

ARGELES-SUR-MER - MERCREDI 7 FEVRIER

SALLE/ADRESSE :	Conseil de Gestion du Parc Marin - Argelès-sur-Mer
PARTICIPANTS :	45 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	14h00 à 17h00

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Étienne BALLAN	CPDP
M.	Thomas CHANGEUX	CPDP
M.	Sébastien FOURMY	CPDP
M.	Michel GAIRAUD	CPDP

Intervenants :

M.	Serge PALLARES	Président du Conseil de gestion
Mme	Clara THOMAS	Sous-préfète de Céret
M.	Pierre-Luc LECOMPTE	PREMAR
M.	Hervé MAGNIN	Directeur du Parc marin
Mme	Marion BRICHET	DIRM
M.	Frédéric AUTRIC	DREAL
M.	Yannick BOCQUENET	RTE
M.	Franck LARTAUD	Observatoire océanologique de Banyuls, Comité de conservation de la nature des Pyrénées orientales
Mme	Frédérique VIARD	CNRS
M.	Francis MORLON	Département de l'Aude
Mme	Carmen BATTEZ	Organisation des producteurs du Sud

**« La mer en débat » avec le Conseil de gestion
du Parc marin du golfe du Lion**

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Mesdames, Messieurs, prenez tous place. Merci à toutes et à tous d'avoir répondu présent. C'est un conseil de gestion un peu particulier où nous accueillons le débat public, la mer en débat. Et c'est vrai que le Conseil de gestion du Parc marin du Golfe du Lion avait souhaité accueillir les membres de la Commission nationale du débat public, afin d'initier une réflexion, tout en sachant que la réflexion, depuis un certain temps chez nous, avait été initiée. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaiterais souhaiter la bienvenue à notre sous-préfète du littoral, Mme Clara THOMAS, qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux et qui sera une personne assidue – elle me l'a promis – de nos conseils de gestion, sur l'ensemble de notre de notre parc. Et très vite, je vais lui laisser la parole et lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

Mme Clara THOMAS, Sous-préfète de Céret

Monsieur le Président, merci de votre invitation. Je suis tout à fait ravie de voir qu'ici on arrive à avoir tous les acteurs de la mer, et c'est absolument fantastique. Ce n'est pas donné à tout le monde. Et c'est un jour, je pense, aussi exceptionnel, puisque nous accueillons la Commission de débat public. Alors, je vous salue bien sûr, Monsieur le Président, je vous remercie. Je salue bien sûr Messieurs les vice-présidents présents ou représentés. Je salue également M. LECOMPTE, qui représente le préfet maritime. Je salue bien sûr le Conseil de gestion et tous les membres ici présents. Vous êtes nombreux. Il y a des élus également, je vous salue. La Région également, le Conseil départemental, les communes, communautés de communes ici présentes. Toutes les organisations professionnelles, je vais en citer quelques-unes, j'en ai vu tout à l'heure : les plongeurs, les pêcheurs, les transports de passagers, les ports, etc., et j'en passe. En tout cas, je ne les passe pas, je vous salue également. Je salue les usagers, les plaisanciers, les clubs, les associations qui sont ici, mes collègues de l'État, la DDTM, la DREAL, la DRM, la DRAC, la Marine nationale. Merci de votre présence. Les associations de protection de l'environnement, Dieu sait si c'est important. Bravo et merci à vous. Et bien sûr les représentants de la réserve maritime de Cerbère-Banyuls. Je crois qu'il y a quelqu'un qui la représente.

En tout cas, je salue particulièrement la Commission de débat public qui vient aujourd'hui ici. Vous vous êtes déjà rendu en PACA pour débattre sur certains sujets. Vous venez aujourd'hui nous rencontrer ici au sein de la gestion du parc. C'est tout à fait important effectivement, notamment sur les zones de protection forte. J'ai lu les éléments que l'on m'a donnés. Je crois que c'est un vrai débat et c'est la possibilité aujourd'hui de débattre avec tous les acteurs. C'est tout à fait intéressant.

Vous le savez, en tout cas, je vous le redis, le préfet m'a nommée sous-préfète du littoral, donc, en prolongement de mon prédécesseur, que j'ai tout à fait à cœur. Ancienne et toujours actuelle plongeuse, j'avais créé la section sport-études plongée, un pôle national de plongée il y a une vingtaine d'années, maintenant, dans le centre de la France – rassurez-vous, on plongeait en mer. Également, j'ai été sur pas mal de navires et vécu sur les navires. Donc, la mer fait partie de moi, Monsieur le Président. J'en suis ravie. Et je mesure ici, non seulement la richesse du monde sous-marin que j'ai pu connaître et que je connais, mais également sa biodiversité bien sûr, mais également sa faiblesse, en tout cas sa fragilité. Et Monsieur le Président, bravo à vous pour tout ce que vous avez fait déjà avant, avec vos équipes, parce que vous contribuez vraiment à cette protection des milieux marins et de la biodiversité. Bravo.

Je souhaite vraiment particulièrement saluer la Commission nationale du débat public. On va pouvoir ici, avec toutes les forces vives autour de la table, travailler ensemble. C'est un temps dédié qui est absolument exceptionnel et je crois qu'il faut en profiter. Je crois qu'il ne faudra pas hésiter à prendre la parole, les uns avec les autres, pour avancer, parce que c'est bien tous ensemble, les acteurs de la mer, aussi bien au-dessus qu'en dessous, que nous pourrions avancer dans ce domaine. En tout cas, on sera tout ouïe et on posera toutes les questions qu'il faut. Je pense que c'est l'objectif aussi de la journée. Et je passe la parole à M. LECOMPTE.

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

Merci, Madame la sous-préfète. Bonjour à toutes et à tous. Pour la préfecture maritime, ce sur quoi je souhaite insister, puisque le préfet maritime a la responsabilité en matière de zones de protection forte, de proposer ces zones de protection forte au ministère, c'est le fait que ce conseil de gestion est un peu à la croisée des travaux qui sont menés dans le cadre du débat public mutualisé et du conseil de gestion du parc. Parc naturel marin, qui revêt une importance particulière pour la préfecture maritime de par la pluralité des enjeux que l'on trouve en matière de présence de biocénose. On est vraiment sur un espace qui cumule les enjeux, que ce soit en fait la zone sableuse, la zone rocheuse ou toute la zone au large

avec les canyons sous-marins qui sont parmi les plus importants de Méditerranée occidentale. Et souligner le fait que le parc s'est saisi de ce sujet depuis bien longtemps, depuis avant la précision du cadre réglementaire, puisque le Parc a créé un groupe de travail depuis des années, donc depuis 2021. Et ce chantier est identifié depuis des années. Et on a en quelque sorte une antériorité de travaux en la matière du parc, qui a répondu très rapidement à la demande du préfet maritime de septembre dernier en proposant des premières orientations de labellisation de zones de protection fortes. Et également, je pense que l'une des illustrations de la prégnance du sujet ZPF au sein du parc, c'est les travaux d'extension de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Et donc, nous souhaitons souligner, au sein de la Préfecture maritime, l'importance du travail réalisé par le Conseil départemental en la matière, qui nous a fait passer un premier projet de rapport de présentation, qui traduit l'avancée de ces travaux tout à fait remarquables.

Et pour conclure, dire également que ses travaux sur les ZPF prendront en compte la complexité des acteurs du parc et la complexité des enjeux en matière notamment d'activités. C'est-à-dire que, ce que l'on souhaite souligner, c'est que la réflexion sur les ZPF prendra en compte notamment l'existence d'une pêche professionnelle substantielle, notamment la pêche chalutière. La complexité qui est due aussi au sujet des limites maritimes puisque, comme vous le savez, on a une zone relativement grise qui occupe en fait un tiers du parc. Toute cette complexité d'enjeux sera bien prise en compte dans la réflexion sur la structuration du réseau de ZPF au sein du Parc naturel marin du Golfe du Lion.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Merci. Monsieur le Directeur.

M. Hervé MAGNIN, Directeur du Parc marin

On ne va pas attendre plus, comme on a perdu un peu de temps. Je vous demande de nous en excuser. Merci aux participants. Et on va donner tout de suite la parole à la Commission nationale de débat public, et leurs représentants qui vont nous présenter un peu le déroulé de cet après-midi. Merci.

M. Sébastien FOURMY, Commission nationale du débat public

Monsieur le Président, Madame la sous-préfète, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de gestion, Monsieur le Directeur, merci beaucoup d'accueillir la CNDP aujourd'hui, ici. On a une petite présentation que je n'arrive pas à passer. Ce n'est pas grave.

Juste quelques mots pour vous dire qu'effectivement cette réunion est véritablement exceptionnelle et très importante pour nous. Exceptionnelle, parce que c'est très rare que l'on fasse des événements au cours desquels on se réunit, qui ne soient pas grand public, qui soient dédiés à des personnes... C'est bon ? Je vous laisse faire. C'est bon, parfait. Merci beaucoup. Donc, je disais une réunion véritablement inédite pour la CNDP et je crois aussi pour le parc marin, dans la mesure où, vous le savez, nous sommes quasiment dans un bon premier tiers d'un débat public qui a été ouvert fin novembre et qui se tiendra jusqu'à la fin avril, et qui concerne la mise à jour des documents stratégiques de façade et la cartographie de l'éolien en mer.

Peut-être un premier mot pour vous dire qu'ici, dans la salle, nous avons quelques collègues de l'équipe du débat pour coanimer l'ensemble de la journée avec Thomas CHANGEUX, qui est membre de la Commission, Michel GAIRAUD, qui est là-bas, mes collègues Zoé, Magalie et Mathilde qui sont au secrétariat général, et Étienne BALLAN, qui est délégué régional PACA, et qui est entre deux camions, quelque part sur l'autoroute, et malheureusement bloqué, mais qui nous rejoindra dès qu'il pourra.

Un petit mot rapidement pour vous dire que ce débat est le premier débat public organisé par la Commission nationale du débat public sur la planification maritime. Quand on parle d'éolien en mer, par exemple, vous vous souvenez – c'est un changement majeur –, il y a eu un premier débat public qui s'est tenu il y a deux ans, qui s'appelait le débat public EOS. Et on avait débattu d'un projet, un des premiers parcs commerciaux d'éolien en mer, ici. Et dans ce débat public, on change d'échelle, on change de débat. On parle de planification, on parle de 2030, on parle de 2050. Parce que, *a priori*, sur les questions dont on parle aujourd'hui, pour le développement de l'éolien en mer, il n'y aura pas d'autre débat public. Peut-être des concertations, mais normalement il n'y aura plus de débat public pour questionner l'opportunité.

Le débat se déroule sur l'ensemble des façades en même temps. C'est-à-dire qu'au moment même où on se parle, il y a aussi des réunions qui se tiennent toute cette semaine, en Manche Est, mer du Nord, en Nord Atlantique, en Sud Atlantique. Donc, c'est vraiment un débat sur l'ensemble des différentes façades.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Vous l'avez peut-être vu et peut-être déjà participé à des réunions qui ont eu lieu à Bastia, demain à Perpignan, et ensuite différentes escales, jusqu'à la dernière, pour nous, à Nice à la mi-mars.

Peut-être un mot pour vous dire que – et notamment, cela vous concerne en tant qu'acteur – il y a toujours la possibilité au sein du débat, de rédiger des cahiers d'acteurs, pour le parc marin, mais aussi pour les communautés de communes ou d'autres acteurs. C'est vraiment important pour nous, pour contribuer aux débats, pour l'alimenter, qu'un nombre important de cahiers d'acteurs soient versés au débat public.

On va peut-être passer à la présentation suivante. Juste un mot pour vous dire la manière dont l'après-midi va se dérouler. Il va y avoir quelques présentations de contexte et, ensuite, on aura un temps de travail en atelier. On aura trois ateliers sur les thématiques en lien avec les zones de protection forte, l'une sur l'éolien en mer, l'autre en lien avec les pêches, et l'autre avec le tourisme. Et le but de ces réunions est que toutes les personnes qui sont ici dans cette salle pourront, à la suite, participer à chacun des ateliers. Donc, on va pouvoir tourner d'atelier en atelier. C'est un format un peu « café du monde » et l'on va avoir une salle là-bas, qui va être consacrée à l'éolien en mer et les zones de protection forte. Ici, dans cette première partie, sur les zones de protection forte, et les questions de pêche. Et les questions de tourisme dans cette salle, ici, un peu plus loin. C'est des ateliers qui vont durer 20 à 25 minutes, où tout le monde pourra prendre la parole, s'exprimer. Nous, la CNDP, nous sommes ici pour enregistrer, mais aussi pour tout consigner, pour aider à animer, pour relancer et pour faire en sorte que tout ce qui est dit ici contribue à la suite du débat public et soit versé au débat public.

Donc, sans plus tarder, je passe la parole à la maîtrise d'ouvrage pour une présentation à plusieurs voix, à ce que je vois.

Mme Marion BRICHET, DIRM

Je vais commencer, le temps que le diaporama arrive, pour éviter cette pause un peu trop longue. Déjà, je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas. Je suis Marion BRICHET, je travaille à la Direction interrégionale de la mer Méditerranée, et je suis l'adjointe à la chef de service de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral.

Donc, ravie d'être avec vous aujourd'hui, dans l'objectif de cette réunion, de pouvoir recueillir votre avis sur le document stratégique de façade que nous allons réviser à partir de 2024, pour une nouvelle version qui sera opérationnelle en 2025.

L'objectif de ce document stratégique de façade, c'est vraiment d'abord une feuille de route sur la planification spatiale maritime en Méditerranée française, qui couvre les trois régions : Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Comme vous pouvez le voir dans cette slide, l'objectif est double. La première chose, c'est ce que je viens de vous dire, c'est de mettre à jour le document stratégique de façade en son volet stratégique, c'est-à-dire le volet état des lieux, le volet avec les objectifs environnementaux et les objectifs socio-économiques. Mais le deuxième objectif de ce débat public, c'est la cartographie de l'éolien en mer qui vous sera présentée par les collègues ensuite.

Déjà, notre première entrée, en termes de connaissances sur le milieu marin, c'est ce que vous voyez à l'écran. C'est l'atteinte ou pas du bon état écologique des eaux marines. L'objectif du document stratégique de façade, c'est d'abord une mer Méditerranée en bonne santé. Et pour cela, on regarde différents critères pour savoir si l'on est bon ou pas bon. Donc, vous voyez, sans regarder dans les détails, mais le gris, c'est quand on ne sait pas, quand il n'y a pas suffisamment de connaissances qui nous ont permis d'établir si l'on était en bonne santé ou pas sur ces thématiques-là. Le rouge, c'est que l'on n'est pas bon, que l'on sait que l'on n'est pas en bonne santé, d'après les critères de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Je peux vous en citer quelques-uns que l'on voit à l'écran. La posidonie, on sait que c'est un habitat clé en Méditerranée qui, aujourd'hui, est assez perturbé par différentes activités maritimes, et notamment les mouillages des navires, qui ont été fortement réglementés ces dernières années. Si l'on regarde des espèces, des poissons et céphalopodes, notamment les espèces des ressources halieutiques, on voit vraiment que, parmi les stocks que l'on suit, on est sur un état de santé qui est dégradé. Il n'y a que seulement deux espèces que l'on sait être en bonne santé, d'après les critères de la directive. Ces deux espèces sont la sardine et le thon. Sachant que pour la sardine, on s'interroge tout de même par rapport aux désordres écologiques de l'espèce. Et sur les cétacés, on voit du vert, ce qui est une bonne nouvelle. Aujourd'hui, les cétacés en Méditerranée, leur protection semblerait efficace, parce qu'ils semblent être en bonne santé, en tout cas pour ceux que vous pouvez voir à l'écran : le Grand Dauphin, le bleu et blanc, Risso, ou le cachalot.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

L'un des enjeux de ce débat public, à partir de ces connaissances sur l'état écologique, c'est que, pour préserver et avoir une bonne santé du milieu marin, on sait qu'il y a un outil qui est efficace : les zones de protection forte. Le Président de la République a demandé à ce qu'en Méditerranée nous ayons 5 % de notre espace maritime en protection forte. Sachant qu'aujourd'hui nous sommes à 0,22 %. C'est ce qui a été présenté par la préfecture maritime juste avant notre propos introductif et qui sera précisé tout à l'heure.

Là, vous avez sous les yeux une carte qui représente les enjeux, les zones à enjeux environnementaux, qui sont vraiment des propositions d'entrée de débat, où pourraient être potentiellement les prochaines zones de protection forte.

Et pour terminer, parmi les choses qu'il nous faut actualiser dans le document stratégique de façade, c'est la planification des activités maritimes. Aujourd'hui, on sait que, sur notre façade maritime, nous avons une multitude d'activités maritimes aussi bien au large, mais aussi en proche côtier. Et notamment, en proche côtier, ce que l'on sait, c'est qu'il y a une multitude d'activités qui peuvent notamment rentrer en conflit les unes avec les autres, et avoir des impacts sur la biodiversité marine. Je ne vais pas toutes les citer, mais parmi les principales activités que l'on retrouve dans le parc naturel marin du Golfe du Lion, on va avoir la pêche artisanale, la pêche récréative qui est effectivement très importante ici, aussi des activités nautiques et de loisirs, qui sont très importantes et très présentes, notamment en saison estivale. Et enfin, on retrouve aussi potentiellement les futures zones d'énergies marines renouvelables.

Notre objectif est de pouvoir planifier ces activités maritimes, pour qu'elles puissent limiter au maximum les pressions qu'elles engendrent sur la biodiversité marine, qui est donc l'objectif du DSF, c'est de préserver la biodiversité marine. Je laisse la parole à mes collègues sur le volet éolien.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Merci. Frédéric AUTRIC, je suis le Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, basé en DREAL Occitanie.

Alors, pourquoi développer l'éolien en mer ? Ce que l'on partage aujourd'hui, c'est que notre mix énergétique dépend en grande majorité des énergies fossiles, que ce soit le gaz ou le pétrole pour plus de 60 %, qui sont effectivement des sources principales d'émission de gaz à effet de serre, en grande partie responsables du changement climatique. Et donc, il est important pour le gouvernement de pouvoir s'inscrire dans une sortie des énergies fossiles. Et pour ce faire, on a identifié plusieurs leviers d'action. Un premier axe de travail, c'est de réduire nos consommations d'énergie. Cela passe à travers à la fois la sobriété, c'est-à-dire moins consommer, mais également l'efficacité énergétique, c'est-à-dire utiliser des sources plus performantes ou améliorer l'efficacité, par exemple, des logements.

Mais corrélativement, à cette sortie des énergies fossiles, il va falloir électrifier nos usages pour se déplacer, pour se chauffer, pour faire avancer notre économie. Et on va donc avoir nécessairement une augmentation significative des besoins d'électricité. Ce que l'on voit sur ces deux camemberts, c'est à la fois cette trajectoire de réduction des consommations d'énergie de 40 %. Mais dans le même temps, même si le camembert diminue, on voit que la part d'électricité augmente et on estime que d'ici à 2050, il faudra produire +35 % de production électrique décarbonée. Et pour réussir à faire cette électricité décarbonée, on va passer à la fois par une relance du nucléaire, mais également une accélération des énergies renouvelables, et parmi lesquelles l'éolien en mer.

L'éolien en mer a un certain nombre d'avantages, que vous retrouvez en bas de la *slide*. Notamment, il va permettre de produire beaucoup d'électricité en bénéficiant d'une énergie éolienne qui est très forte au large des côtes, avec un très grand potentiel au large de la façade métropolitaine française. C'est également une filière créatrice d'emplois. On a aujourd'hui, en France, près de 8 000 emplois qui sont consacrés à l'éolien en mer, alors même que l'on n'a qu'un seul parc, celui de Saint-Nazaire, qui est raccordé au réseau. Et puis, c'est également une source de production électrique de faible intensité carbone, puisqu'on évalue environ à 19 grammes équivalents CO² pour l'éolien en mer. Donc, ce développement est vraiment une priorité pour nous.

Comme on l'a dit tout à l'heure, c'est aujourd'hui un débat public qui à la fois porte sur la planification maritime et sur le développement de l'éolien. Et c'est un changement de méthode et un changement d'échelle. Un changement de méthode, on l'a dit, on n'est plus là pour débattre projet par projet, mais pour débattre d'une planification à moyen et long terme. On va voir qu'il y a deux horizons temporels : planifier à 10 ans avec une première cartographie de l'éolien et planifier à 2050 avec une seconde cartographie de l'éolien, pour permettre effectivement de recueillir les contributions des publics sur cette ambition.

C'est également un changement d'échelle, puisque la France ambitionne d'installer au large de nos côtes 45 gigawatts d'éolien en mer d'ici à 2050. Si l'on fait un équivalent par rapport à des centrales nucléaires, c'est l'équivalent de 13 EPR, en équivalent de production électrique. Et ces 45 gigawatts, aujourd'hui, on en a environ 10 gigawatts qui sont identifiés, et donc il en manque 35 à identifier dans le cadre de l'exercice du débat.

Avant de passer à la Slide où l'on vous présentera ces objectifs, rappeler que, dans le cadre de ce débat, on va rechercher à identifier des zones de développement pour accueillir les parcs et les raccordements associés. Les parcs éoliens que l'on va chercher à identifier, c'est des parcs de grande puissance. On l'a vu sur le débat précédent : sur les deux parcs commerciaux, on était sur des projets de 250 mégawatts avec une extension possible de 500. Donc, on était sur 750 mégawatts de puissance installée. Là, l'objectif est de passer à des parcs qui auront une puissance de 1,1 gigawatt ou de 2 gigawatts. Et ces parcs éoliens seront cette fois-ci raccordés en courant continu. Alors que ceux que l'on a présentés au débat, il y a deux ans, étaient raccordés en courant alternatif.

M. Yannick BOCQUENET, RTE

Yannick BOCQUENET, Réseau transport électricité, responsable de projet raccordement sur ces projets-là.

Comme l'a dit Frédéric AUTRIC, le raccordement aujourd'hui sur ces projets à venir doit se faire en courant continu. Le courant en continu, pourquoi ? Pour deux raisons. Il permet de transporter l'électricité sur de très longues distances, au-delà de 100 kilomètres, et surtout de très fortes puissances, là, 1 gigawatt, 2 gigawatts pour ces parcs.

Donc, c'est ce courant continu qui nécessite, comme on le voit ici, des éléments de transformation, puisque le réseau national est en courant alternatif. Il faut donc installer des stations de conversion. C'est ce que l'on trouve en mer et à terre, puisque, dans un premier temps, l'énergie reçue par ces éoliennes est transformée. On le transforme donc en courant continu. Et ensuite, on le transporte, dans un premier temps, par une liaison sous-marine, qui est enfouie dans le sol marin, pour permettre déjà de protéger ces infrastructures de transport, mais également et surtout pour permettre de maintenir les usages qui sont faits en mer. Et je pense particulièrement à la pêche et à la pêche aux arts trainants.

Une jonction d'atterrissage sur le littoral, qui permet d'assurer cette jonction entre les éléments techniques maritimes et les éléments techniques terrestres. Et ensuite, une ou des liaisons souterraines, pour aller au poste de raccordement, dans lequel on retrouve une station de conversion. Vous avez un très bon exemple dans la région, et ici, localement, avec la station de Baixas, avec la France – Espagne, Baixas – Santa Llogaïa. Et donc, c'est exactement ces éléments-là qui doivent être mis pour transformer le courant, du courant alternatif au courant continu.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Pour ce qui concerne l'exercice de planification, je le disais tout à l'heure, 45 gigawatts, c'est l'objectif. On en a environ 10 gigawatts qui sont déjà identifiés, il en manque 35. Donc, au niveau national, l'exercice, c'est une première cartographie qui doit permettre d'identifier au moins 15,5 gigawatts de nouveaux parcs éoliens. Ces parcs qui seront identifiés devront être attribués, en termes d'appels d'offres, d'ici à 2033, donc dans un horizon de 10 ans.

Et on a une deuxième cartographie pour trouver les parcs complémentaires, pour atteindre les 45 gigawatts. Et cette deuxième cartographie, elle, est sur un horizon pour des projets qui seront mis en service en 2050. Donc, on voit qu'il y a deux temporalités. Et pour aider au débat, le gouvernement a souhaité donner une déclinaison de ces objectifs par façade maritime – donc pour nous, la Méditerranée –, aux deux horizons temporels, et non pas avec une valeur qui aurait été prédéfinie, mais des fourchettes de puissances, dans lesquelles doit s'inscrire – en tout cas, c'est notre objectif – l'exercice.

Ce que l'on observe, c'est que, pour la première cartographie à 10 ans, il s'agirait au final d'avoir entre 3,5 et 5 gigawatts d'éolien, au large de nos côtes, on le verra, dans le Golfe du Lion. Puis, pour l'objectif 2050, d'arriver entre 4 et 7,5 gigawatts. Les valeurs que l'on fait apparaître ici intègrent les projets déjà en développement : les trois fermes pilotes en Méditerranée, dont les deux qui sont au large des côtes occitanes, et les deux parcs commerciaux qui ont fait l'objet du débat public de 2021.

Au niveau de la cartographie d'entrée de débat, on est repartis des macro zones à potentiel, que vous connaissez, qui sont inscrites dans le document stratégique de façade et qui représentaient environ 3 300 kilomètres carrés d'espaces en mer, qui s'appelaient les zones A, B, C, D. Le parc marin étant principalement concerné par la zone dite A, au large des Pyrénées orientales.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Pour le débat, on a souhaité tirer les enseignements du débat précédent, où les premiers projets que l'on a retenus se situent au-delà des eaux territoriales, dans la zone économique exclusive, au-delà de 12 nautiques. Là, les macro zones que l'on met au débat ne s'appellent plus A, B, C, D, mais A', jusqu'à D'. On a enlevé les eaux territoriales. Et donc la proposition est que ces parcs soient en zone économique exclusive. On a effectivement indiqué sur la carte les autres éléments de connaissance qu'on a à date, à savoir les zones qu'avait retenues l'État, suite au débat précédent, qui apparaissent ici en rouge : les zones 1, 2, 3 et 4, sur lesquelles l'État s'était engagé à faire des études techniques et environnementales de connaissance. Et puis, on a fait apparaître en bleu, les zones qui ont été retenues pour les premiers appels d'offres des deux parcs commerciaux, pour la partie parc éolien. Et pour la partie raccordement ?

M. Yannick BOCQUENET, RTE

Et donc figurent également sur cette carte les éléments concernant le raccordement électrique, aussi bien en mer qu'à terre. Des zones ont été identifiées. Mais déjà au préalable, ce qu'il faut dire, c'est que raccorder les éoliennes au plus près de la consommation, c'est effectivement le rôle du gestionnaire de transport du réseau électrique que nous sommes. Ce qui est identifié ici, à l'échelle du Golfe du Lion, et notamment qui a été identifié à l'échelle des autres façades, ce sont trois zones de décarbonation en France : on a Le Havre, Dunkerque et la zone de Fos. Et donc en Méditerranée, cette zone de forte consommation est identifiée sur la zone de Fos, et donc, préférentiellement, c'est clairement là-bas que la consommation est nécessaire. Et c'est également là-bas, côté Golfe de Fos, que le réseau électrique, aujourd'hui, est dimensionné ou est en train d'être dimensionné – quand je parle du réseau, c'est à terre – pour pouvoir accueillir ces productions-là et ces capacités-là.

Des zones ont été identifiées en Occitanie, que ce soit au large des côtes catalanes ou au large des côtes languedociennes. Mais là, vraisemblablement... Donc, je vous ai parlé d'une station de conversion, de deux stations de conversion nécessaires pour passer sur des niveaux électriques élevés. Et là, ce qu'on va chercher, c'est le réseau à 400 000 volts dans le plus haut échelon de tension du réseau français. C'est les axes rouges, que vous voyez vraiment sur le rétro-littoral. Ces axes-là, et notamment sur Occitanie, nécessiteront d'être renforcés. C'est une étude qui est en cours chez RTE, dans le cadre du schéma décennal de développement du réseau (SDDR), qui devrait sortir courant 2024, qui nous permettra de le dire, si ces axes doivent être renforcés afin d'absorber cette capacité-là.

On en a fini. Merci.

Mme Clara THOMAS, sous-préfète de Céret

La zone des 22 kilomètres, pourquoi 22 et pas 26 ? Pourquoi 22, pas 18 ? Pourquoi 22, et pas 30 kilomètres ? Quel critère avez-vous pris pour avoir cette limite des 22 kilomètres ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Les 22 kilomètres, c'est la limite du domaine des eaux territoriales, des 12 nautiques.

En fait, quand on avait débattu des premiers parcs en Méditerranée, les macro zones à potentiel étaient un peu plus proches du rivage, à 16 kilomètres. Elles n'étaient pas accolées au rivage. Il y avait un gros travail de planification qui avait été fait en 2018 et qui avait conduit les acteurs de la façade à demander à ce que les zones à potentiel soient relativement éloignées des côtes, parce que les côtes accueillent des usages de pratique d'activités humaines, des enjeux de biodiversité notamment, qui étaient importantes en proche côtier.

Dans le cadre du débat, on a entendu des demandes, qui n'étaient pas unanimes, d'éloigner les projets. Dans cette logique de dire : « Il y a la visibilité. Est-ce que ça a un impact ou pas sur l'activité à terre ? » Donc, il y avait cette demande, en tout cas majoritaire, d'éloigner les parcs. Et puis, ce qu'on s'était dit pour les premiers projets, c'était d'éviter d'avoir aussi une complexité administrative, en envisageant par exemple d'avoir des parcs à cheval entre les eaux territoriales et la zone économique exclusive. Et dans le cadre du débat précédent, l'État avait fait le choix – c'est les zones rouges qui apparaissent à l'écran – de les positionner toutes dans les eaux dans la zone économique exclusive.

Et là, dans le cas d'espèce, pour le débat qui vient aujourd'hui, on s'est adossé à cette limite qui est une limite administrative qui permet de se situer effectivement à 22 kilomètres. Et tout l'enjeu ensuite, dans l'exercice de planification, est de pouvoir caler les zones de développement et qui pourront aller plus loin puisque l'on voit que les zones en mer vont jusqu'à 40, 50 kilomètres au-delà des côtes.

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

J'enchaîne sur les zones de protection forte. Donc, l'idée, en quelques minutes, est de vous brosser un peu la définition juridique des zones de protection forte et l'état des travaux en la matière, puisque la

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

structuration du réseau de ZPF, comme on dit, au sein du Parc, est l'objet de ce conseil de gestion dédié à ce sujet.

Les zones de protection forte ont fait donc l'objet d'une définition dans le droit dur depuis 2021 et 2022. Mais auparavant, elles avaient été définies dans un cadre différent, qui était notamment la DCSMM. Puis, elles ont été mentionnées dans le document stratégique de façade. Mais la première définition juridique qu'on en a eue, c'est donc le décret que l'on appelle le décret de protection forte du 12 avril 2022, qui est un décret de mise en œuvre d'une disposition de la loi Climat et résilience, qui a été codifié dans le Code de l'environnement. Aujourd'hui, c'est ce décret du 12 avril 2022 qui fait foi en matière de définition de ZPF. Il identifie en fait des ZPF en espace terrestre et en espace maritime. Et en espace maritime, on a donc trois types de ZPF, précisément définis. Je rentre un peu dans les détails, mais c'est nécessaire pour bien comprendre de quoi on parle quand on parle de ZPF, dans la mesure où le sujet est parfois traité de façon approximative.

Le décret prévoit que l'on a trois types de ZPF, qui sont notamment des parcs, des aires marines protégées ou des types d'aires marines protégées existantes. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la logique des ZPF, c'est une labellisation d'AMP, donc d'aires marines protégées. Le parc naturel marin du Golfe du Lion est une aire marine protégée qui, lui-même, comprend d'autres aires marines protégées comme la réserve de Cerbère-Banyuls. Et donc, ce que prévoit le décret, pour revenir à ce que je disais, c'est que sont labellisables de droit les zones de protection renforcées et les zones de protection intégrale que l'on trouve au sein des réserves naturelles marines. Et donc, c'est pourquoi la zone de protection renforcée du Cap Rederis fait partie de la première liste de 35 ZPF qui a été identifiée en janvier 2023.

En plus de cette catégorie, on a aussi donc les cœurs de parties maritimes de parcs nationaux. Cela ne concerne pas le périmètre du parc. Et on a aussi les périmètres qui sont couverts par des arrêtés de protection de biotope ou des arrêtés de protection d'habitats naturels. On a un cas dans le périmètre du parc, qui est la zone maritime de protection de biotope du Grau Des Basses qui, en théorie, est donc labellisable de droit. Le décret établit une différence entre les zones qui existaient lorsque le décret a été pris, qui doivent être labellisées sous deux ans, donc après le 12 avril 2022 et entre les zones qui seraient créées après l'entrée en vigueur du décret, dans le périmètre du parc, si l'on peut dire. Aujourd'hui, on a un projet de création d'une zone maritime de protection de biotope qui est dans le nord de l'étang de Salses Leucate.

Le décret prévoit aussi une troisième catégorie de ZPF qui est en fait la catégorie un peu « fourre-tout », si je puis dire. Il y a en fait des projets de ZPF au sein, préférentiellement, d'aires marines protégées existantes. Suite à une analyse au cas par cas. C'est clairement la catégorie de ZPF relativement « fourre-tout ».

En Méditerranée, on a des objectifs particuliers qui ont été fixés dans un discours du Président de la République en septembre 2021, qui consistent à atteindre une couverture de 5 % d'ici à 2027 dans le cadre de l'objectif national, le 10 %, qui est un objectif qui figure dans l'article dont je parlais dans le Code de l'environnement. Il y a donc une base législative.

Dans le cadre de cette définition, des travaux ont été menés depuis 2021 pour définir ces ZPF tout au sein de la façade Méditerranée. Ces travaux ont été menés dans le cadre des instances des différentes aires marines protégées comme le Conseil de gestion du parc et la structuration du réseau de ZPF est un des piliers, en fait, de la révision du DSF. Et c'est à ce titre qu'elle est au centre du débat public mutualisé, qui est en cours.

Dans le cadre de ses travaux, comme cela avait déjà été évoqué, le préfet maritime a réalisé une carte des zones potentiellement labellisables qui représentent 7,5 % des eaux de la façade, c'est-à-dire une médiane entre l'objectif 2027 et son double, donc entre 5 et 10 %. Les différents gestionnaires d'aires marines protégées ont été consultés aussi par courrier. Le Parc naturel marin du Golfe du Lion a répondu à cette demande en identifiant de premières pistes : 2 ZPF, donc au-delà de la seule ZPF qui est déjà identifiée dans la liste des 35 en Méditerranée, dont je parlais. On a évoqué ces premières propositions du Parc, qui traite notamment le secteur de l'extension de la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls, dont le projet est d'en faire une ZPF intégrale, c'est-à-dire à la fois la zone de protection partielle étendue et la zone de protection renforcée actuelle, plus les deux nouvelles. On a aussi un enjeu sur le secteur de l'herbier de Porteils qui est entre Collioure et Argelès.

Et par ailleurs, ce que l'on identifie comme prioritaire, c'est la réalisation d'une ZPF dans la zone sableuse, qui est prévue dans les mesures d'accompagnement de l'autorisation des travaux d'extension du port de Port-la-Nouvelle. Et également, le sujet de la labellisation de la zone actuelle de protection de biotope du Grau des Basses.

Voilà pour les orientations principales. Sachant que ce que l'on a retenu, c'est qu'il fallait évidemment prendre en compte dans ces travaux les activités existantes, dont la pêche chalutière et les contraintes, comme je le mentionnais, qu'est la situation avec les limites maritimes. Aujourd'hui, clairement, la difficulté à mettre en place des ZPF dans cette zone qui inclut une partie des trois principaux canyons sous-marins du parc. Donc voilà une approche réaliste qui consiste à prendre en compte les activités existantes et les limites juridiques, notamment de par le caractère frontalier du périmètre du parc.

Voilà. Si vous avez des questions.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Je vais faire le candide. Un, nombre d'éoliennes ? Deux, la hauteur des éoliennes ? Trois, la profondeur ? C'est les questions que vous m'avez posées avant les réunions. Donc, je préfère les poser. Voilà, je me lance. Quatrièmement, qu'on soit très clairs aussi, parce que je voudrais tout de même que, sur les zones de protection forte, on soit très précis, et j'ai demandé des précisions. Sur les zones de protection forte, on est bien d'accord, ce n'est pas des zones où on interdit les usages.

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

Alors, là-dessus, comme je le dis souvent, je vais faire une réponse très administrative. En fait, ce que prévoit le décret, c'est vraiment une analyse au cas par cas. C'est-à-dire que la réglementation des usages doit permettre de protéger, dans la mesure de ce qui est nécessaire, les enjeux en matière de biocénose, en matière environnementale. Mais en tout cas, aujourd'hui, dans la doctrine telle qu'elle se profile dans l'absolu, le seul usage qui serait incompatible avec la labellisation ZPF, c'est l'activité d'extraction de granulats marins, qui ne concerne pas le périmètre du parc et la façade Méditerranée. Donc, il n'y a pas, dans l'absolu, d'incompatibilité entre une labellisation ZPF et la pratique de la pêche professionnelle notamment et éventuellement chalutière.

Un élément de doctrine en plus, c'est que, en tout cas en Méditerranée, on n'envisage pas de faire des ZPF dans le périmètre de fermes d'éoliennes flottantes. Ce qui a été en plus précisé dans la dernière version de la stratégie nationale biodiversité. Pour nous, il n'y a pas de possibilité de créer, de labelliser des périmètres potentiels de fermes éoliennes flottantes en ZPF. Et pour le reste, la règle c'est une analyse au cas par cas, mais il n'y a pas d'incompatibilités *a priori*.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Cela veut dire que tu laisseras au Parc sa mission essentielle, c'est de concerter avec les usagers, afin qu'avec des usagers, on puisse déterminer les activités sur les ZPF, en ayant pour objectif la protection et l'amélioration de l'habitat. On est bien d'accord ? Parfait.

On ne va pas imposer des ZPF sans que l'on soit, avec les usagers, concertés, qu'ils soient associatifs, professionnels, scientifiques, etc. Parfait. Non, mais je préfère à la limite que ce soit dit. Au moins, c'est clair. Donc j'ai posé trois questions. Si vous pouviez...

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Par rapport à ces questions, donc le nombre d'éoliennes, leur hauteur et la profondeur, il faut avoir en tête que, dans le cadre de ces projets de développement d'éolien en mer, l'État a un rôle principal, vous l'avez vu, c'est de lancer le programme d'action, de participer aux débats organisés par la CNDP et, ensuite, de déterminer par appel d'offres le lauréat qui sera chargé de concevoir, de financer, de construire, d'exploiter et de démanteler, à l'issue de 25 ou 30 ans, le parc éolien qui lui aura été attribué.

Dans le cadre du cahier des charges, ce que l'on indique, c'est une puissance à installer, avec notamment, là encore, une fourchette. Par exemple, pour les premiers parcs en Méditerranée, on a évoqué des parcs d'environ 250 mégawatts. Mais l'appel d'offres, c'est entre 240 et 280. Le développeur, lui, doit dire combien d'éoliennes il envisage de mettre. Mais nous, nous ne fixons pas au préalable les caractéristiques de ces éoliennes. Nous ne lui disons pas que l'éolienne devrait avoir telle hauteur, telle puissance et le flotteur devrait avoir telle technologie. C'est vraiment laissé libre aux développeurs.

Donc, on ne peut pas répondre de manière absolue à quel sera ni le nombre, ni la hauteur, ni finalement la profondeur d'implantation des éoliennes. La profondeur dépendra évidemment de là où on les met. Les macro zones que l'on vous a présentées sont, en gros, entre 60 et 120 mètres de fond. Et donc dans ces espaces-là, on est en capacité de développer de l'éolien flottant, puisque la limite couramment admise comme étant intéressante, c'est au-delà de 70 mètres.

Pour pouvoir tout de même se donner une perception de ce que pourraient être ces projets, on a souhaité verser au débat... Là, je suis désolé, je n'ai pas passé la *slide*, mais vous avez le lien pour accéder au visualiseur en ligne qui accueille des photomontages. Là, on a fait un choix. On s'est dit : « On est en

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

train de photomontager des parcs fictifs ». Donc, on a choisi des parcs qui respectent la fourchette 2050, on les a répartis de manière un peu aléatoire finalement dans les macro zones proposées au débat. Et on a pris des éoliennes de 18 mégawatts de puissance unitaire. Avec cette hypothèse de puissance unitaire de 18 mégawatts, qui est une hypothèse qui nous paraît réaliste – d'ici à 2035, 2040, des éoliennes de cette puissance unitaire seront réalisées –, elles feront 285 mètres de haut. C'est ça qu'on a photomonté dans les photomontages. Cela peut être plus. Si les développeurs prévoient de mettre en place des éoliennes d'une puissance unitaire de 20 mégawatts – je pense que peut-être certains d'entre eux le feront –, on peut monter à 300 mètres de haut. Donc nous, nous sommes partis sur une valeur de 18 mégawatts. Donc, les éoliennes que vous verrez dans les photomontages font 285 mètres de haut.

Sur le nombre, vous divisez tout simplement la puissance unitaire de l'éolienne et la puissance à installer. Et donc les parcs que l'on a photomontés, pour les parcs de 1,1 gigawatt, vous verrez 61 éoliennes. Et pour les parcs de 2 gigawatts, vous verrez 112 éoliennes. Enfin, vous les verrez si elles sont visibles. Parce que si elles ne sont pas visibles, parce qu'elles sont très loin en mer – et vous verrez qu'il y a des photomontages où elles sont très loin en mer –, on ne les perçoit pas. Mais voilà, pour être tout à fait transparent. Donc il n'y a pas d'absolue réponse, mais en tout cas, cela donne un ordre de grandeur.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

(Partie manquante) on ne les voit pas ? Ah, d'accord.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

(Partie manquante) en fonction des parcs types qu'on a implantés, vous verrez, il y a des parcs à 30 kilomètres du rivage, d'autres un peu plus loin. *(Partie manquante)*. Après, elles sont, elles sont effectivement perceptibles. Par contre – et vous verrez, c'est très bien fait –, elles ne sont pas toutes visibles. C'est-à-dire qu'en fonction, on comprend bien que... Pardon, oui, donc pour répondre à la question, oui, elles seront visibles. Mais, par exemple, sur un parc de 100 éoliennes, vous ne verrez pas les 100 éoliennes. Enfin, je vous laisserai découvrir les photomontages, mais on comprend bien que les premières sont à 30 kilomètres. Les dernières sont peut-être à 50 kilomètres du rivage. Et vous avez une courbure naturelle, vous connaissez ce que l'on appelle la courbure terrestre, qui fait qu'il y a un effet de masquage tout à fait physique, qui fait qu'une partie de l'éolienne s'efface.

Et après, bien sûr, la visibilité est très dépendante des conditions météo. Donc, on a fait un travail très intéressant avec Météo France. Vous connaissez, pour les marins, le modèle AROME qui permet de faire des prévisions liées aux phénomènes météo. Donc, on a utilisé ces bases de données pour essayer de déterminer quelles étaient les visibilité théoriques du modèle, en fonction du point de vue à la côte. Donc quand on est à 20, 30, 40, 50, est-ce qu'on voit les éoliennes, et combien de pourcentage du temps par an ? Et on a aussi corrélé ce modèle prédictif avec des relevés qui ont été faits sur la façade Méditerranée par les sémaphores, depuis un certain nombre d'années et qui, eux-mêmes, regardent l'état de la mer pour voir si l'on a une visibilité. Donc on donne, en tout cas dans le débat, ces informations sur le pourcentage de temps que l'on pourrait voir les éoliennes, en fonction de leur éloignement à la côte.

Et pour donner un ordre de grandeur, et j'en terminerai, on parlait tout à l'heure de la limite des 22 kilomètres. Si on se situe là, à ce niveau-là, le modèle théorique nous dit que 80 % du temps, vous voyez les éoliennes, et puis les modèles sémaphores nous disent qu'en fait, vous ne les voyez que 20 % du temps. Donc, on voit qu'il y a des valeurs assez floues. C'est encore des fourchettes et on s'en excuse. Il n'y a pas de vérité, là encore, mais en tout cas, c'est des informations que l'on donne au débat.

Mme Martine ROLAND, élue du CD66 en charge de l'environnement

Une question. Au-delà de la puissance de ces parcs éoliens, vous nous avez montré une cartographie d'où pourraient se situer ces parcs. Et ma question est plutôt : quelle serait l'emprise effective du parc, en tout cas celle qui est le plus proche du parc marin ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Dans le cadre du débat, c'est aussi un point qu'il serait intéressant de discuter, notamment lors des ateliers cartographie qui sont proposés par la Commission. Il faut distinguer l'emprise. Nous, ce que nous recherchons, c'est des zones de développement. Ces zones de développement sont des zones dans lesquelles on va lancer des appels d'offres. Et ensuite, une fois que l'on a lancé des appels d'offres, on attribue le parc à un opérateur qui va devoir concevoir son projet, réaliser les études d'impact et, notamment, définir les mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation que son projet pourrait avoir sur l'environnement.

Déjà, il faut avoir en tête que, entre la superficie que peut avoir une zone de développement et la superficie réelle à la fin du projet, qui aura intégré des mesures d'évitement, qui pourra peut-être condenser un peu plus son parc, il y a un delta qu'il faut effectivement intégrer.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, on dit que l'on recherche des zones de développement qui sont en fait en relation avec une densité énergétique et qui font que, pour une même puissance installée, on peut avoir des superficies plus ou moins importantes. À la densité, c'est entre 5 et 10 mégawatts du kilomètre carré. Donc, c'est un sujet sur lequel il faudra effectivement pouvoir débattre. Est-ce que l'on veut des parcs très condensés ? Est-ce que l'on veut des parcs un peu plus larges ? Il y a des occupations de l'espace qui ne seront pas tout à fait les mêmes.

Mme Martine ROLAND, élue du CD66 en charge de l'environnement

Alors, concernant justement le lieu d'implantation, si j'ai bien compris, celle qui a motivé ces lieux d'implantation, c'est la facilité pour le développeur d'installer une station de reconversion. Et aussi, en ce qui concerne la capacité du réseau électrique à accueillir cette nouvelle production. Est-ce que c'est la priorité pour vous, quant à son implantation, ou est-ce que cela peut bouger en fonction d'autres critères ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

En fait, là, vous faites écho, finalement, à quels sont les critères qui feront que, à la fin, l'État fera un choix. Et tout l'intérêt du débat, c'est justement de pouvoir discuter de ces éléments. Sur le débat précédent, on avait expliqué un certain nombre des critères qui avaient prévalu aux choix que l'on a fait d'implanter le premier parc au large de Narbonnaise et le second au large du Golfe de Fos. On avait intégré évidemment des conditions techniques. Il faut prendre, pour ces premiers projets en Méditerranée, des zones qui sont ventées. C'est les premières fois que l'on fait des appels d'offres flottants. Donc, il y a les conditions techniques. Ensuite, on avait intégré et on avait beaucoup expliqué tous les enjeux environnementaux que l'on avait cherché à éviter et qui avaient fait à l'époque que ce sont ces zones-là qui ont été privilégiées par rapport à l'environnement. Et puis, on avait également intégré les enjeux socio-économiques et on s'était principalement focalisés sur les activités de pêche, en fonction de la valeur économique de la pêche au sein du Golfe du Lion. Sachant que, sur la ressource en elle-même, les études environnementales n'avaient pas permis de discriminer finalement les zones du Golfe du Lion sur la ressource en tant que telle. Et on avait également intégré le trafic maritime. J'ai en mémoire que l'on avait notamment tenu compte de la grande ligne entre Sète et l'Espagne.

Donc là, dans ce futur débat, il y a effectivement le sujet – RTE l'a rappelé – de la nécessité que le réseau soit prêt à accueillir ces projets. Si effectivement, à la fin, on choisit un projet qui ne peut pas être raccordé au réseau, cela n'a pas de sens. Ce serait important que, dans le cadre du débat et des décisions qui seront prises à l'issue de celui-ci, on soit en capacité de dire pourquoi on va à tel endroit, pourquoi on va à tel autre. Mais aujourd'hui, j'allais dire, l'aire de jeu de l'exercice qui est demandé au public, c'est le Golfe du Lion.

Et je précise un dernier point, ce n'est pas la Méditerranée dans sa globalité. On est sur un espace, effectivement, qui est le plateau continental de la Méditerranée, 10 000 à 12 000 kilomètres carrés. La Méditerranée, c'est plus de 110 000 kilomètres carrés. On ne va pas faire de l'éolien en Corse ou au large des Alpes-Maritimes ou du Var pour deux raisons principales, et c'est ce qui a prévalu la planification de l'éolien depuis 2018 : c'est deux éléments principaux, le vent et la profondeur des eaux. On s'était bloqués à 200 mètres de fond. Et là, en fait, c'est le seul endroit où l'on a ces deux conditions.

Mme Martine ROLAND, élue du CD66 en charge de l'environnement

Non, mais l'objet de ma question est de savoir si, lors du débat, la priorisation ne sera pas un aspect technique. Voilà, c'est l'objet de ma question.

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

On part sur de l'éolien flottant. Est-ce que d'un point de vue technique, en termes d'ancrage, les systèmes ont été définitivement choisis ? Je n'ai pas les termes en tête, mais entre un système tendu et un système avec du ragage, je pense que les conséquences en termes d'habitat ne sont pas les mêmes.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

La réponse est non. Les cahiers des charges produits par l'État pour choisir les développeurs ne définissent pas les typologies, ni de flotteurs, ni d'ancrage. Donc, on sait que les fermes pilotes en Méditerranée, c'est trois technologies un peu différentes. On a les ancrages à lignes tendues, que vous évoquiez, qui sont développées au large de Fos. On a des ancrages plus sous forme de caténaires ou semi-caténaires sur les deux autres fermes, côté Occitanie. Mais nous, c'est tout à fait ouvert.

Après, effectivement, ce sera aux développeurs, dans le projet qu'il conduira, de déterminer les solutions techniques qui lui paraissent les plus pertinentes pour pouvoir obtenir les autorisations. Par qui ces autorisations seront-elles délivrées ? Elles seront délivrées par les services de l'État. En l'occurrence, nous serons très vigilants à ce que, dans l'évaluation environnementale de son projet, les solutions qui sont proposées par le candidat soient celles qui aient le moins d'impact sur l'environnement. Comme n'importe quel projet d'infrastructure, le développeur doit démontrer que la solution qu'il propose est la solution la plus pertinente. Il y a des dimensions économiques souvent, mais il y a aussi des dimensions environnementales.

Mme Maria RUYSSSEN, IFREMER

Je voudrais juste savoir ce qui a conduit à enlever les zones éoliennes du périmètre ZPF. Quelle logique a en fait amené à cela ?

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

À l'origine, on n'avait pas de cadre national en la matière. Nous, nous considérons que c'est une pression sur le milieu qui est incompatible avec le statut de ZPF. Et, des premiers échanges que l'on a eus avec la DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité), effectivement, ce n'est pas quelque chose qui passerait.

En fait, en termes de procédure, je ne suis pas entré dans les détails. Les ZPF sont proposées par le préfet maritime au MTECT (ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), donc, concrètement à la DEB. Et la DEB évalue et peut rejeter éventuellement ce que l'on propose. C'est censé passer aussi en CMF préalablement. En tout cas, c'est considéré comme une pression incompatible avec la labellisation par rapport au niveau d'ambition qui est fixé.

Sachant que, depuis, on avait déjà, en fait, cet arbitrage interne, préfecture maritime. Mais depuis, on a eu une précision dans la SNB, où il est écrit noir sur blanc que les deux sont incompatibles. Après, il faudra que l'on précise, au sein des macro zones et du zonage éolien, des zones propices, exactement ce que l'on exclut, puisque l'on ne peut pas non plus exclure *a priori* la totalité des quatre macro zones. Donc, il y aura ce travail de précision à faire, mais *a priori* c'est assez clair sur cette incompatibilité. C'est un pari.

Mme Marie TCHAKERIAN, Directrice de la mer Région Occitanie

Non, je ne suis pas du tout convaincue par votre argumentaire. Je pense que cet *a priori* n'est pas du tout inscrit. C'est le retour de... la SNB, vous pouvez détailler votre acronyme, ce sera bien. C'est la stratégie nationale de biodiversité, j'imagine. Mais, moi, je ne suis pas du tout convaincue par l'argumentaire, en tout cas.

Mme Maria RUYSSSEN, IFREMER

C'est vrai que ce serait intéressant de savoir la nature de la pression – alors que les états initiaux ne sont parfois pas complètement terminés, que le dimensionnement des parcs n'est pas encore fini – qui conduit à un rejet *a priori*, alors que l'on va engager des discussions multiusages. Disons que l'appréciation pose tout de même un débat assez fort, et cela fait de grosses enveloppes spatiales exclues du périmètre de ZPF. Et je pense que cela pose de vraies difficultés aussi pour les gestionnaires d'aires marines protégées.

M. Hervé MAGNIN, Directeur du Parc marin

On a prévu une petite présentation du parc, à deux voix. Une première qui est un rappel très rapide des enjeux de biodiversité du Parc. Et ensuite, Charles LOISEAU, qui est un scientifique qui travaille en convention avec nous, vous fera une présentation assez scientifique et méthodique des pressions relevées à l'échelle du territoire du Parc, pour avoir une photographie la plus objective possible de ce qui se passe sur notre territoire.

M. Bruno FERRARI, Adjoint au Parc naturel marin du golfe du Lion

Alors, je ne sais pas si on est en avance ou en retard. On est en retard, donc je vais aller vite. Juste pour les membres du conseil de gestion qui étaient là au dernier conseil de gestion, on en a déjà parlé. Je vais juste vous présenter les quatre secteurs biogéographiques qui caractérisent le parc marin. Vous les aviez vus la dernière fois. On a la partie en jaune, qui est la partie côte sableuse. On a la partie en orange, qui est le plateau continental. La partie en bleu, qui est la partie canyon et large. Et enfin, la partie tout en bas à gauche, qui est la partie côte Vermeille. Chacune de ces zones biogéographiques a un rôle et un intérêt bien particulier, avec des enjeux, bien sûr, qui vont se dégager en fonction de chacune des zones.

Pour aller très vite et comme je l'avais déjà présenté la dernière fois, pour tout ce qui est habitat, côte sableuse, les choses qui sont intéressantes à regarder, on va avoir tout ce qui est oiseaux sur les hautes plages, le système de plage qui évolue avec des érosions. On va avoir tout ce qui est zone fonctionnelle, avec les connexions avec les lagunes. On aura aussi ce que l'on appelle les graviers à amphioxus, qui sont des zones avec un petit animal dont on avait parlé, qui a permis de déterminer des zones à la création du Parc. Des herbiers de cymodocées aussi, qui sont des plantes à fleurs sous-marines, qui sont protégées. Cette partie-là, habitats sableux, a une biodiversité qui est vraiment inféodée à cet habitat et avec un rôle qui est reconnu, de nurseries, d'alimentation, de zone de reproduction pour de très nombreuses espèces et donc à prendre en compte dans le cadre de ZPF.

L'autre habitat, sur lequel on a déjà beaucoup travaillé, c'est la côte Vermeille, la côte rocheuse. Avec des espèces comme la posidonie, que vous connaissez tous bien. Une espèce que vous connaissez un peu moins bien, qui est les trottoirs à lithophyllum. Le corail rouge, et puis des espèces de poissons très connues, comme les corbs, les mérours, etc. Le coralligène, plus en profondeur. Et là, c'est pareil, on a aussi un habitat avec une biodiversité très forte, plus forte que sur la côte sableuse. Mais la plus faible biodiversité de la côte sableuse est compensée par le plus grand nombre d'individus. Donc là, on va avoir des zones avec de fortes productions primaires, de production d'oxygène, notamment par les posidonies. C'est aussi des zones de nurseries et de frayères pour de très nombreuses espèces.

On s'éloigne un peu, on va sur le plateau continental. Et là, on va avoir tout ce qui est peuplements de poissons benthiques et démersaux, qui vivent soit juste au-dessus du fond, soit sur le fond. On va avoir tout ce qui est poissons pélagiques, les espèces qui se déplacent beaucoup comme les dauphins, les requins, les tortues, et bien sûr les oiseaux du large. Donc là, on va avoir beaucoup d'abondance pour tout ce qui est ressources trophiques et halieutiques.

Enfin, on a le large, avec les fameux canyons. Là, on va encore avoir beaucoup d'oiseaux qui vont être inféodés à ces zones-là. On va retrouver les grands cétacés comme le rorqual. On peut avoir des cachalots aussi qui vont descendre dans ces vallées. On va avoir bien sûr ce qui caractérise nos canyons, ici, côté Pyrénées orientales, c'est les fameux coraux profonds d'eau froide, où on a une zone, qui est vraiment très dense, et, à l'heure actuelle, l'une des zones les plus denses connues. On va aussi bien sûr retrouver à l'intérieur de ces canyons des espèces qui ont un intérêt commercial. Et donc, on a une biodiversité bien spécifique inféodée à ces canyons, encore une fois. Ces zones-là correspondent aussi à des zones de forts enjeux pour tout ce qui est nursery, alimentation, reproduction et aussi exportation de matière.

Voilà, j'ai fait le plus vite que je pouvais. J'espère que ça vous va.

Charles LOISEAU, chercheur au CRIOBE

Bonjour à tous. Je suis Charles LOISEAU, je suis chercheur au CRIOBE, qui est un laboratoire du CNRS. Je vais vous présenter une méthode d'évaluation du risque d'effet cumulé des activités humaines, comme outil au cœur de la réflexion autour des zones de protection forte.

On est là aujourd'hui pour discuter zones de protection forte et développement de l'éolien en mer. Et comme cela a été rappelé par les différents intervenants, tout cela s'inscrit dans un cadre plus large qui est celui de la planification de l'espace marin. Et cette planification est notamment définie par une directive cadre européenne en 2014, avec trois grands objectifs, qui sont des objectifs économiques liés au développement des activités en mer et à leur durabilité ; des objectifs sociétaux, liés à la coexistence de ces activités au sein d'un espace donné ; et enfin, des objectifs environnementaux, qui vont être liés à la conservation des écosystèmes, écosystèmes sur lesquels reposent ces mêmes activités.

Dans le cadre de la planification de l'espace marin, on a donc les aires marines protégées qui sont des outils préférentiels pour atteindre ces objectifs de conservation. En 2020 et 2021, on a publié deux articles dans des revues scientifiques, qui cherchaient à classer les aires marines protégées en fonction de leur capacité à effectivement réguler les activités pour produire des bénéfices en termes écologiques, mais aussi socio-économiques.

Si on s'intéresse particulièrement à la France, on voit qu'on est à plus de 30 % d'aires marines protégées déclarées, mais que, parmi ces 30 %, on a seulement 1,7 qui garantissent des bénéfices sociaux écologiques. Et si l'on regarde, un peu plus bas, ce qui nous intéresse en Méditerranée, on est seulement à 0,1 % des eaux qui sont protégées par des niveaux de protection qui garantissent des bénéfices socioécologiques.

Suite à ces différents articles et publications, il y a eu un écho médiatique, puis politique, puisque ces chiffres ont été repris par un rapport de la Cour des comptes européenne, qui a souligné le déficit en

niveau de protection dans les eaux européennes, et ensuite repris également par le gouvernement français pour les fameux objectifs de 30 % de protection d'ici 2030, avec 10 % de protection forte.

La protection forte est définie par un décret en 2022. Et nous, ce qui nous intéressait dans ce décret, c'est qu'elles sont définies soit comme des zones qui ne font pas l'objet d'activités humaines, qui peuvent engendrer des pressions, soit comme des zones qui disposent de mesures de gestion qui visent à éviter, diminuer ou supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques identifiés. Donc, dans ce cadre-là, ce qui nous intéresse, c'est la question des pressions, puisque c'est au cœur des zones de protection forte. Donc, un outil pour faire cela, c'est l'évaluation du risque d'effets cumulés. C'est-à-dire que chacune des activités présentes dans un territoire va produire une ou plusieurs pressions qui vont agir différemment sur différents composants de l'écosystème. Et mises ensemble, toutes ces pressions peuvent poser un risque à l'ensemble de l'écosystème.

C'est notamment une méthode que l'on a appliquée à l'extension de la réserve de Banyuls, l'année dernière, où on a cartographié les activités, représenté la contribution de chacune de ces activités, et on a pu alimenter les discussions autour de l'extension avec cela.

L'idée est d'étendre cette méthode à l'ensemble du Parc. On a identifié toutes les activités présentes au sein du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Chacune de ces activités va engendrer une ou plusieurs pressions. Ces pressions sont issues de l'annexe 3 de la directive cadre stratégique pour le milieu marin.

La première étape va être de relier ces activités à ces pressions. Une activité peut engendrer une ou plusieurs pressions. Et ensuite, il faut traduire. Chacune de ces pressions va avoir un effet différencié sur les composants de l'écosystème que l'on considère. Par exemple, à propos de la perturbation temporaire des fonds marins, le fait de jeter une ancre sur un fond sableux n'aura pas le même effet que de jeter une ancre sur des herbiers de posidonies.

Donc, pour exprimer tout cela, on utilise la notion de vulnérabilité. La vulnérabilité est construite sur des bases scientifiques et permet d'exprimer la vulnérabilité de chacun des composants écologiques, que l'on va considérer à chacune des pressions que l'on prend en compte.

Un peu de math : pour compiler toutes ces données, on va diviser notre espace en une grille, et dans chacun des pixels de cette grille, on va regarder si, oui ou non, il y a présence d'une activité et, si oui, quels sont les niveaux de pression engendrés par ces activités. Ensuite, on va regarder sur quels composants écologiques ces activités, et donc ces pressions vont s'appliquer. On a considéré comme composants écologiques les habitables au sens fonctionnel, c'est-à-dire pas juste l'habitat benthique, mais aussi la communauté associée. Et on va multiplier l'intensité des pressions générées par les activités, par la vulnérabilité des composants écologiques à ces pressions. On répète l'opération pour toutes les activités et pressions identifiées. Et on est capable de proposer une cartographie du risque d'effets cumulés de toutes les activités au sein du périmètre du Parc.

Ce que l'on peut en dire, c'est qu'une grande partie du Parc semble avoir un risque, compte tenu des activités qui s'y déroulent. Et on peut aussi regarder la contribution de chacune des activités dans ce risque d'effet. Là, à gauche, vous avez la surface occupée par l'activité, en pourcentage du Parc. Et à droite, vous avez la contribution de l'activité au risque d'effet total. Donc évidemment, l'échelle du parc, on voit que c'est les chalutiers qui occupent une grande partie et qui sont les plus grands contributeurs à effets cumulés. Mais quand on a travaillé, par exemple, à l'échelle de la réserve, sur des zones très locales, les contributions sont beaucoup plus équilibrées. Donc ce n'est pas pour dire qu'il faut viser particulièrement une activité, mais que l'on va s'intéresser à des zones en particulier, on va avoir des effets plus nuancés.

Pour conclure, je voulais dire que, quand on regarde à l'échelle mondiale les aires marines protégées, elles évitent les endroits avec beaucoup d'activités humaines. C'est ce qui limite leur capacité à effectivement réguler les activités, pour observer des bénéfices sur les écosystèmes. Les zones qui ont été définies comme zones prioritaires pour les ZPF dans le Golfe du Lion sont principalement situées au large. Et si l'on superpose, en vert, vous avez l'intensité de chalutage. En bleu, ce sont des zones pour le développement de l'éolien. On voit bien que les ZPF, qui sont pourtant des outils normalement dédiés à renforcer le niveau de protection des aires marines protégées, pour assurer des bénéfices sociaux et écologiques, vont finalement, comme les aires marines protégées à l'échelle mondiale, il semblerait, éviter les zones où il y a une forte pression des activités humaines.

Je ne dis pas que ce n'est pas bien et que ce n'est pas intéressant de protéger les écosystèmes au large, ou les canyons. Mais je pense qu'il faut être vigilant et essayer de protéger une mosaïque d'habitats représentatifs écologiquement, pour arriver effectivement à observer des bénéfices sur la biodiversité. Je vous remercie de m'avoir écouté.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Bruno FERRARI, Adjoint au Parc naturel marin du golfe du Lion

Des questions ? Depuis la semaine dernière, Charles est docteur en écologie marine. Monsieur le Directeur ?

M. Hervé MAGNIN, Directeur du Parc marin

On va redonner la parole à nos collègues pour l'animation. Donc, à vous la parole.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Merci Monsieur le Président, Madame la sous-préfète, Mesdames et Messieurs les membres du Comité de gestion. Je m'appelle Étienne BALLAN, je suis le coordinateur du débat public sur la façade Méditerranée.

Je m'excuse pour avoir été un peu en retard tout à l'heure, mais je vous remercie beaucoup déjà de votre présence. C'est très intéressant pour le débat public de pouvoir finalement débattre et discuter avec des personnes qui sont, à de nombreux titres, très compétents sur leur domaine et sur les questions marines et maritimes. C'est très précieux.

On va vous proposer maintenant, en accord évidemment avec le parc marin – on a bien sûr conçu cette réunion ensemble –, de rentrer un peu plus dans le détail. Vous avez eu vraiment un nombre d'apports très important aussi bien sur l'éolien, on l'a entendu, sur les ZPF, un peu aussi sur les pratiques de pêche à la fin. Et vraiment, je pense que vous avez, quelque part, la mise de fonds. Vous avez de quoi débattre maintenant sur le sujet suivant, qui, je crois, a déjà été précisé, mais je me permets de le redire. Le sujet suivant, c'est véritablement la compatibilité des ZPF avec les différents usages. Donc, tout le débat que l'on a commencé à avoir tout à l'heure, c'était très exactement l'enjeu de cette réunion. Simplement, on a sérié autour de trois usages principaux, les ZPF et l'éolien. Je crois que le débat va être animé. Les ZPF et la pêche et enfin les ZPF et la plaisance ou le tourisme, si je ne me trompe pas.

On va avoir trois temps, de façon à ce que tout le monde puisse s'exprimer. On ne va pas rester dans cette configuration en plénière. On va travailler en atelier. Et en même temps, pour que tout le monde s'exprime, mais aussi pour que tout le monde puisse traiter des trois sujets, on va fonctionner comme cela, en trois temps. C'est très simple. Peut-être que quand je vais vous l'expliquer, cela vous paraîtra compliqué. Mais quand on va le faire, cela va être très simple. Dans cette salle vont se réunir deux groupes. Et il y aura, dans l'autre salle à côté, les personnes qui sont en visio. Elles sont déjà branchées et on va traiter avec eux. Vous allez tous participer à un de ces deux groupes ici dans cette salle, à l'exception des services de l'État, maître d'ouvrage. Donc DIRM, DREAL, RTE et PRÉMAR qui vont ne pas participer aux échanges, mais qui seront, en revanche, éventuellement ressources pour amener des informations ou répondre à des questions techniques précises, si vous en avez.

Un dernier point important, on va prendre un peu plus d'une heure pour parler de ces trois sujets, successivement. Cela veut dire que les deux groupes que vous allez constituer ici, pendant 25 minutes à peu près, votre groupe va travailler sur ZPF et éolien. Puis, on fera une pause. Et juste après, le même groupe va travailler sur ZPF et pêche. Et enfin, troisième temps, vous l'avez compris, ZPF et plaisance tourisme. C'est cela, le principe.

Vous, vous ne bougez pas. Une fois que vous êtes assis à votre groupe, vous n'en bougerez pas et ce seront les animateurs qui vont bouger. De cette façon, en fait, chaque fois, vous pourrez découvrir ce que le groupe d'avant a discuté et réagir aux propositions.

Enfin, je vais conclure sur le fond, sur un point tout simple. Ce que l'on vous propose aujourd'hui, ce n'est pas un moment décisionnaire sur les ZPF dans le Parc marin. Je voudrais que l'on soit très clair. Je pense que vous l'avez déjà été, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur. C'est très important de se le dire. On est dans le cadre du débat public, on est dans un temps où on est censé éclairer la décision qui sera prise plus tard. Les décisions de l'État, certes, sur l'éolien, sur les ZPF, mais aussi vos décisions à vous, en tant que Parc marin. Mais aujourd'hui n'est pas une réunion décisive. Vous n'avez pas à prendre parti, à décider ou à voter, ce n'est absolument pas l'objet. L'idée est vraiment de débattre et d'échanger.

Pourquoi est-ce aussi intéressant pour nous ? C'est probablement intéressant pour le Parc marin, je laisserai Monsieur le Président en dire un mot s'il le souhaite, parce que, peut-être, cela lance aussi une dynamique pour vous, de réflexion qui est déjà lancée. On vient de l'entendre. Il y a une étude qui est déjà lancée et une dynamique de réflexion sur la localisation des ZPF sur votre territoire. Mais c'est aussi important pour l'ensemble de la façade.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Ce que l'on souhaite aujourd'hui, c'est que votre expérience de Parc marin, un outil qui est très concerté, qui débat avec beaucoup d'acteurs, soit aussi riche d'enseignements pour toute la façade, pour les autres aires marines protégées de la façade, mais aussi pour l'ensemble des habitants et du public. Donc, quelque part, votre mission, si vous l'acceptez – formule classique –, c'est à la fois de réfléchir pour vous, pour le Parc marin, mais c'est aussi, si vous le voulez bien, d'imaginer des orientations pour l'ensemble de la façade, à partir de votre expérience et votre regard du Parc marin.

Ce qui explique qu'à la fin de la réunion, on essaiera un peu justement de séparer, ou en tout cas de trier un peu les choses, entre toutes vos propositions pour le Parc et toutes vos propositions que vous pourrez faire aussi à l'échelle de la façade.

La question à laquelle on voudrait avoir des réponses à la fin de cette réunion, c'est : quelles orientations souhaiteriez-vous que le Parc marin, d'une part, prenne et que, d'autre part, l'ensemble de la façade puisse prendre sur ces questions de ZPF et les différents usages ?

Est-ce que j'ai été clair ? Ce silence peut être à double sens. Soit pas du tout, soit trop. Est-ce que ça va ? Monsieur le Président, est-ce que vous voulez ajouter un petit mot avant que l'on passe en sous-groupes ? On y va. Parfait. Donc, je vais vous demander de bien vouloir vous lever. On va prendre quelques minutes pour réorganiser les tables puisque vous voyez que ce n'est pas installé en mode de sous-groupes. Donc, si vous voulez bien vous lever pour libérer vos chaises et vos tables. Les équipes vont installer les tables en deux blocs. Et on va pouvoir commencer dans cinq minutes.

Atelier « Éolien » – zones de protection forte et parcs éoliens en mer, animé par Étienne BALLAN

Groupe 1

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Nous sommes ensemble pour une vingtaine de minutes, pour débattre de la question qui a déjà commencé, d'ailleurs, tout à l'heure, à être un peu discutée. Elle concerne la compatibilité, en tout cas, les articulations entre zones de protection forte et développement de l'éolien.

J'ai à mes côtés les responsables, pour l'État et pour RTE, du développement de l'éolien, qui vont répondre à vos questions, si vous en avez. Le but de cet échange, vraiment, est que vous puissiez vous exprimer. Cela a commencé en salle, mais vous ne pouviez pas prendre la parole tout à l'heure. Si je dois résumer la question, telle qu'elle a été vue en salle, c'est en gros : il n'y a pas, *a priori*, dans les ZPF d'exclusion d'une activité ou d'une autre, en tout cas, notamment dans le décret qui a adopté en 2022. Néanmoins, un document qui n'a pas la même valeur réglementaire, législative, qui est la stratégie nationale de la biodiversité, depuis, précise qu'il n'est pas souhaitable que les ZPF soient créées sur les parcs éoliens ou que les parcs éoliens soient installés en ZPF. Cela dépend comment on le voit.

Mais dans le débat public, on a le droit de tout. Et un certain nombre d'acteurs ont déjà pris la parole dans le cadre du débat public pour dire qu'ils ne trouvaient pas idiot, voire intéressant, d'imaginer que l'éolien pouvait être soit compatible ou pas avec les ZPF, c'est une chose, mais pouvait même être, peut-être, un objet. En tout cas, puisqu'on neutralise en partie la « pêchabilité » d'un certain nombre de sites, ou que l'on empêche un certain nombre d'autres usages, dû à la présence de l'éolien, c'était finalement peut-être une opportunité pour organiser la protection forte sur ses zones.

Je ne fais que poser les termes du débat. Mais maintenant, je vais vous proposer à chacun, d'abord, de faire un peu part de propositions, si vous en avez sur ce sujet, ou de vos questions, si pour vous, cela soulève des questions. À vous de jouer. Qui veut prendre la parole pour démarrer ? Monsieur LARTAUD. On vous écoute. Si vous voulez bien vous présenter au début de votre intervention.

M. Franck LARTAUD, Directeur adjoint de l'observatoire océanologique de Banyuls, membre du Comité de conservation de la nature des Pyrénées orientales

Franck LARTAUD, je suis Directeur adjoint de l'observatoire océanologique de Banyuls. Mais là, je suis représentant en tant que membre de l'association du Comité de conservation de la nature des Pyrénées orientales. Et je travaille particulièrement dans les environnements profonds, dans les canyons sous-marins. Donc je connais assez bien les problématiques qui peuvent être associées dans ces milieux.

Je rebondis directement sur ce que vous avez dit, la notion d'opportunité. Au moment où l'on crée une zone de protection, de sécurisation d'une éolienne, je pense que ce serait vraiment une erreur que de l'associer directement avec une zone de protection forte. C'est perdre l'idée de départ de création des ZPF. Je comprends bien en quoi cela peut gêner pour la pêche, probablement, mais là, on est en train

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de confondre des choses assez différentes. Donc, j'ai du mal. En plus, les éoliennes ne sont pas forcément implantées dans des zones d'intérêt écologique, donc je ne vois pas en quoi il faudrait sacrifier, je dirais plutôt, des espaces à protéger pour les inclure dans des zones qui sont plutôt d'intérêt économique.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame VIARD, vous avez demandé la parole.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Oui. Bonjour à tous. Je me présente Frédérique VIARD, je suis chercheur au CNRS, basée à Montpellier et membre du conseil de gestion du Parc marin du Golfe du Lion.

En fait, si je prends le point de départ de la définition des ZPF, je me trouve aussi, peut-être pas avec le même cheminement conceptuel qu'a présenté Franck LARTAUD, mais je me retrouve un peu dans cette position-là. Parce que si l'on repart de la définition des zones de protection forte, soit il n'y a pas d'activité, soit, en tout cas, il y a la possibilité d'un plan de gestion, qui va essayer d'atténuer les pressions.

Or, il me semble que, sur un parc d'éolien, il y a, dans la pratique, dans la technique, beaucoup de choses qu'on ne peut pas maîtriser. Donc, établir un plan de gestion pour faire en sorte que ces parcs-là deviennent des zones de protection forte, cela me semble difficilement réalisable du fait de ce peu de prise technique sur les pressions exercées par les éoliennes sur l'environnement marin. Et on sait qu'elles sont de nature extrêmement diversifiée. Donc, cela ne me semble pas compatible avec le mandat d'une zone de protection forte.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez préciser en quoi ces choses sont peu maîtrisables ? En quoi les effets de l'éolien seraient-ils peu maîtrisables ?

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Par exemple, je peux vous en donner plusieurs. Il y a des pollutions, des contaminations chimiques, il y a des pollutions sonores, il y a des pollutions de différentes natures. Il y a également l'utilisation, le développement de biofouling, qui modifie beaucoup l'écosystème localement, et sur lequel, là encore, on a peu de prise. Et lorsque l'on a une prise avec de l'anti-fouling, ce n'est pas forcément une meilleure option. On modifie en fait l'écosystème local, et, à cause de ces pressions, de ces facteurs de pressions physiques, chimiques et également biologiques qui sont amenés avec les éoliennes. Est-ce que c'est plus clair ? C'est difficile en visio.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci de votre effort. En même temps, c'est bien, parce que l'on est très concis et très clair en visio, c'est super. Merci pour la clarté de votre propos.

Peut-être simplement un élément d'information sur la question des pressions de l'éolien. Donc, une étude est sortie ces derniers jours. Elle a été diffusée hier ou avant-hier. C'est une étude qui est faite par la filière de l'éolien avec des apports scientifiques de la part de France énergies marines, si j'ai bien lu les logos qui sont sur le document et qui, justement, fait le point sur une quinzaine, si je ne me trompe pas, une quinzaine d'effets à peu près.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

J'aurais juste dû préciser que je connais assez bien le sujet, et j'aurais dû le dire aussi, je suis membre du conseil scientifique de l'Observatoire national éolien en mer, pour plus de transparence dans mes propos. Effectivement, je connais ce rapport et je connais aussi des publications. Il y a certainement d'autres collègues qui sont plus experts que moi. Mais effectivement, il y a pas mal de travaux scientifiques, récemment, qui ont été menés pour faire un peu un bilan des impacts environnementaux, autant sur les masses d'eau, sur les organismes vivants dans la colonne d'eau, mais également au fond. Parce qu'il ne faut pas oublier que, dans toute la discussion, on a beaucoup accentué sur le parc éolien, mais la partie raccordement est également un point assez essentiel.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur MORLON, vous avez demandé la parole. Département de l'Aude, je crois.

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Oui, bonjour, Francis MORLON, je suis vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Je rejoins totalement ce qui a été dit par les deux précédents intervenants sur la question de la possibilité d'un zonage ZPF sur des parcs éoliens. On est très clairement, pour moi, sur une incompatibilité, par rapport à la question de l'impact. Et si je faisais un parallèle avec ce que l'on vit sur nos territoires, sur la partie terrestre, cela entraînerait une possibilité de dire que l'on pourrait développer, en fait, des projets industriels dans des réserves naturelles. Ce qui n'est pas le cas et ce que l'on ne désire pas.

Je vois plus une possibilité, par rapport à la question des parcs éoliens en mer, d'une protection additionnelle, une protection relative additionnelle par rapport à des ZPF. Mais il faut, en effet, que l'on puisse déterminer des ZPF. Et là, ce qui manque dans votre présentation, depuis le départ de la réunion, c'est, *in fine*, quelles sont les zones à enjeux sur le parc marin ? Quelles sont les zones prioritaires sur lesquelles on aurait un besoin d'augmenter un niveau de protection ? Avant même de réfléchir, en fait, à savoir s'il y a une compatibilité [*partie manquante*].

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Excusez-nous, la fin de votre conclusion a été mangée par la bande passante. Est-ce que vous pouvez nous redire votre dernière phrase ? Comme vous disiez...

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Ah, d'accord, mauvaise connexion sur Narbonne.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Vous disiez qu'il vous manquait des éléments un peu plus précis, cartographique des...

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Je n'ai plus ma vidéo. Oui, dans le questionnement de savoir où l'on positionne des zones de protection forte, pour moi, il y a la question d'où sont les enjeux et où sont les zones sur lesquelles on a des besoins de protection forte. Et cela, pour moi, c'est de la donnée scientifique de base.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez pu suivre la présentation de Monsieur LOISEAU qui précédait le départ en sous-groupe, et avec notamment la première cartographie sur les habitats, puis le calcul des risques ? Et puis arriver à une carte...

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

J'ai bien suivi la question du risque, mais il n'y avait pas le croisement entre les risques et les enjeux de biodiversité. Ou en tout cas, je ne l'ai pas identifié.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ils sont intégrés dans la méthode, puisque le calcul *in fine* des risques – je parle sous le contrôle des biologistes qui sont nombreux autour de cet écran –, il me semble qu'ils sont bien intégrés dans la méthode en tant que vulnérabilité. C'est-à-dire que, effectivement, il y a bien la notion de sensibilité des espaces aux pressions. Est-ce que je me trompe en disant cela ? Je vous vois acquiescer, je suis rassuré.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Il y a bien la vulnérabilité qui est intégrée, mais pas forcément l'ensemble des enjeux. Donc, la vulnérabilité vue sur les différents écosystèmes, la cartographie des écosystèmes. Ce qui peut être un peu différent de ce que M. MORLON a souligné.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Par ailleurs, Monsieur MORLON, juste sur ce que vous disiez, la PRÉMAR – malheureusement, sans support cartographique, ce qui n'était pas prévu – a indiqué les quelques espaces sur lesquels la labellisation était d'ores et déjà soit réalisée, soit envisagée à court terme. Peut-être, Madame TERRIER vous pourrez compléter sur ce point. Est-ce que c'est vous, à l'OFB, qui, justement, mesurez cette question des enjeux ? Est-ce que vous souhaitez réagir sur ce point, donner des éléments complémentaires à ce qu'a dit M. LECOMPTE, tout à l'heure, pour la bonne compréhension de M. MORLON, sur la localisation de ces enjeux de biodiversité sur le Parc ? Si vous ne pouvez pas, il n'y a pas de soucis, vous avez le droit.

Mme Isabelle TERRIER, Directrice déléguée de la façade méditerranée, OFB

Merci. Sur le Parc, en fait, c'est le Parc qui est responsable de proposer les zones de protection forte, les enjeux de protection, etc. Donc, nous à la délégation façade Méditerranée, on reçoit les propositions du Parc. Mais c'est le Parc en tant que gestionnaire et avec justement son conseil de gestion, qui fait ce travail.

Mais effectivement, la proposition de la carte que vous avez vue de la préfecture maritime a été pointée par le scientifique qu'est M. MORESMO. Des propositions sur des enjeux qui n'étaient peut-être pas cartographiés au moment de la création du Parc. Ou en tout cas, peut-être pas avec le même niveau de précision, parce que les connaissances évoluent sur les grands fonds, et notamment sur les canyons. C'est pour cela que ce sont effectivement des écosystèmes très importants et sur lesquels on n'a pas, aujourd'hui, de protection dédiée spécifiquement sur ces écosystèmes. Mais cela fait également partie des enjeux identifiés par le Parc, bien entendu.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Madame Terrier. Si je peux résumer, mais ce sera forcément simpliste, ce que vous venez de dire, les enjeux identifiés par la PRÉMAR aujourd'hui sont plutôt au large, pour effectivement aller vers des enjeux de biodiversité qui sont moins bien couverts jusqu'ici. En revanche, les cartes de M. LOISEAU, telles que vous les avez vues, indiquent que les pressions et les risques sont plutôt situés plus près de la côte. L'éolien se trouvant finalement aujourd'hui un peu entre ces deux espaces – je simplifie beaucoup – du côtier, de l'hyper côtier et du large, de ces canyons. Je veux pas prétendre à répondre à Monsieur Morlon mais...

Mme Isabelle TERRIER, Directrice déléguée de la façade méditerranée, OFB

En fait, c'est difficile de voir, parce que la carte PRÉMAR est à très grande échelle et, en fait, pour le côtier, il faut vraiment aller dans le 0/3000, qui est vraiment une petite bande, mais que l'on voit bien sur la carte de contribution des activités, le risque d'effets cumulés. Là, on voit bien la ligne des 3 000 nautiques, en rouge, sur la carte qui a été présentée ce matin.

Donc, en fait, si, on a tout de même des protections et même des protections fortes en milieu côtier, avec notamment le cœur de la réserve. Mais c'est tellement une petite échelle, par rapport à la surface du Parc, que ce n'était pas apparent, en fait, sur la carte de la PRÉMAR, mais c'était bien identifié tout de même.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On va passer la parole à Monsieur Thomas SERAZIN.

M. Thomas SERAZIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Bonjour, merci. Thomas SERAZIN, du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie. Je voulais savoir, au niveau des ZPF, j'ai assisté à plusieurs GT ZPF qui étaient organisés par la DIR et la PRÉMAR et on n'avait toujours pas de note de cadrage. Donc, c'est vrai que, pour l'instant, on parlait un peu dans le vide. Je voulais savoir si l'on avait un peu avancé à ce niveau-là, pour savoir réellement de quoi on parle, lorsque l'on parle de ZPF. Parce qu'aujourd'hui, les seules ZPF qui sont labellisées, ce sont des zones d'interdiction d'activités. Or, il est clair que ZPF ne veut pas dire interdiction d'activités. Ce serait donc intéressant de savoir si cette note de cadrage est sortie et de savoir réellement ce que cela implique pour les activités, dont la pêche professionnelle.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour votre question. Alors, si vous me permettez, ZPF et pêche, vous allez le traiter tout à l'heure, dans le cadre de l'atelier suivant, avec mes collègues. On va essayer de rester sur l'éolien. Mais du point de vue de votre première question sur la note de cadrage, est-elle sortie ? Non.

Et justement, l'objet de notre débat public, ici, est de venir éclairer l'État dans toutes ses composantes, y compris la PRÉMAR, la Direction environnement, biodiversité au niveau central aussi, sur quelles seraient les orientations à suivre. Est-ce qu'il faut une interdiction systématique, puisque, aujourd'hui, ce n'est pas prévu ? Dans la catégorie de ce que l'on a vu tout à l'heure, c'est-à-dire sur les études au cas par cas, on est exactement dans cette configuration-là quand on parle d'éolien, parce que, aujourd'hui, il n'y a pas de projet éolien, me semble-t-il, qui sont sur des ZPF déjà labellisées. Et donc, la question est exactement celle-là.

Je le dis peut-être avec d'autres mots. En gros, on est exactement dans ce temps où on est plutôt dans l'autre sens. On n'attend pas la note de cadrage, qui va dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Mais on

est dans un temps plutôt ascendant, où le débat public vient dire, à ceux qui rédigent la note de cadrage, ce que le terrain, ce que les acteurs et le public, sur les différentes façades, pensent compatibles ou non avec les ZPF. Est-ce que je me suis fait comprendre ? D'où l'intérêt de cet atelier et de votre contribution. Il y a déjà plusieurs personnes qui ont clairement pris des positions en disant qu'ils pensent incompatible, globalement, la question de l'éolien avec ZPF. C'est-à-dire qu'ils considèrent, si je ne me trompe pas, que là, on ne serait pas dans le cas par cas, on pourrait effectivement assumer une incompatibilité presque générale entre les deux activités. Ce qui n'est pas forcément le cas pour la pêche et pour d'autres activités.

Madame BATTEZ ?

Mme Carmen BATTEZ, Organisation des producteurs du Sud

Bonjour, je suis Carmen BATTEZ, je travaille à l'organisation des producteurs du Sud, pour une organisation professionnelle représentant la pêche professionnelle maritime.

Déjà, je rejoins les propos de mon collègue Thomas SERAZIN, sur l'absence d'une note de cadrage pour les ZPF. Cela nous met dans une position délicate, les représentants de la pêche professionnelle, pour avoir des positions tranchées sur ce sujet des ZPF. Et encore plus pour la question de la compatibilité d'une ZPF avec un parc EMR, puisque pour nous, l'enjeu crucial dans ce débat du DSF pour la pêche professionnelle, c'est l'espace qui va être conservé pour la pratique des métiers de pêche.

Et sur ces deux enjeux, atteinte des objectifs en EMR et atteinte des objectifs en protection de l'environnement, on peut se heurter à des aspects qui peuvent paraître contradictoires pour les pêcheurs pros que l'on représente. On a toujours beaucoup d'incertitudes sur les pressions réelles qui sont générées par un parc EMR. Ainsi, on ne sait pas si l'on doit prendre un parc EMR comme une menace ou comme une opportunité pour l'environnement. Si l'on prend sous l'angle des dérangements potentiels, des pollutions potentielles qui ont été citées précédemment par Mme VIARD, il est évident qu'on ne peut pas envisager qu'un parc EMR soit une ZPF. Et les pêcheurs vont aussi être d'accord avec cela, puisqu'ils sont eux-mêmes amenés à se restreindre de plus en plus pour protéger l'environnement. Donc, c'est assez compliqué de voir d'autres activités humaines être labellisées ZPF, alors qu'ils ont des impacts sur l'environnement.

Si l'on prend le problème dans l'autre sens et que l'on écoute les autres discours qui nous disent que les parcs EMR peuvent avoir des effets récifs sur la biodiversité, ce genre de chose. Dans ce cas, ce serait des opportunités. Et donc, pourquoi pas les labelliser ZPF pour qu'ils aient un impact positif sur la biodiversité. Et cela permettrait en plus de combiner les deux objectifs spatiaux de parcs éoliens et de pourcentage de ZPF. Ce qui, du point de vue du pêcheur professionnel, serait aussi avantageux, puisque cela limiterait les restrictions à la navigation et à la pratique de leurs activités.

Donc on est un peu piégés entre ces deux aspects parce que l'on n'a pas vraiment tous les tenants et aboutissants de la réglementation d'une ZPF et des pressions réelles générées par un parc EMR. Et à nouveau, on répète des choses que l'on dit depuis longtemps, mais le retour d'expérience des éoliennes pilotes aurait été vraiment très précieux, pour mieux comprendre les interactions d'un parc avec l'environnement, et ce qu'il est possible de maintenir comme activité dedans ou pas.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Alors, je vais proposer une dernière intervention, puis on va passer à la partie où je vous demanderai d'écrire votre avis en quelques mots sur le *tchat*. Est-ce qu'il y a encore une personne qui souhaite parler, qui ne s'est pas encore exprimée sur ces enjeux ? Merci Madame BATTEZ, c'était très clair, le double regard que l'on peut porter sur ce sujet. Je ne vois pas de mains se lever.

Alors, la proposition que je vous fais maintenant, dans les deux ou trois minutes qui nous restent en fait, ce serait, si vous le voulez bien, de nous écrire dans le *tchat* – et je vais le copier-coller en fait sur le document Word au fur et à mesure – ce que vous retenez de cette discussion et quelles propositions vous voudriez faire, quelle orientation vous voudriez faire. Vous n'êtes pas obligés d'en faire, mais j'ai entendu qu'il y avait déjà des personnes qui étaient assez claires dans leur position.

Quelles propositions faites-vous sur cette compatibilité ou incompatibilité entre ZPF et éolien, à l'échelle du Parc, d'une part, et plus globalement, à l'échelle de la Méditerranée ? Est-ce que vous voulez bien formuler cela, orientations pour le Parc marin ? Et puis l'orientation plutôt à l'échelle façade. Ce n'est pas forcément la même chose.

Est-ce que je vous donne quelques instants pour y réfléchir ? Oui. Cela peut être très court, c'est de l'ordre du *Post-it*, en fait.

Participant

Juste pour être sûr d'avoir bien compris, c'est deux recommandations différentes, c'est cela ? Une pour l'enceinte du parc...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Voilà. Vous avez vu tout à l'heure qu'il y a effectivement une des macro zones, la A', qui est très largement superposable. En tout cas, qui en fait partie, je crois, quasiment intégralement. Et une partie B' aussi. Donc, on a effectivement des zones potentiellement favorables à l'éolien, qui sont aujourd'hui envisagées. Est-ce que vous pensez, pour le Parc, que ces zones-là peuvent accueillir quand même les ZPF ou pas ? Et plus globalement, est-ce que la compatibilité ZPF/éolien vous paraît possible ou, au contraire, non souhaitable ?

Je vais vous demander de faire le plus vite possible, parce que je crois que les autres ateliers ont terminé. Alors, c'est plus facile pour eux, parce qu'ils ont de vrais *Post-its*, avec de vrais feutres, donc cela va très vite. Et vous, je vous demande de l'écrire dans le *tchat*, s'il vous plaît.

Je n'ai pas encore de texte dans le *tchat*. Je vais commencer à m'inquiéter (*Rires*).

Vous êtes libre d'écrire ce que vous voulez. Merci.

Merci. Super, encore un. Je vais passer la main à mes collègues. Et je laisserai peut-être Zoé continuer à faire le copier-coller pendant que mes collègues vont s'installer pour, cette fois-ci, le deuxième thème qui est sur la question du tourisme.

Atelier « Éolien » – zones de protection forte et parcs éoliens en mer, animé par Étienne BALLAN

Groupe 2

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

On va travailler sur l'éolien à présent. On a avec nous M. AUTRIC et M. BOCQUENET, qui pourront répondre éventuellement à des questions techniques plus précises sur l'éolien, etc. Le sujet, comme vous l'avez compris, a déjà commencé tout à l'heure à être débattu. Vous êtes intervenus dessus, quelques autres personnes également.

Vous avez compris, donc, *a priori*, dans la définition des ZPF, il n'y a pas d'incompatibilité avec aucun usage. Dans la troisième catégorie, on est bien d'accord. Dans la catégorie dite au cas par cas, dite « fourre-tout » également, depuis tout à l'heure. C'est la PRÉMAR qui le dit. Donc, on a le droit de le dire.

En revanche, dans la stratégie nationale de la biodiversité, il a déjà été effectivement écrit – cela n'a pas la même valeur en termes législatifs ou réglementaires – une stratégie nationale dans laquelle, effectivement, il est prévu une incompatibilité entre ZPF et éolien. Néanmoins, dans le débat public, d'ores et déjà, sur plusieurs réunions que l'on a pu faire, un certain nombre d'acteurs disent : « Pourquoi pas ? » Puisqu'il n'y a pas d'incompatibilité *a priori*. Un certain nombre d'acteurs disent que cela pourrait être intéressant, parce qu'aussi l'éolien, d'une certaine façon, de fait, peut bloquer ou, en tout cas, limiter d'autres activités, qui peuvent aussi être source de pressions, notamment la pêche. Effectivement, un certain nombre de parcs éoliens ne seront pas « péchables » de façon intégrale par toutes les techniques de pêche, *a priori*. Donc, on a finalement, quelque part, un certain nombre d'acteurs qui disent, par opportunité : « Pourquoi pas ? Pourquoi ces parcs éoliens ne seraient-ils pas eux-mêmes des endroits où l'on pourrait limiter plus de pressions encore, et finalement arriver à une logique de protection qui pourrait être ou pas une protection forte ? »

Voilà un peu les termes de la discussion.

Le groupe en visio n'a pas fait de *Post-it*. On est magicien, mais pas à ce point-là. En revanche, ils ont écrit des choses sur un document Word. Je vais essayer de vous résumer en quelques mots leur apport. Globalement, le groupe en visio – on ne va pas se le cacher – n'est plutôt pas favorable. À peu près tous ceux qui ont pris la parole ont plutôt dit « Ce n'est pas possible ». Pour plusieurs raisons. Je prends un argument qui a été développé, en disant : « Finalement, on ne maîtrise pas vraiment les pressions de l'éolien sur le milieu, on ne sait pas très bien, on va avoir un changement d'habitat, parce qu'il y a bien un flotteur artificiel qui arrive, on va avoir peut-être des changements d'espèces, etc. Finalement, on n'est pas bien sûr de ce qui va se passer dans ces conditions-là. Ce n'est donc peut-être pas un endroit où, véritablement, on peut faire la protection ou de la préservation. »

Et l'autre sujet qui a été posé, c'est notamment de dire : « OK, mais finalement, est-ce que l'on sait, dès aujourd'hui, à l'échelle du parc marin, s'il y a des endroits où il y a des enjeux ? Qu'est-ce que l'on peut cartographier ? Est-ce que l'on sait s'il y a des enjeux qui seraient aujourd'hui intéressants à protéger et qui sont dans les zones de potentiel éolien ? Un acteur a dit : « Mais moi, j'ai besoin de savoir, si oui ou non, il y a des enjeux de biodiversité dans la macro zone A' et le sud de la macro zone B', sur ces questions-là. » Et donc, on a révoqué les cartes de M. LOISEAU tout à l'heure, justement avec ces niveaux de pression, ces risques associés, qui étaient en partie un peu plus forts au niveau côtier, au niveau de la limite des 3 000, et un peu moins forts, décroissants on va dire, sur la zone potentiellement éolien, c'est-à-dire la zone qui est avant les canyons.

Je vous livre un peu ces éléments et, maintenant, je vous propose de prendre la parole. C'est un peu la même logique, c'est-à-dire que vous partagez vos impressions. Vous êtes plutôt favorables ou plutôt défavorables, pour quelles raisons surtout ? Et puis, à la fin, on fera le même travail de petits *Post-its*, à la fin de la discussion, une fois éclairés par les avis des autres. Ce que vous aurez à dire en termes de compatibilité ZPF, éolien, à l'échelle du parc marin, plus globalement à l'échelle de la façade. Est-ce que j'ai été clair ? Est-ce que vous voulez réagir déjà aux arguments du premier groupe ? Ou alors avez-vous déjà des choses à partager ? Allez-y.

Mme Maria RUYSSSEN, IFREMER

Non, mais je ne vais pas réexprimer... Cela me paraît curieux, en termes de cohérence des politiques publiques, d'exclure d'une politique de zone de protection forte, une activité, que l'on passe notre temps à dimensionner de manière à ce qu'elle ne soit pas impactante. Et partir du principe qu'elle est impactante au point de la disqualifier en tant que tel, cela laisse un peu pantois, en termes simplement de cohérence des politiques publiques. Que l'on ne sache pas tous les impacts, certainement, encore moins à long terme. Mais que l'on enlève en fait des enveloppes spatiales au nom d'une incompatibilité de principe pose question.

Participant

Surtout sans avoir de retour d'expérience.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Alors, cela a été dit un peu dans le groupe aussi, effectivement.

Participant

Parce que l'on ne va pas les dessiner là, aujourd'hui.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Non, ce n'est pas le but.

Participant

Donc, voilà. Les zones commerciales ont un petit peu de temps avant d'arriver. Il y a les fermes pilotes qui vont arriver. Donc, peut-être après les fermes pilotes, avec ce retour d'expérience, s'il y a quelque chose qui apparaît comme largement incompatible, là, effectivement, on aura des éléments. Mais aujourd'hui, cela paraît... Du moins, un scientifique ne peut pas éliminer comme cela une zone, parce que... on ne sait même pas pourquoi.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur, est-ce que vous voulez bien juste vous présenter ?

M. Jean-Charles VOLANT, Participant

Monsieur VOLANT Jean-Charles. Il me semble que, lorsque l'on avait déterminé les quatre zones, c'était justement parce qu'il y avait une biodiversité qui était moins dans son élément. Ce serait justement une des explications, il me semble, de mémoire.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Peut-être que sur ce point-là, on peut demander à M. AUTRIC si, effectivement, la question des enjeux de biodiversité a été prise en compte à ce moment-là.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Disons que la prise en compte des enjeux de biodiversité, comme je l'évoquais tout à l'heure, c'était principalement une approche de principe de dire que, par rapport à l'usage proche côtier qu'il faut qu'on

évite mais ensuite, cela renvoyait à des études environnementales ultérieures pour affiner justement, au sein de ces grandes zones à potentiel, quelles étaient les espèces qu'il fallait éviter d'un point de vue environnemental.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Donc, la réponse est plutôt non. Cela n'a pas été le critère.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Cela a été pris en compte, mais vraiment à un premier niveau de connaissance

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Par rapport à l'éolien.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Pas dans les têtes de canyons, qui sont des hotspots de biodiversité, on ne va pas en proche côtier, parce que c'est là où il y a beaucoup d'enjeux de la biodiversité. Et entre les deux, il y a des zones de potentiels, mais qui sont très floues et très grandes, et qui sont un espace dans lequel, après, il va falloir affiner les enjeux pour trouver des espaces où l'on mettra l'éolien. On ne peut pas dire aujourd'hui que l'on n'a pas une connaissance fine de ces espaces en même temps.

Participant

Mais dans les premières discussions, il y a longtemps, c'était l'aspect paysager qui était sur la partie côtière. Après, effectivement, au large, c'était le côté canyon avec... c'était des coraux profonds, mais...

M. Jean-Charles VOLANT, participant

Ma réflexion, c'était juste de dire : est-ce qu'il y a un intérêt de mettre une zone de protection forte justement là, où il n'y avait pas des endroits qui étaient en rouge dans la carte que je vous ai montrée tout à l'heure, où il y a une biodiversité, où il y a des enjeux très importants à prendre en compte ? C'était juste cela.

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

En tout cas, au niveau du parc, le plateau, c'est une zone où on doit réfléchir sur les ZPF. Donc, on n'exclut pas comme cela, le plateau. Et chaque zone – cela a été rappelé par Bruno – a son importance et je pense que c'est beaucoup plus fin et beaucoup plus complexe, parce que l'on a une vision très anthropomorphique. C'est loin, c'est *offshore*, les poissons n'y arrivent pas. On a des poissons. Jérôme BORJA a marqué des poissons, des loups dans l'étang. Ils ont bipé à quinze kilomètres des côtes sur la bouée BoB.

Intervenant

Tout à l'heure, on parlait d'oiseaux. On n'a pas les connaissances...

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

Les oiseaux, là aussi... on a les couloirs de migration [mots manquants].

Participant

Cela peut passer exactement sur les zones.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Donc, cela, c'est important. C'est-à-dire que, spatialement, pour vous, il n'y a pas de raison que cette partie du plateau, en gros, la zone envisagée pour le moment pour l'éolien, il n'y a pas moins d'enjeux de biodiversité à cet endroit-là, si je comprends rapidement.

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

Elle est certainement plus diluée, c'est pour cela qu'elle est moins accessible. Mais il y a des travaux qui se font sur les zones inter coralliennes grâce à de la vidéo appâtée. Ils s'aperçoivent qu'ils ont autant de biodiversité que sur les récifs coralliens. Donc, ce n'est pas parce que nous, nous ne le voyons pas de premier abord qu'il ne se passe rien. C'est l'accessibilité qui est parfois difficile.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

OK. D'autres points ? Madame, vous vouliez... ?

Participant

Non, je disais que c'est assez unanime, je pense.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

OK, très bien. Donc, on continue le tour de table des personnes qui ne se sont pas encore forcément exprimées.

Participant

On peut parler oiseaux.

Participant

L'expérience des fermes pilotes. Elles vont se mettre en marche dans les deux ans qui viennent, tout de même, en partie.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Alors, vous savez que la filière éolien vient de sortir quand même un point, une étude complète sur l'ensemble des pressions liées à l'éolien. Je crois que parmi la liste, je ne sais plus si c'est 13 ou 15... C'est 14 ? Non, 13. Il y en a 4, il me semble, qui sont supposées plus importantes. Donc, il y a une hiérarchisation des pressions. Une étude qui a été menée par la filière de l'éolien avec les apports scientifiques de France énergies marines, pour bien situer qui a pu écrire cela. On a effectivement entendu déjà, dans le débat public, des personnes dire... Alors, je vais un peu plus loin que ce que vous dites. Là, je comprends que vous êtes plutôt dans l'idée qu'il ne faut pas exclure. Qu'est-ce que vous pensez de personnes qui disent : « Il faut carrément se servir de l'éolien pour faire de la ZPF » ? C'est-à-dire qu'ils disent clairement : « En réalité, puisque l'on évite des pressions avec l'éolien, allons plus loin et évitons toute pression, la plupart des pressions. » Est-ce que vous franchissez ce pas-là, ou êtes-vous plutôt juste dans l'idée que l'on n'exclut pas ? Je relance un peu le débat là-dessus.

Cela a été dit notamment à Sète, dans l'atelier que l'on a eu avec M. PEREZ sur la pêche à Sète. Des acteurs ont proposé cela. Et il me semble, sans vouloir mentir, que les pêcheurs s'intéressent aussi à cette question : tant qu'à faire, puisque – je vais le dire comme cela, cela a été dit dans le premier groupe – quelque part, on va additionner deux zones d'exclusion potentielle de la pêche, potentielle parce que l'on a bien vu que ce n'est pas du tout automatique pour les ZPF. Mais si l'on additionne, à la fin, des pêcheurs qui étaient présents dans notre atelier nous ont dit : « Finalement, on le fait au même endroit et cela diminue la quantité de zones, la surface qui est exclue de l'activité pêche. »

Participant

Oui, pourquoi pas ? Mais si ce n'est pas compatible ?

Participant

Ce n'est pas parce qu'il l'a dit que... *(Rires)*

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur dit « Si ce n'est pas compatible », vous revenez à la question de la PRÉMAR. Mais vous avez compris que la note de cadrage n'est pas sortie. Mais même cela, c'est une note de cadrage, donc...

Participant

On peut la décadrer.

Participant

Oui, et la ZPF, elle est sortie ? C'est cadré ? Parce que ce n'était pas clair.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Justement. Alors, peut-être que l'on peut le regretter ou s'en satisfaire, ça dépend, chacun aura son avis. Mais ce qui est certain, c'est que, d'un point de vue très factuel, le débat public intervient au moment où les choses sont encore ouvertes sur ce sujet. D'où l'intérêt de cette discussion. On est bien d'accord, c'est justement cela.

Donc non, effectivement, on ne ferme pas la discussion, parce qu'il y a des intentions de l'État de ne pas le voir comme compatible. Au contraire, si à la fin du débat public, il y a un consensus pour dire que, en fait, il faudrait, il faudrait le faire, ce sera soumis à l'État et il devra y répondre. Cela ne s'impose pas à

l'État par contre, un débat public, vous le savez peut-être, cela ne marche pas comme cela. Par contre, l'État sera obligé de répondre à cette question.

Est-ce que cela veut dire que si ce verrou, on va dire juridique, n'existe pas, ou en tout cas, n'est pas de nature à bloquer, êtes-vous aussi dans cet esprit que c'est compatible et que cela devrait être créé ?

Participant

Moi je pense que oui.

Participant

Et donc, créer des ZPF *ex nihilo* à partir des parcs éoliens.

Participant

Mais ce n'est pas « ou/ou ». Je ne vois pas pourquoi les zones de protection ne seraient que sur le plateau continental. En préserver une partie, peut-être parce que, effectivement, cela ouvre la porte à protéger aussi une partie de cet espace sous-marin. Ce n'est pas ou la côte ou les parcs quand même.

Participant

Après, cela va dépendre de quel côté on se situe. Si on se situe du côté où l'on me retire une zone, sur mon terrain de jeu, cela... et maintenant, si l'on est de l'autre côté où l'on veut absolument protéger et retirer des zones d'activités, cela dépend où l'on va se situer par rapport à... en sachant que, connaissant bien le parc, là, on a tout de même pas mal de zones qui sont assez protégées sur toute la partie rocheuse. Après, il faut voir du côté sablonneux et peut être un peu plus au large. Là, il y a moins de... Mais est-ce qu'il y a vraiment des enjeux ? Je pense qu'il y a des enjeux aussi.

Participant

Il y a des enjeux, mais, comme je dis, après, moi, ce n'est pas mon expertise sur ces zones-là, mais je ne vois pas pourquoi ce serait une zone où il ne se passerait rien. Il y a du beau bleu, il y a plein de choses. Le problème, c'est que moi...

Participant

Je pense que l'on a suffisamment fait côté côte rocheuse, là on est en plus vraiment présents, que ce soit la partie côte sablonneuse et un peu plus au large. C'est vrai que, là, c'est un regard qui est un peu plus...

Participant

Moi, c'est vrai que je suis limite à franchir le pas, mais ma fonction de scientifique m'empêche de le faire. Mais ce que je retiens, moi, c'est que l'éolien, on n'a pas le choix.

Participant

Ah si.

Participant

Hum...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Si vous me posez la question à moi, moi, je ne suis pas l'État, je ne représente pas l'État. Je mets en discussion une intention de l'État. L'État est présent à la table, il peut vous dire : « Oui, on n'a pas le choix », en vous le démontrant, en argumentant. Moi, ce que je dis, c'est que, au large des côtes catalanes, aujourd'hui, je parle bien sûr de territoire, il n'y a pas de décision prise par l'État d'implanter précisément à un endroit l'éolien. Il y a des intentions de l'État de développer l'éolien sur une façade maritime et cette intention n'est pas encore décidée. Et c'est à l'issue du débat public qu'elle sera décidée ou pas. L'État peut dire, à la fin du débat public : « Non, j'arrête. Je fais les deux premiers parcs parce que je les ai déjà décidés, au large de Narbonne et Béziers et celui au large de Fos-sur-Mer. Et j'arrête là. »

Participant

Ceux-là, ils vont être faits ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ceux-là sont décidés, aujourd'hui. Donc, sous réserve de l'impact sur l'environnement, des études d'impact, de l'enquête publique et de l'autorisation environnementale, ils devraient être faits. Ils sont décidés. La décision n'est pas complète tant qu'il n'y a pas l'analyse environnementale, l'autorisation, mais au moins, du point de vue du développement, ils sont décidés. Les autres ne le sont pas.

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

Alors moi, je parle sur ceux qui sont décidés. Si c'est décidé, moi, j'aurais tendance à accompagner. C'est-à-dire que s'il y a des choses, on parle de bio-conception, de bio-mimétisme, etc. Quitte à ce qu'il y ait des choses qui se fassent, comme on le fait dans les zones portuaires, n'attendons pas que les zones... Les zones portuaires, on a attendu beaucoup de temps. Là, s'il y a des choses qui doivent se faire, il faut que ce soit accompagné de zones.

Participant

Jusqu'à y intégrer une zone de protection forte dans l'emprise.

Participant

Après, tout est possible.

Participant

Moi, je suis assez réservée, parce que j'aurais l'impression que l'on ouvre une boîte de Pandore.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

C'est-à-dire ? Expliquez-vous.

Participant

De donner une caution...

Interventions simultanées

Participant

De la caution ouverte et de dire : « Voilà... »

Participant

Pour justifier de cela...

Participant

Et de dire : « Ça y est, on va y mettre une zone de protection forte. »

Participant

Non, c'est les retours d'expérience qui font que...

Participant

Après, comme tu fais tes travaux au niveau portuaire, sur les juvéniles et tout cela, qu'il y ait des expérimentations au sein de... cela peut être intéressant, effectivement. Je te parle de juvénile, mais cela peut être autre chose.

M. Philippe LENFANT, Professeur à l'Université de Perpignan, scientifique au laboratoire CEFREM

Sur les parcs éoliens, on parle là en termes d'effets possiblement, comment dire, une dispersion des espèces invasives. C'est vrai, cela peut être des relais. Et si l'on a des espèces protégées, qu'est-ce que l'on en fait ? Tout est envisageable. Moi, j'ai l'exemple du mérrou. Le mérrou, malgré un moratoire qui date depuis 1993, la dynamique de récupération est lente. Le cycle de vie...

Participant

Mais je trouve que c'est trop tôt. C'est trop tôt.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

En fait, la politique éolienne, soit elle est pensée dès son début pour éviter les impacts, parce que l'éolienne va être faite de manière à effaroucher, à être éco-conçue, que les études vont accompagner de manière... ce que l'on a fait sur le *fouling*. Les premières études sur le *biofouling*, ça amène à modifier la technologie, de manière à ce qu'il y ait moins de *fouling*. Soit elle est conçue de manière à éviter les

impacts, auquel cas, quand l'éolienne sera implantée, elle sera déjà dans la logique de la réduction des impacts, soit elle va forcer à réduire les autres impacts parce qu'elle exclut. Elle exclut certains types de pêches, c'est pas la peine de pas le dire, voilà. Et elle va forcer à la sélectivité sur d'autres, parce qu'ils pourront, de toute façon, moins pêcher.

Donc, ça paraît compliqué d'exclure de la dynamique des ZPF la seule activité que l'on pense dès le début, tout en étant compatible avec la logique. Ce qui ne veut pas dire, effectivement, de la reconnaître dès l'abord des ZPF. Mais une fois, reconnaître l'intention, la logique.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Puisque l'on a une dynamique en quelque sorte.

Mme Maria RUYSSSEN, IFREMER

Bien sûr. Et cela n'exclut pas de penser la ZPF ailleurs, et notamment dans les zones côtières où les pressions s'agglomèrent, de la même manière encore, il peut y avoir...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Une dernière intervention, après on passe aux *Post-its*.

Participant

Je pense que la boîte de Pandore, ce que voulait dire Martine sur l'interprétation, c'est de dire que ce n'est pas parce que l'on envisagerait de faire des ZPF dans les parcs éoliens qu'il faut exclure les zones, dont on a le quota. C'est ça le piège, dans lequel tout va tomber. Non, mais cela pourrait être un argument, les pêcheurs pourraient dire : « On les met toutes là-bas, on n'en met pas ailleurs. » Non. De toute façon, parce qu'il faut du temps pour avoir un peu d'expérience. Et depuis, qu'on envisage ces parcs éoliens, Philippe, tu me dis si je m'avance trop, on n'a jamais eu autant d'accès à des données scientifiques, parce qu'elles sont stimulées, nécessitées ou... Je dis des bêtises, sûrement. En tout cas, il y en a, il y a des demandes, parce que la décision politique est portée forcément par le monde scientifique. Donc, il faut du temps.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Là, je pense que vous avez entendu plein d'éléments, chacun. Donc, c'est le moment d'écrire sur votre *Post-it*. Le *Post-it*, c'est très simple, c'est une idée, pas plus, sinon on n'y arrive plus, sur votre orientation – on l'a appelée comme cela –, l'orientation que vous voudriez donner sur ce sujet-là. Vous avez plein de mots qui ont été employés : exclure, accompagner, ne pas exclure, prévoir dans le temps. Bref, je ne veux pas influencer plus que cela. Mais vous avez entendu beaucoup de choses. C'est toujours pareil, peut-être, si vous le souhaitez, plutôt un *Post-it* sur les orientations pour le parc marin ici, et peut être plus pour la façade globale si ce n'est pas pareil, si vous souhaitez un peu distinguer les deux. Je vous laisse quelques instants pour écrire.

Atelier « Éolien » – zones de protection forte et parcs éoliens en mer, animé par Étienne BALLAN

Groupe 3

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Donc là, on se retrouve sur la question compatibilité ZPF avec l'éolien.

Il y a donc déjà eu deux groupes qui ont discuté sur ce sujet. Et en plus de cela, tout à l'heure, dès la plénière, il y a eu déjà le sujet qui a été évoqué sur compatible/pas compatible, est-ce qu'on fait une ZPF ? Alors, écoutez, si je dois être tout à fait honnête avec vous, on a eu un groupe qui a été plutôt très largement pas favorable à la compatibilité. En gros, il dit que les effets de l'éolien, les impacts de l'éolien sur le milieu ne sont pas très maîtrisables, pas forcément très bien connus encore. Je résume vraiment à gros traits, mais, en gros, ce ne serait pas prudent. Et puis, ce n'est pas la logique, en fait. La logique ZPF, c'est plutôt de regarder où sont les enjeux prioritairement, et de s'installer là. Et à ce moment-là, plutôt d'exclure l'éolien de ces zones puisque l'éolien va plutôt à ne pas impliquer, ou ne pas impacter les enjeux. Ça, c'est le premier groupe.

Et le deuxième, c'est à peu près l'opposé, pour vous dire rapidement. Parce que le premier groupe était en visio, donc on a noté sur un document informatique. Là, pour le coup, c'est tout à fait différent. D'abord, ça, c'est le groupe visio qui a parlé. Celui que je viens de vous dire, c'est le groupe visio. Le deuxième groupe a plutôt dit : « En fait, on ne comprend pas que ce soit incompatible *a priori*. Surtout, si l'éolien est

conçu dès le départ pour être justement de moindre impact et être le plus possible avec des évolutions techniques sur l'écoconception, la diminution des impacts par les différentes technologies, etc. Finalement, pourquoi l'exclure *a priori*, alors que c'est une activité que l'on essaye de rendre la moins impactante ? Donc, elle ne paraît pas *a priori* incompatible. » Alors, jusqu'où va-t-on dans cette histoire-là ? Est-ce que l'on va carrément jusqu'à dire que créer une zone éolienne peut être l'opportunité de créer une ZPF, parce que cela exclut d'autres activités, notamment de pêche, et que, tant qu'à réduire la pression, tant qu'à enlever certaines activités, parce que c'est de l'éolien, pourquoi ne pas en profiter pour enlever encore quelques autres activités et finir avec une zone ?

Et l'autre groupe nous a surtout dit : « Finalement, l'éolien est prévu plutôt sur le plateau, il n'est pas sur le côtier, il n'est pas sur les canyons, certes, néanmoins, il y a bien des enjeux de biodiversité sur le plateau sableux. » Et donc, il n'y aurait pas de raisons de se dire que l'on fait des ZPF en côtier et en canyon, et puis au milieu, on ne fait rien. Non, il y a besoin de ZPF au milieu.

Participant

Le truc, c'est qu'il est probable que le parc éolien change la diversité. Donc, on ne sait pas ce que l'on protège, si on le protège maintenant...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Il y a une dimension... Dans les deux groupes, il y a eu cette dimension d'incertitude. Mais alors, allez-y, peut-être, je vous laisse parler.

Participant

On a beaucoup eu à une époque des récifs artificiels. Les pêcheurs utilisent des dispositifs pour faire venir les poissons. Donc, là, le fait de mettre en fait des bouées, finalement, pour nous, c'est des bouées, il se trouve qu'il y a des éoliennes dessus. Mais ça, c'est évident que cela va avoir un impact, on ne sait pas dans quel sens, pour la biodiversité. Et paradoxalement, il peut aussi y avoir un regroupement de poissons en dessous, ce qui pose ensuite un problème et qui va modifier la connectivité entre différentes zones. Tout cela, c'est des trucs qu'on ne sait pas tellement maintenant.

C'est vrai qu'installer maintenant des zones de protection forte, alors – c'est mon avis – que l'on n'a pas vraiment d'idée encore de ce qui se passe, même si cela va être le travail des scientifiques de suivre cela. Peut-être que c'est un peu prématuré. Moi, je ne suis pas pro [mots manquants], mais par contre, peut-être que c'est un peu prématuré de le faire tant qu'on n'a pas justement de données.

Participant

Moi, j'ai une question très précise. Très précise, puisque c'est un peu un retour d'expérience. Je voudrais savoir comment... Bon, il n'y a pas que l'impact sur les poissons, etc. Il y a un impact aussi sur l'avifaune, ça, on le sait. Et il y a des mesures compensatoires qui doivent être prises. Seulement, la difficulté, c'est qu'on impacte, par exemple, sur le trajet migratoire des oiseaux. Comment fait-on pour prendre des mesures compensatoires, comment détermine-t-on ces mesures compensatoires ? Il y a une autre chose, directement en lien avec les éoliennes : ces mesures compensatoires, où est-ce qu'on les applique ?

Je prends un exemple particulier, il y a des mesures compensatoires qui sont prises sur les éoliennes en face de Leucate. Donc, les mesures compensatoires qui ont été prises, c'est la mise en place de radeaux pour les laro-limicoles. Donc, la difficulté, c'est les sites où on va implanter ces radeaux, là où l'on rejoint les ZPF. Ces radeaux doivent être mis en place sur l'étang de Salses Leucate. Et on a eu beaucoup de mal à trouver une implantation, qui soit efficace, pour que ces radeaux puissent être efficaces, parce qu'il y a une sur-fréquentation au niveau touristique. [Mots manquants] puisqu'il y a énormément de kitesurf, de planches à voile. Il y a les activités commerciales, de la pêche, des ostréiculteurs, et tout le reste, la fréquentation touristique, etc.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Peut-être que votre question peut amener une réponse, je pense à M. AUTRIC, pour la question des mesures compensatoires. Quelles seraient-elles et de quelle nature ? Dans la séquence ERC, sur l'avifaune en particulier, comment envisage-t-on les mesures compensatoires de l'éolien ? Je pense que c'est lié effectivement au sujet, même si c'est un des éléments du sujet. Je vous laisse répondre.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Pour répondre très précisément à votre question, en fait, aujourd'hui, la définition de ces mesures compensatoires n'est pas connue, puisqu'il faut déjà déterminer quel serait l'impact, si cet impact n'est

pas réduit et s'il n'est pas réduit, où le compense-t-on. On a vu que, sur les fermes pilotes, il y avait la nécessité de compenser, avec les difficultés de mise en œuvre que vous évoquez. On pressent des difficultés aussi pour se dire, pour l'éolien commercial, si d'aventure, à l'issue de la démarche ERC, il faut compenser, comment on compensera. Donc, c'est des questions que nous, nous nous posons déjà aussi encore, au service de l'État. On a un peu de temps devant nous pour les déterminer, mais c'est effectivement une question à laquelle on n'a pas la réponse.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

OK, merci.

Participant

Moi, je trouve que c'est dommage de mettre une ZPF sur une zone de parc éolien, puisque, ce qu'on a dit... alors, maintenant, entre temps, je ne sais pas si cela va changer ou pas. C'est que, *a priori*, sur les zones où nous aurons les parcs éoliens, ce déjà des zones où il y aura déjà, par défaut, certaines restrictions d'activités. Donc, quelque part, qui vont jouer déjà un peu ce rôle par eux-mêmes de ZPF. Donc, je trouve qu'il vaut mieux peut-être garder la possibilité de mettre des ZPF ailleurs. Alors, je ne dis pas qu'il faut tout couvrir ailleurs, mais, dans le précédent groupe, quand on parlait de la pêche, on disait que l'on avait besoin, par exemple, de cibler des zones fonctionnelles ou autres. Mais moi, je trouve que c'est dommage de se...

Participant

C'est une perte de superficie. Sur des zones en plus sur lesquelles on ne sait pas, finalement, quel sera l'impact de l'éolien sur le milieu.

Participant

Oui, et où on peut savoir déjà qu'il va y avoir, *a priori*, un impact positif de concentration de certaines espèces.

Participant

On a parlé tout à l'heure des impacts du bruit, en particulier des basses fréquences.

Participant

Oui. Et ça, aujourd'hui, on ne le sait pas.

Participant

On ne sait pas ce que cela va faire. Il y a des éléments aujourd'hui, où on ne sait pas...

Participant

Il y a d'autres pays qui sont en avance là-dessus.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

C'est pour cela que, ce qu'a rappelé M. BALLAN au groupe précédent, c'est que la filière, avec France énergies marines, a publié hier un guide, un recueil de retours d'expériences pour profiter à la fois des enseignements qui ont pu être faits sur des suivis de parcs en Europe, et puis aussi parfois, donner déjà le premier retour d'expérience sur les deux parcs français. Le parc de Saint-Nazaire, qui est en service depuis un an, et la ferme démonstratrice éolienne flottante que l'on appelle SEM-REV, qui existe depuis 2018. Donc, ils ont essayé, sur 13 compartiments de l'environnement, de donner à voir ce que l'on sait en termes de retours d'expérience. Ça, c'est la filière qui l'a fait. Donc on a déjà les premiers éléments vulgarisés.

Participant

Nous, pour nous positionner, ce serait très important d'avoir ces retours. Moi, j'ai appris en réunion, que ces parcs éoliens, je ne sais plus où il est placé, génère un tourisme, ce que l'on appelle le tourisme industriel, c'est ça ? Avec des navettes pour aller voir les éoliennes en mer.

Participant

En fait, il faudrait faire le bilan avec le tourisme.

Participant

Voilà. C'est des choses, on ne peut pas y penser, tant que cela ne s'est pas produit. Et donc, le bruit généré, les perturbations sur les oiseaux, forcément, quand il y en a ailleurs, vu les surfaces que ça prend, les impacts, il y en a déjà qui peuvent être quantifiés.

Participant

Les retours de ces deux parcs sur la faune, puisque cela a été sanctuarisé, les parcs, est-ce qu'il y a tout de même reproduction ? Est-ce qu'il y a une fréquentation de faune supplémentaire ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

C'est pour cela que, là, il n'y a pas de réponse absolue, puisque cela dépend aussi des conditions de sites. C'est toujours la même chose. Donc, là, je vous invite à prendre connaissance du document qui est assez simple d'accès. Dans tous les cas, on a prévu aussi d'en faire un qui est un peu plus long à sortir, mais qui sera peut-être aujourd'hui.

Participant

Où sont-ils, ces documents ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Le document de la filière est en ligne depuis hier.

Participant

Mais sur quel site ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

France renouvelable, et FEM (France Energie Marine) aussi doit l'avoir mis en ligne.

Participant

Parce que ce serait intéressant de voir, et après, je suis d'accord avec Yves, c'est que l'on ne sait pas comment... vu que cela va être sanctuarisé, on peut penser qu'à un moment donné il va y avoir concentration de faune et de biodiversité. Après, on ne connaît pas les impacts.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Après, si je peux revenir sur ce qu'a dit Madame, tout à l'heure, et Monsieur aussi, vous étiez d'accord, je crois, ce que vous dites, c'est que, finalement, faire de l'éolien, c'est déjà, d'une certaine manière, protéger un peu, parce qu'il y va avoir un peu moins de pression. Et quelque part, cela vous suffirait – ce ne sont pas vos mots, mais je vais le dire comme cela – dans la mesure où vous craignez que, si l'on qualifie ZPF ces zones-là, on fasse le moins de ZPF ailleurs.

Participant

C'est cela. Ce n'est pas dans l'idée que cela nous suffirait. C'est dans l'idée que cela nous permette d'avoir encore...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Quelque part, là, on protège, mais pas de façon forte. On va dire ça comme ça. On a une autre forme de protection, par une réduction de certaines activités, mais que l'éolien pose. Et puis, on se concentre sur les ZPF ailleurs. Là, c'est intéressant, mais c'est un raisonnement à chiffres constants des ZPF. Les ZPF, aujourd'hui, vous avez entendu, c'est 5 % pour 2027. Mais c'est 10 %, en théorie, en tout cas, c'est plus, après. D'ailleurs, on a un DSF, un document de façade, qui doit aller jusqu'en 2030. On ne sait pas très bien. Aujourd'hui, les 5 % c'est 2027. Cela ne veut pas dire que cela ne va pas monter derrière.

Participant

Aujourd'hui, il faut que vous compreniez, et c'est peut-être un autre débat que vous devez avoir avec nous, c'est que nous sommes dans un parc marin, et nous avons un plan de gestion. À un moment donné, on a des objectifs pour maintenir et faire progresser la biodiversité. Et bien sûr, en parallèle, de faire monter en puissance les usages à maîtriser aussi. Donc, on est dans cette configuration aujourd'hui.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ce que je disais, effectivement, c'est-à-dire que vous n'êtes pas obligés de raisonner à volume constant de ZPF. Cela peut être plus. C'est cela que je voulais dire.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Participant

Moi, je ne raisonne pas à volume constant, je cherche, pour retomber sur les réserves, c'est que l'on est dans un parc marin, donc on veut que notre parc marin fonctionne écologiquement de la même manière que la réserve fonctionne. Donc, plus on aura de zones de protection avec une gestion maîtrisée, mieux l'équilibre écologique du parc marin fonctionnera. C'est le principe même de la protection, c'était dans ce sens-là.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

D'accord. Très bien. Je pense que l'on arrive... Oui, allez-y.

Participant

Juste pour préciser, j'entendais un peu la conversation, à savoir que l'OFB a sorti aussi, dans le cadre d'un projet européen, le Life Marha, le référentiel pour la préservation de l'environnement marin dans le projet d'éoliennes en mer. Un document qui est en ligne aujourd'hui sur le site du Life Marha. Vous pouvez le consulter et le télécharger. Cela permet de voir un peu, par compartiment, tous les impacts potentiels, et tous les enjeux que l'on peut avoir.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

C'était dans les arguments du groupe précédent. Ils disaient : « Finalement, on s'occupe beaucoup de minimiser les impacts de l'éolien et donc, finalement, est-ce qu'il n'est pas, à la fin, accompagnable vers un statut de protection ? » Ils ne disaient pas que c'est tout de suite de la production forte. Potentiellement, progressivement, cela peut le devenir peut-être.

Interventions simultanées

Participant

... du moins, ne nous empêchons pas de créer d'autres ZPF. Cela doit être très clair.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Cela a été clairement dit. Cela ne doit pas épuiser notre quota de ZPF, si je peux le dire comme ça, en plus des 10 %.

Participant

Que ce soit en plus, mais que ce ne soit pas inclus dans les...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Exactement.

Participant

Parce que sinon c'est...

Participant

C'est la question des prévisions. Quand on arrivera en 2027, on va changer le seuil. Et d'ailleurs, c'est le cas. Là, cela varie, des zones vraiment protégées, cela varie entre plus de 30 % et 0,1 %, en fonction de ce que l'on considère. Et là, je pense qu'il y a des conditions relativement claires. Et encore, tout à l'heure, c'était moins clair que je croyais, puisque, finalement, une zone où l'on ne fait rien, cela peut être une ZPF. Il n'y a pas nécessairement de mesures derrière.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Il faut qu'il y ait des mesures de gestion tout de même.

Participant

Il faut des mesures de gestion, voilà.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

On me signale que c'est l'heure de passer aux *Post-its*. Donc, après notre discussion, vous allez donner un peu votre orientation. Est-ce que vous voulez bien toujours nous signaler si on met votre orientation plutôt à destination du parc, plutôt pour la façade, voire, vous avez vu, on en a quelques-uns qui sont sur les deux.

Atelier « Tourisme » – zones de protection forte ZPF et tourisme (professionnel et individuel), animé par Sébastien FOURMY

Groupe 1

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Bonjour à toutes et à tous. Je ne sais pas si vous m'entendez bien. Très bien. Vous avez, sans vous en rendre compte, changé d'animateur et on est plutôt cette fois sur la thématique des zones de protection forte et du tourisme.

Pour vous dire ce qui a été discuté rapidement dans le groupe précédent, on a pas mal parlé, en fait, en lien avec le tourisme. Alors, quand on parle de tourisme, on parle aussi bien de tourisme individuel, on n'est pas allé... Le seul truc que l'on a exclu, c'était la question pêche de loisir qui, pour nous, était traitée dans la question pêche. Mais on a inclus les questions de plongée hors chasse, qu'elle soit individuelle ou professionnelle, les questions de plaisance, les questions de jet-ski, les questions même jusque de croisière. Et en croisant notamment deux questions : la question des zones de protection forte et du lien avec la question de zone intégrale qui permettait en fait d'enlever quasiment toutes les activités. Et on a pas mal aussi parlé de la question notamment du bruit, et du bruit sous-marin, qui était peut-être encore assez peu vue, assez peu étudiée. Et beaucoup d'activités, notamment touristiques, qui avaient l'impression ou prétendaient n'avoir finalement qu'un impact très limité et, en matière de bruit, avaient des impacts bien plus forts. Et on a eu l'exemple de ce qui s'est passé pendant le COVID, où seuls les pêcheurs avaient pu sortir en mer et avaient vu une reconfiguration de la biodiversité des poissons notamment, assez forte, et directement liée au fait qu'il n'y ait plus d'activité en mer, autres que celle de la pêche et plutôt de la pêche industrielle.

Donc, le même principe que tout à l'heure. Et sur cette question de la compatibilité avec les zones de protection forte et les usages touristiques, est-ce que vous avez soit des témoignages, soit des questions, soit des avis à partager ? Qui souhaite prendre la parole ? Je vois que nous avons la Fédération nationale des plaisanciers et pêche. On a aussi d'autres personnes connectées.

Sur la question, on va dire, impact du bruit et notamment sur les loisirs, en zones limitrophes, sur les parcs ou autres, en lien avec les activités touristiques, est-ce que, quelle que soit votre expérience, vous avez des témoignages ou des choses à apporter ? Oui, Monsieur LARTAUD.

M. Franck LARTAUD, Directeur adjoint de l'observatoire océanologique de Banyuls, membre du Comité de conservation de la nature des Pyrénées orientales

Ce qui est compliqué dans la question, c'est qu'en fait, les activités touristiques sont extrêmement variées. On va avoir des impacts qui peuvent être minimes ou très forts. Donc, c'est difficile d'avoir une vision très tranchée. Sur le bruit, oui, on a des hydrophones qui mesurent en continu le bruit au fond et on voit très bien l'effet de passage des bateaux, où les poissons sont complètement perturbés, alors que des voiliers n'auront quasiment aucun impact. Donc, cela dépend de sur quoi on s'adresse. Ce n'est pas évident. Comment voyez-vous la manière d'organiser les choses ? Est-ce des types de secteurs d'activité ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Oui, c'est un gros secteur d'activité, et c'est vraiment en lien aussi avec la question de la zone de protection forte. Dans le groupe d'avant, il y a eu pas mal de débats, y compris en disant qu'il n'y avait pas de doute qu'une activité, par exemple, comme le jet-ski, a un impact sonore assez disproportionné, et que des équipements comme, vous venez de le dire, la plaisance qui ont moins d'impact sûrement qu'un énorme bateau de croisière qui passe. Mais on a eu, par exemple, le débat sur la question de la plongée. Une personne nous disait : « Mais même dans un endroit en fait intégral, il devrait pouvoir y avoir de la plongée sans chasse, mais l'observation ou autre, y compris avec bouteille ou sans bouteille. » Et dans les zones de protection forte, ce n'était pas forcément incompatible. Disons que, sur les activités les plus considérées comme étant normalement légères, le débat sur les compatibilités, tout le monde n'était pas forcément d'accord là-dessus.

Donc, c'est vrai que, on l'a vu, la question bruit et grosses activités touristiques est assez vite entendue, quant à la compatibilité sur les ZPF, de ce que l'on a entendu du premier groupe. Là, je vous dis [mots manquants], c'est peut-être un peu aussi le cas. Mais il y a aussi cette question, finalement, de la compatibilité de ZPF avec des activités considérées comme étant douces. Et là-dessus, effectivement, force est de constater que tout le monde n'était pas forcément d'accord.

Oui, Nadia ?

Nadia, participante

Oui, je trouve le sujet... Je suis d'accord, encore une fois, parce que sur le groupe précédent on a parlé dans le même ordre et j'étais déjà d'accord avec Franck LARTAUD. Mais là, je le rejoins. Je trouve que c'est très compliqué, votre question ZPF/tourisme. Il y a un tel niveau de différence d'effets, que c'est pour cela que, je pense, on a du mal à prendre peut-être un peu la parole sur ces sujets.

Après, les activités dites douces, pour avoir été plongeuse, la plongée n'est pas forcément douce. Cela dépend de la fréquentation. Vous allez sur certains sites super fréquentés, l'impact est aussi important, je pense, qu'un jet-ski qui va passer une fois sur la zone. Donc, voilà.

En fait, le problème est que parler de ce sujet en mélangeant toutes les activités et sans essayer de qualifier un peu la fréquentation, l'importance et l'intensité de l'activité, cela me semble un sujet compliqué. Et donc, articuler ZPF et tourisme, si l'on veut avoir une approche plutôt, je n'aime pas beaucoup ce terme, mais de « précaution », on va avoir tendance plutôt à les éviter au maximum. Cela ne veut pas dire les interdire, mais au moins, en tout cas, qu'elles soient fortement gérées et les accompagner. Sinon, on peut penser effectivement que certaines activités ont moins d'influence. Mais vraiment, c'est lié.

Et en plus, il faut croiser cela avec le fait que la ZPF va être sur certains écosystèmes avec des vulnérabilités particulières et des vulnérabilités aussi particulières à certaines activités. Une ZPF qui comprend un herbier de zostères, même des mouillages écologiques, il y a du ragage des chaînes et cela va créer un impact.

Donc, il y a un problème de modulation, là, sur donner une réponse un peu brute, oui/non, sur du tourisme dans les ZPF. Moi, je suis très mal à l'aise, en fait, c'est pour cela.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Je comprends bien. Après, cela me va très bien que vous détailliez éventuellement différents scénarios. Effectivement, c'est-à-dire que, sur des endroits, et même en prenant l'exemple du parc marin, et à partir de son exemple, certains endroits où certaines vulnérabilités qui ne sont pas compatibles avec des activités même limitées...

Nadia, Participante

... de le préciser. Ce n'est pas forcément peut-être de l'incompatibilité stricte, mais c'est de la gestion de la façon dont ces activités touristiques sont faites, avec quelle fréquentation, avec quelle intensité, avec quels moyens. Si l'on prend, je ne sais pas, un exemple sur la croisière, la navigation de croisière, de plaisance, même un peu au long court, on va essayer de faire en sorte de limiter peut-être. En tout cas, cela se discute, cela se discute vraiment. Comment fait-on pour des bateaux qui viennent sur des navigations hauturières un peu longues et qui risquent de transporter sur leur coque des propagules d'espèces invasives ?

Sur la plongée, je vous le disais, si c'est très fréquenté, le simple fait qu'il y ait des gens qui vont, de temps en temps, mettre une main à droite à gauche, par accident, cela va induire des impacts. Donc, je pense que, peut-être, c'est plus déterminer quelles sont les variables d'accompagnement ou de suivi de l'activité touristique pour ne pas mettre en péril en fait ces zones sous protection.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

D'accord. C'est très clair.

Participante

Je rejoins ce qui a été dit précédemment. Je pense que la vraie question se tourne surtout sur les seuils d'activités douces que l'on peut tolérer et la définition d'une activité douce que l'on met derrière, et surtout les indicateurs d'intensité de ces activités qui vont être maintenues dans les ZPF. Puisque l'on pourrait facilement imaginer des dérives avec le développement d'une activité intensive, sous prétexte qu'elle reste autorisée dans la ZPF et qu'elle devienne une manne touristique avec un fort développement de ces activités-là. Et si l'on rencontre ce cas de figure, au final, va se poser aussi la question d'acceptabilité par les autres activités, qui ont été exclues de la ZPF, avec une notion de privatisation de la ZPF pour certaines activités, au détriment des autres, sur des arguments de base qui n'étaient peut-être pas bien choisis.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci, c'est extrêmement clair. Est-ce qu'il y a d'autres compléments ? Des personnes qui n'ont peut-être pas parlé ? Oui ?

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Je ne vous entends pas, votre micro n'est pas ouvert.

Participant

Est-ce que vous m'entendez mieux, là ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Oui, parlez bien fort, parce que votre micro est faible.

Participant

Donc, je disais que, dans un premier temps, lorsque l'on regarde plan de protection et tourisme, il y a une opposition totale au départ. Puis, on a tout de même des exemples concrets dans la région : la réserve de Banyuls. La réserve de Banyuls, il y a une partie [mots manquants] où personne n'y va. Et ensuite, il y a des aménagements qui sont faits. Moi, je ne parle que de ce que je connais, c'est la pêche de tourisme. Il y a des autorisations, des dérogations qui sont acceptées dans certaines zones, pour pouvoir pêcher. Donc tout est compatible, à condition de moduler en fonction des activités.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci. D'autres remarques ? Monsieur MORLON ?

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Je rejoins la question des niveaux d'impact des possibles différentes activités touristiques. Mais en cela, c'est bien là le règlement de la ZPF qui le donnera. Et surtout, la question des moyens, des moyens de sensibilisation et de contrôle par rapport à cette activité touristique. Enfin, c'est surtout là-dessus, je pense, qu'il faut mettre l'accent. Une ZPF, oui. Un zonage, oui. Mais des moyens, c'est essentiel.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est bien noté.

Est-ce qu'il y a une dernière intervention ? Non ? Merci beaucoup. Est-ce que vous pouvez éventuellement résumer vos interventions dans le *tchat* ? On en a noté quelques-unes de notre côté, mais n'hésitez pas à les résumer, à les remettre dans le *tchat*.

Merci beaucoup.

Atelier « Tourisme » – zones de protection forte ZPF et tourisme (professionnel et individuel), animé par Sébastien FOURMY

Groupe 2

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Participant

ZPF et tourisme. Alors là, mais de quoi va-t-on parler ? Heureusement que l'on passe les derniers.

Participant

Est-ce qu'il est vraiment défini, le cadrage de la ZPF ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Non. Vous le voyez bien, de toute façon, et on l'a vu dans la présentation, la ZPF, pour l'instant, beaucoup de choses qui sont compatibles, à part l'éolien, de ce qui nous a été dit, mais ce n'est pas l'objet. La question, c'est le dernier atelier sur la question ZPF et compatibilité de certains usages en lien avec le tourisme, que ce soit professionnel, que ce soit individuel.

Alors, pour vous faire un résumé de ce qui a été dit avant, on a bien évidemment tous directement parlé de la grande diversité des activités touristiques, dont on pouvait parler, que ce soit pour certains endroits, du bateau de croisière à la plongée, y compris la chasse sous-marine, à la pêche de plaisance, au kayak, au jet-ski, etc.

La question qui a été abordée, c'est vraiment toujours ou encore une fois cette question de l'analyse des vulnérabilités et de la compatibilité de certains usages. Un des constats qui avait été fait, c'est qu'il n'y avait pas d'activités sans impact, et que des activités de tourisme dites douces pouvaient tout de même, notamment quand elles avaient des dérives en termes de volume ou d'activités elles-mêmes, devenir problématiques. Cela a été mentionné quelques fois sur des sites, où il pouvait y avoir des activités vues

comme étant sans impact, avec de la plongée touristique, avec bouteille ou sans bouteille, sur certaines zones qui, à force de fréquentation ou de sur fréquentation, font que cette activité devient un peu massive, et avec des impacts importants.

Ce qui a été dit aussi sur ces questions-là, c'est que l'enjeu était, pour certains, de maîtriser, pour d'autres, d'adapter. Et les personnes ont mis l'accent sur les questions et sur les moyens de sensibiliser et de surveiller en disant que, de toute façon, sur la plupart des endroits où certaines règles avaient été émises, c'est la question, systématiquement, de la prévention, de la sensibilisation, de la surveillance, avec des moyens qui faisaient que l'encadrement de questions ou d'activités touristiques dans les endroits protégés avait un sens. Et disons que tout cela pouvait être répliqué sur une question de ZPF où on n'a pas entendu d'incompatibilité d'usage. C'est ce qui a été dit. Enfin, modulo une chose, c'était, dans les discussions que l'on a pu avoir, les impacts qui induisent le plus de nuisances sonores sous-marines, qui ont été identifiés dans les groupes précédents. Donc, cela veut dire avec, plus près des côtes, le jet-ski, mais au large, éventuellement aussi, d'autres bateaux, hors-bords ou autres, et que c'était vraiment une nuisance. À part les grands trucs de tourisme de masse qui étaient vraiment à maîtriser, à documenter et peut-être à régler assez fortement dans une ZPF.

Voilà, en gros, ce qui a été dit précédemment. Est-ce que cela vous évoque quelque chose ? Est-ce que vous avez des expériences à partager, en lien avec cette question ZPF ? Est-ce que vous voyez des choses à dire ?

Participant

Moi, je voulais juste rebondir sur deux points. Le premier, c'est que toute activité a un impact, forcément. C'est la première des choses. J'ai souvent entendu dire que les activités et certaines activités n'ont pas d'impact. Ce n'est pas vrai. Et deuxièmement, par rapport aux moyens de surveillance que vous évoquiez, ils sont obligatoires dans la mise en place d'une zone de protection forte. Cela fait partie des critères. Donc, on n'a pas le choix. Et puis, du moment, j'allais dire, où l'on met en place une réglementation, même si le terme ne me plaît pas, il faut se donner les moyens de la contrôler. Et donc forcément, c'est pour cette raison qu'ils ont imposé un système de surveillance dans des zones de protection forte.

Participant

Il y a le dimensionnement aussi de la surveillance, j'imagine, qui rentre en considération ou pas ? Dans l'obligation d'une ZPF ?

Participant

Non, non. Disposer de moyens de surveillance.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

C'est ce qu'il y a dans beaucoup d'endroits, et avec un diagnostic – en tout cas, je l'ai entendu avant – qui était souvent que ces moyens de surveillance étaient assez disproportionnés, assez limités par rapport aux enjeux.

Participant

C'est pour cette raison que lorsque vous créez une zone de protection forte, je dis toujours qu'il faut la dimensionner. Créer des zones, cela a été le cas avec plein de structures qui ont l'appellation aires marines protégées, où on a mis les kilomètres carrés de protection...

Participant

C'est pour cela que le parc n'est pas une ZPF.

Participant

Voilà... sous protection. On appelle cela les aires marines protégées. Mais on ne se donne pas les moyens de les surveiller, puisque c'est trop vaste. Donc, c'est pour cela que lorsque vous mettez en place, enfin à mon sens, des zones de protection fortes, il faut les dimensionner pour que, justement, on réponde à ces moyens de surveillance. Et quand je dis surveillance, c'est des moyens de sensibilisation. La répression vient en dernier lieu. C'est un moyen de sensibilisation, de surveillance, bien sûr.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Mais on en revient dans ces cas-là, peut-être, à ce que l'on a vu comme projection tout à l'heure, de dire que les ZPF très au large et là où il y a peu d'usages de la mer, nécessitent moins de surveillance ou d'autres. Mais là, la question ZPF et compatibilité avec le tourisme, cela veut dire des ZPF qui se

rapprochent de la côte, avec des moyens de surveillance qui ne sont effectivement pas ceux dont il y aurait besoin au large.

Participant

Il ne faut pas abandonner celle du large. Attention, ce n'est pas ce que je dis. Il ne faut surtout pas les abandonner. Mais il faut aussi se concentrer et avoir le courage de se concentrer là où il y a de l'activité. Parce que l'objectif, c'est de limiter les pressions. C'est le terme, me semble-t-il. Et donc, il faut se concentrer là où il y a de l'activité.

Et vous avez parlé, et c'est sûr, du fait que le tourisme, c'est très large. Je prends le kayak, qui est une manière douce d'aborder le milieu, mais qui a un impact sur le milieu. Chaque fois, on tape sur les Jetskis, par rapport au bruit, et tout cela, mais le kayak a un impact sur le milieu du moment où l'on débarque. Donc, peut-être régler les zones de débarque, par rapport... Bruno présentait le trottoir à lithophyllum, qui est un point problématique parce qu'il y a des zones de débarque. On parle de la plongée avec le regroupement de nombreux plongeurs, sur une zone dédiée, où il y a un impact. Et en plus, pour la structure, je ne vois pas l'intérêt de se mettre au milieu de 300 plongeurs sur très peu de mètres carrés. C'est le cas chez nous.

Après, il y a la plaisance, il y a les bateaux de tourisme, de transport de passagers. C'est très vaste.

Participant

En fait, il faut que les ZPF soient des catalyseurs de la transition écologique du tourisme. Et après, cette transition écologique se fait selon plusieurs moyens. Cela va être la décarbonation des autorités. Des jets hybrides, des trucs qui polluent moins en termes de sobriété. Cela va être des quotas d'accès, tout simplement. On sera obligés d'en passer par là. Cela peut être différents équipements. Et la qualité de la ZPF dépend de la qualité du plan de gestion qui va avec. Et ce plan de gestion en termes, tout simplement, de compensation et de réduction des [mots manquants]. Cela s'accompagne de ces mesures-là, sur les usages.

Participant

Tu as raison, on va y passer sur les quotas. Déjà, les calanques, ils sont en plein dedans.

Nous aussi, finalement, à notre petite échelle, on parle des quotas en termes de pêche, mais là, on n'est pas sur la thématique pêche. On parle de quotas en termes de plongée, puisqu'on a limité le nombre de structures, pour éviter cette sur-fréquentation. Et je rappelle que le quota sur le nombre de structures de plongée n'a pas été proposé par le gestionnaire que nous sommes, mais il a été proposé par les plongeurs eux-mêmes, parce que c'est une manière aussi de se protéger de la concurrence. Cela va de pair.

Participant

Et cela limite aussi avec les longs voyages, etc. Donc, tu limites tout de même...

Participant

Alors nous, cela nous arrangeait, ça allait dans ce sens-là. Mais bien sûr

Participant

Et c'est le bruit qui est ressorti ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

C'était ressorti effectivement. Avant, on avait la question des nuisances sonores sous-marines.

Participant

On sait que cela aurait été... puisque l'ancrage...

Participant

Les nuisances sonores sous-marines, c'est les plongeurs qui se plaignent, ou... ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Non, non. C'était en disant que c'était un angle trop peu traité aujourd'hui, qu'effectivement, sur les ancrages, on s'y intéresse, il y a des choses qui changent, et que c'était quelque chose qui était trop peu traité, et que dans la question de la réglementation ou des choses à prendre en compte sur un impact

d'une activité touristique, la question du bruit, de son impact sous-marin, etc., c'était un angle un peu mort aujourd'hui, et que cela devrait vraiment être mieux et plus pris en considération.

Participant

Mais comme le dit Bernard aussi, les bassins versants...

Participant

Le bruit, il a été évoqué à partir de quand ? Quand on a connu l'épisode du COVID, parce qu'on s'est aperçu quand même que, du jour au lendemain, et les pêcheurs pourront en témoigner... Bernard, je disais que la notion du bruit est ressortie pendant la période du COVID où vous avez observé, et nous, qui avons travaillé aussi sur de la surveillance, nous avons observé des choses que jamais on n'avait observées. Moi, je n'ai jamais vu autant de cétacés, en surveillance à pied, puisqu'il n'y avait pas d'activité. Donc. Et vous, les pêcheurs, n'en parlons pas. Je sais que, chaque fois, cela revient sur le devant. Cette notion du bruit, elle est importante aussi.

Participant

Les questions de pollution, vous les avez... ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Les questions de pollution ne sont pas ressorties. Les questions du tourisme sur littoral ou même sur un bassin versant ou ailleurs, et de se dire que, en fait, le tourisme...

Participant

Il faut le mettre.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Non, mais je l'ai entendu d'une oreille, même si cela n'a pas été dit fort et je viens de le noter.

Participant

On en a parlé tout à l'heure.

Participant

On va le mettre.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Dans les personnes qui n'ont peut-être pas parlé, ou dire s'il y a des remarques ou des compléments.

Participant

En fait, le tourisme aussi est lié à la pêche, etc. Mais c'est tout de même lié à la pêche, dans le sens où l'on est dans une région où l'impact du tourisme [mots manquants] la pêche de loisir, l'été, a un impact très fort par rapport à la pêche dans l'année. Et après, on pourra prendre la baignade, tout ce qui est lié à tout cela. C'est vraiment sur une période souvent très courte. [Mots manquants].

Participant

Je n'avais pas évoqué la pêche, parce qu'on l'avait évoqué à l'atelier... mais c'est vrai que...

Interventions simultanées

Participant

J'ai une question, cela n'a rien à voir avec le tourisme dans la mer, c'est le tourisme sur terre. Quelles sont les conséquences, éventuellement ? Parce que l'on a beaucoup de villes balnéaires ici. Est-ce que cette activité peut, au contraire, ça peut dissuader des touristes de venir, parce qu'il y a beaucoup de points qui [mots manquants] l'impact en fait sur le tourisme, globalement.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

De l'éolien en mer ?

Participant

Oui. Que ce soit en rejet ou, au contraire, d'attractivité, comme on peut avoir une sorte de tourisme industriel, avec une curiosité. Est-ce qu'il y a un retour d'expérience, notamment sur les activités touristiques liées à...

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Je ne peux pas répondre à votre question, mais il va falloir effectivement peut-être en parler à quelqu'un de la DREAL. On demandera à M. AUTRIC, qui, lui, aura sûrement quelques réponses.

Participant

Je pense que cela va attirer du tourisme, pour aller justement sur place, voir les parcs éoliens, comme on le disait. C'est un parc de 300m [Mots manquants] quand meme.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Assez grand, oui. C'est un flotteur, ce n'est pas de petites machines.

Participant

On parle de l'éolien en mer qui va attirer le tourisme. Les zones de protection forte, cela attire aussi les touristes.

Participant

Ah oui, ça, c'est clair.

Participant

Il y a l'effet pervers de la protection. Enfin, on le voit au quotidien.

Participant

Limiter la publicité.

Participant

Voilà. Le problème, de nos jours, c'est les réseaux sociaux. Ils l'ont vécu sur une personne qui avait pris en photo une superbe cascade où il n'y avait personne qui y allait, et la municipalité a dû mettre des barrières, a dû barrer, parce que... Donc, il faut toujours maîtriser la communication, parce qu'une zone de protection forte, cela draine, il y a un attrait, il y a un label de qualité, en fait.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Participant

Mais cela doit être pris dans le plan de gestion, cela.

Participant

S'il y a d'autres petits messages à faire passer, sur les petits *Post-its*, et on les récupère.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Sinon, j'en ai noté quelques-uns. Mais n'hésitez pas à indiquer ce que vous venez dire, ou les deux, trois ou quatre idées essentielles, que vous avez à nous faire passer. Et puis, après, ce sera le temps de conclure cet après-midi.

Atelier « Tourisme » – zones de protection forte ZPF et tourisme (professionnel et individuel), animé par Sébastien FOURMY

Groupe 3

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Donc, ici, on est dans le groupe sur zone de protection forte et tourisme. Le tourisme au sens large, que ce soit tourisme professionnel, tourisme individuel. On l'a vu tout à l'heure dans le tableau qui a été présenté, dans les différents tableaux sur les pressions où l'on parle aussi bien de questions de récifs, de l'utilisation, de l'érosion de la côte par le tourisme, de plaisance, de croisière. Et éventuellement, on parle vraiment aussi sur les deux échelles. Le but de ces deux ateliers, c'est de sortir avec des orientations ou, éventuellement, des recommandations, aussi bien pour le débat public, qui seront consignées sur la compatibilité d'usage, à deux dimensions. On parle d'orientations qui peuvent être reprises ou non, en tout cas, qui pourront être discutées par la suite au sein du parc marin. Mais on s'intéresse, nous aussi, et on l'a rappelé tout à l'heure, à la dimension méditerranéenne.

La question, vous l'avez compris, c'est donc sur le tourisme, compatibilité des usages, éventuellement les conditions, les règles qu'il faudrait avoir éventuellement. Même s'il n'y a pas d'interdiction *a priori*, il pourrait éventuellement... C'est des choses dont on peut discuter.

Alors, je vous propose, puisque l'on a 20 minutes par atelier, c'est d'abord que l'on ait une discussion entre nous et si vous êtes plusieurs à vouloir prendre la parole sur ce sujet-là et à vouloir soit témoigner d'expérience, soit déjà avoir des propositions, que l'on puisse avoir un premier échange. Et dans les dernières minutes, on va vous distribuer de petits *Post-its*, sur lesquels vous pourrez marquer – il n'y a pas de limite, c'est un, deux, trois, quatre, cinq, dix *Post-its* – soit une question, si vous pensez qu'il vous manque une information, et qu'il vous faut quelque chose qui sera ensuite reversé à la maîtrise d'ouvrage, ou une orientation, une proposition, un avis. Il n'y a pas besoin de mettre qui le met, on se situe dans la globalité. Ce n'est pas la position de quelqu'un, c'est vraiment pour réfléchir.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole sur ce sujet-là ?

Participant

Non, mais ce qui était important, c'était la précision sur les ZPF. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'interdits, mais il faut, à un moment donné, règlementer pour améliorer l'habitat. C'est cela qui est important.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Il n'y a pas d'interdits, mais on voit, par exemple que l'éolien en mer peut être interdit. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'interdiction *a priori*. Mais il peut y avoir effectivement des réglementations. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'interdiction.

Participant

C'est un gradient, en fait, qui va de l'interdiction, à l'évitement, jusqu'à la réduction. Parce que le mot « zone de protection forte », cela fait tout de même un peu peur pour beaucoup. On est zone de protection forte, c'est quand même... on a l'impression que cela exclut tout usage. Ce qui n'est pas le cas là.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Ah non, non, ce n'est pas une réserve, effectivement.

Participant

Si on prend le cas de l'extension de la réserve, tout à l'heure, le représentant de la préfecture maritime nous a dit que, certainement, toute l'extension allait être classée en ZPF. C'est la proposition qui sera faite. Or, à l'intérieur, il y avait une zone intégrale. Et dans l'extension, il y a deux nouvelles zones intégrales qui sont proposées. Donc, il y a bien, dans les ZPF, des interdictions qui peuvent être en place.

Participant

Là, c'est le cas extrême de ce que l'on peut avoir, ce sont des zones de protection intégrale.

Participant

Il y a quelque chose que je n'ai pas compris, en fait, c'est que l'on a un objectif à 10 % ? 5 % ? 5 % de ZPF pour la Méditerranée. Mais nous, en fait, dans la ZPF extension de la réserve, on nous a dit qu'il fallait à l'intérieur 10 % de zones intégrales, que c'était obligatoire et que c'est l'État qui l'imposait.

Participant

Mais c'est deux choses différentes.

Participant

C'est important d'apporter de la nuance. Effectivement, dans les zones de protection forte, on peut aller de l'exclusion de certaines activités jusqu'à la régulation à certains moments. Dans le cas particulier de la réserve, on avait l'héritage d'une réserve avec 10 % de sa protection très forte et des résultats assez extraordinaires autour, avec des activités qui [mots manquants] Donc c'est bien la complémentarité entre ces deux niveaux de protection qui faisait le résultat global.

C'est vrai que c'est un modèle qui est très convaincant dans cet environnement côte rocheuse, typique de Méditerranée. On le voit dans beaucoup d'endroits. Après, à l'échelle du parc, la réflexion ZPF n'est pas structurée comme cela. Nulle part n'est écrit qu'il faut 10 % des 10 % en protection intégrale. Ce n'est pas écrit. Cela ne veut pas dire qu'il ne serait pas souhaitable de le faire, utile de le faire à certains endroits. C'est juste que l'opportunité de voir la côte rocheuse et de la réserve, c'est un cas particulier sur lequel on voulait absolument mettre en valeur et cultiver quelque part ce rapport d'un pour dix.

Participant

En fait, il y a un modèle qui marche, qu'il faut étendre et c'est une espèce de [mots manquants] ce modèle qui marche [mots manquants]. En fait, là, c'est plus l'axe qu'ils ont repris, ces chiffres-là.

Participant]

Au-delà du parc en particulier, c'est propre à ce statut réserve naturelle qui, effectivement, fonctionne. Et les scientifiques, c'est par là qu'ils ont commencé à nous expliquer que, pour qu'une réserve naturelle fonctionne, il faut *a minima* une zone intégrale et, après, une zone gérée autour de ce qui est zone intégrale, qui est la plus forte des protections. Et donc, dans l'extension de la réserve, l'objectif était de refonctionner sur ce schéma-là, d'avoir des zones en même temps intégrales et une zone partielle autour. Et donc, cette proportionnalité de 10 % qui existait avant l'extension, elle a souhaité être respectée, dans le cadre de l'extension. Donc, il ne faut pas que tu raisonnes là en ZPF. Il se trouve que, en faisant cela, on rentre en plus dans ce label de ZPF. Mais là, avant, c'était une ZPF, on étendait une réserve naturelle.

Participant

On l'a vu tout à l'heure, ZPF, c'est relativement large. Moi, ce que j'ai compris, c'est que, en gros, des endroits où il n'y a jamais personne, parce qu'il n'y a pas de pressions, c'est des ZPF. Cela ne veut pas dire grand-chose. Par contre, les endroits où, comme ici, il y a beaucoup de pression, il faut installer beaucoup de mesures de protection pour être capables d'obtenir ce label, qui n'existait même pas quand on a fait la réserve.

Donc, il y a toute une gradation et je pense que le maximum, c'est la ZPI, protection intégrale que l'on a dans la réserve. Mais les zones de protection partielle peuvent être aussi ZPF, en fonction de respecter les cinq critères, ce qui devrait être le cas.

Participant

De toute façon, intelligemment déjà, il faut que les zones soient définies pour décider ensuite que l'on intègre ou pas 10 % de protection intégrale, comme cela existe actuellement. Et après, il faut concilier les activités, comme on l'a toujours fait, de pouvoir en discuter avec les différents représentants, pour savoir quelle est la meilleure manière de procéder, tout en gardant maintenant ses activités, de favoriser la protection forte ou renforcée de zones. Mais déjà, il faut d'abord que les zones soient claires et nettes, dimensionnées. Et quels sont les enjeux écologiques à l'intérieur de ces zones qui méritent une préservation intégrale, par exemple ? Cela peut être un caillou. [Mots manquants]. Il n'est pas connu, très méconnu, 13 mètres de fond. Et il y avait de la visite. Il était de plus en plus déchiré. Ça, c'est un petit îlot, par exemple. Cet endroit [mots manquants], cela mériterait peut-être une protection plus forte. Les herbiers qui sont sur [mots manquants]. Enfin, il n'y a pas de pression forte, en tout cas dans les transports maritimes ou la plongée, il n'y a pas de pression forte sur cet exemple-là.

Participant

Après, par rapport à ce qu'a dit [mots manquants], dans le côté, cela fait peur. On a eu une présentation avec des cartes de vulnérabilité. Ça, c'est clair, bien compréhensible. Et il y a une recherche de diminution des impacts cumulés. Sauf que là, dans la liste des activités, il y en avait qui semblaient plus impactantes, d'autres moins. Mais même celles qui le sont moins, on se dit que l'on est dans un mouvement où, de toute façon, on va mettre des restrictions de manière à faire un peu systématique, parce qu'on en met à tel ou tel. Et donc, tout le monde va y passer.

Et à côté de cela, il n'y a pas de carte, à l'inverse, sur les entreprises, leur fragilité. On pourrait avoir les cartes avec les vulnérabilités des entreprises, des acteurs locaux, à mettre en comparaison. Et quand il n'y a pas d'utilité, même théorique, à réduire [mots manquants].

Participant

En fait, c'est une question des priorités que l'on met. Là, la priorité, c'est la préservation de l'environnement et le reste s'y greffe. Enfin, ce que je veux dire, c'est que, s'il n'y a plus d'environnement, il n'y a plus d'activité. Cela ne marche pas dans l'autre sens. Parce que tout le monde y perd, en fait, si on ne le fait pas. Tout le monde. Toutes les activités dont vous parlez n'existent plus, si l'on ne protège pas. Ce n'est pas une question de philosophie, là, de faire un tri, une façon d'arriver à préserver le peu qu'il nous reste.

Participant

Oui, mais dans ces termes-là, préserver, protéger, interdire, il y a toute une gradation et il y a des choses que l'on peut faire. Et certaines activités, on peut avoir de l'interdiction, mais d'autres, on peut aller vers de la sensibilisation.

Participant

Mais un peu comme on l'a fait dans le processus de concertation. C'est ce qui s'est passé parce que, finalement, la zone d'extension a moins de restrictions que ce qui a déjà été fait, pour justement préserver une partie des activités. Mais après, et c'est normal, à partir du moment où l'on va mettre un niveau de protection plus fort, cela veut nécessairement dire qu'il y aura des conséquences pour certaines activités. Sinon il n'y a pas besoin de le faire.

Participant

Oui, mais ça, on est d'accord. Mais c'est de dire, justement : qui ? Quoi ? Comment ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

C'est bien compris.

Participant

Et de l'arbitraire, de toute façon, par principe, c'est de la négociation et de la [mots manquants].

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Maintenant que cela a été un peu clarifié, si l'on prend, je ne sais pas... peut-être partir de l'exemple du parc marin. En termes de tourisme professionnel ou individuel, dans les règles de choses qui ont été mises en place, aujourd'hui, est-ce que le constat est que les choses fonctionnent ? Elles sont peut-être à modifier ou pas. Est-ce qu'il y a de nouvelles pressions touristiques qui existent ? Est-ce que, si l'on pousse plus loin en disant : « Aujourd'hui, on parle de ce parc marin, mais si on parle dans une ZPF, il y a peut-être des choses à prendre en considération, ou certaines activités qui sont à regarder de très près. »

Participant

Il y a un impact, dont on parle finalement peu et qui est quand même très pressant, sur les zones proches côtières, c'est le bruit et les effets de perturbation liés à la navigation motorisée. Ça, c'est la réalité. Les pêcheurs pros s'en sont bien aperçus, quand, pendant la période COVID, ils étaient les seuls à être en mer. Ils ont senti que le milieu changeait, non pas comme cela, brutalement, mais que les poissons, la vie retrouvaient une certaine sérénité, une certaine routine, un certain développement qu'il n'y avait pas au moment où toutes ces activités s'accumulent. Parce qu'on ne le voit plus, en fait. Mais la vie sous-marine, elle, elle le subit en réel. Et ça, c'est un vrai sujet. Travailler sur l'acoustique. En plus, l'acoustique, c'est vraiment une science qui est balbutiante, et dans laquelle plus on regarde, plus on s'aperçoit que les impacts sont importants sur l'équilibre de ces écosystèmes et des espèces. Là, il y a un vrai sujet. C'est vrai qu'attraper ce sujet, c'est compliqué, parce que cela veut dire réduire le bruit, ou réduire la navigation, réduire la vitesse, créer des zones de silence ou des choses comme cela. On ouvre un champ nouveau, on va dire, sur des activités qui, jusqu'à présent sont considérées comme sans impact sur le monde.

Participant

Et là, on va retomber sur la mise en place des éoliennes flottantes, parce qu'il y aura immanquablement des émissions de bruit. Est-ce qu'on les a mesurées ? Est-ce qu'elles ont été prévues ? Est-ce qu'elles ont été quantifiées, ces émissions de bruit, par les éoliennes flottantes ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Là, on est sur le tourisme, mais je vous réponds rapidement. *A priori*, il y a de grosses différences entre l'éolien posé, entre l'éolien flottant, entre la phase de construction, la phase de mise sur site, la phase d'exploitation. Et sur l'éolien flottant, force est de constater que, de ce que j'ai vu, notamment sur la Méditerranée avec les fermes pilotes, on en est quasiment plutôt à la phase d'étude. Mais en tout cas, la technologie et le battage des pieux qu'il peut y avoir comme posé n'est pas ce que l'on a sur la technique de l'éolien flottant. Mais, encore une fois, d'après ce que j'ai compris, c'est quelque chose qui est suivi de très près et étudié. C'est regardé de très près, de l'ancre qui est mise, du ragage dont on parlait tout à l'heure, qui peut aussi avoir un impact sonore, etc. De la houle, enfin... c'est étudié, beaucoup plus que

d'autres impacts. Et c'est vrai, que lorsque l'on prend une loupe et que l'on regarde quelque chose, on peut trouver des défauts à beaucoup de... à une activité et moins regarder les autres.

Participant

Juste, si je reviens sur les activités touristiques et économiques, j'en vois deux qui sont pour moi quasiment opposées, en tout cas d'un côté et de l'autre de l'échelle. Le kayak de mer et le jet-ski. Il y en a une, il n'y a pas de moteur, cela ne fait pas de bruit et cela ne va pas vite. Et de l'autre, cela fait du bruit et cela va vite. Alors, je ne veux pas les cibler, ni l'une, ni l'autre. Mais lorsque l'on crée... je ne vais pas revenir sur les zones interdites, mais on va parler juste de zones de protection forte, forcément, là-dedans, on ne peut pas mettre tout le monde sur le même barreau de l'échelle. Et c'est pareil, peut-être, entre la voile et le moteur hors-bord.

Participant

Aujourd'hui, en tant que citoyenne, je ne me sens pas non plus d'aller vers des interdictions globales qui vont m'interdire, si j'essaie d'être vertueux, d'accéder à des zones, parce qu'il y a une mouvance de fond de protection, mais qui n'est pas forcément en adéquation avec certaines activités.

Participant

Ce qui voudrait dire zone interdite d'accès en jet-ski, ou d'interdiction d'accès, une zone d'interdiction de plongée sous-marine touristique.

Participant

Moi, pour le jet-ski, je n'en sais rien, mais pour la plongée, même dans les zones intégrales, aujourd'hui, je n'en vois pas forcément l'intérêt. Je peux comprendre globalement l'intérêt des zones d'interdiction intégrale sur le repeuplement, mais à partir du moment où, aujourd'hui, on a des chiffres dans l'extension de la réserve, avec des plongées qui sont assez élevées, on n'a pas l'impression que l'on impacte l'augmentation des populations ou la dégradation des fonds. Après, globalement, on est d'accord que le schéma qui a été créé dans la réserve de Banyuls a porté ses fruits, et il est performant. Il n'y a pas de soucis là-dessus. Mais c'est aussi des mesures qui datent d'il y a une cinquantaine d'années.

Participant

Par contre, ce n'était pas la même réserve il y a 50 ans.

Participant

Oui, ce n'était pas la même. Mais c'est des schémas, là, tout de même, dans le décret, il y a aussi le maintien des activités économiques. Et dans le domaine touristique, il y en a beaucoup qui sont très fragiles et soumises à déjà beaucoup de contraintes, immobilières, etc.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des compléments ?

Participant

Juste peut-être rajouter sur la plongée, qu'il y a tout de même la réserve intégrale, où il n'y a pas de projet, et on n'est pas encore, à ce jour, capables d'où viennent la plupart des larves qui sont émises. Donc sur la réserve partielle, ça se repeuple. Mais est-ce que cela ne se repeuple pas, parce que justement, comme cela... ? Est-ce que la production qui permet de repeupler la réserve partielle ne vient pas quasi exclusivement de l'intégrale ? Ainsi, le dérangement qui peut être fait en partiel, peut-être qu'il intervient dans la reproduction, mais comme c'est produit ailleurs, dans la partie intégrale, on a peut-être moins d'effets.

Participant

Et pour rebondir sur cela, on peut aussi se poser la question de s'il faut créer des ZPF, en vue d'aider une meilleure retombée écologique d'autres zones protégées voisines. Parce que là, sous-entendu, ce que je veux dire, Pascal, c'est qu'aujourd'hui on sait qu'il y a certaines populations d'animaux dans la réserve qui croissent parce qu'il y a une arrivée de juvéniles de larves ou d'autres d'individus en réserve, et même très loin, très loin de Banyuls. Et donc, aujourd'hui, est-ce qu'il faut aussi tenir compte du fait que les ZPF, peut-être, peuvent nous servir de « corridors » ou de « facilitateurs », pour faire encore mieux fonctionner la réserve marine, les parcs marins ou les autres ZPF que l'on va créer ?

Participant

Ça veut dire qu'une ZPF, s'il y a une composante qui est intégrale, en son sein, et si elle permet de connecter d'une manière ou d'une autre...

Participante

Oui, voilà. Mais ça, c'est le seul fonctionnement global, que nous expliquent les scientifiques. De là à dire qu'il faut que toutes les ZPF aient de l'intégral, ce n'est pas ce que j'allais dire.

Participant

Mais si l'on prend un peu de hauteur, que l'on regarde le parc qui fait 4 000 kilomètres carrés, on se dit que si l'on veut globalement obtenir des résultats en termes de restauration d'écosystème au sens large, avoir 10 % de ce territoire qui serait mis en protection forte, c'est un peu, quelque part, se rapprocher de l'exemple de la réserve. Avec ces 10 % de protection intégrale qui ont permis de gagner, on va dire, cette restauration assez remarquable dans toute sa périphérie. Et donc, aujourd'hui, se poser la question « est-ce que le parc ne doit pas être engagé de façon déterminée dans la recherche intelligente du bon endroit, en travaillant sur les bonnes pressions, etc., de trouver ces zones de protection forte à une bonne échelle, pour permettre globalement que les dividendes de tout ce que l'on va capitaliser dans ces espaces mis en protection forte profitent à l'ensemble et permettent au parc de se remettre sur une trajectoire écologique de restauration ? » Je pense que l'on a une vraie question de fond là-dessus.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Très bien, merci beaucoup. Alors, le principe du « world café », c'est que, finalement, c'est d'autres personnes qui vont prendre la suite de cette discussion, c'est-à-dire qu'on va leur résumer ce qui a été dit et la discussion ira peut-être un peu plus sur le tourisme, ou moins, etc., et continuera. Nous, nous avons noté beaucoup de choses, mais si vous voulez laisser, après avoir écouté, participé, entendu ce qui a été dit, un mot, un *Post-it* ou plusieurs, notamment peut-être en termes de recommandations ou d'orientations, que cela concerne le parc marin, que cela concerne la Méditerranée en général, où cela puisse s'appliquer.

Je vous laisse une minute pour écrire ce que vous voulez. Même si c'est une question, ce n'est pas un souci. C'est quelque chose que l'on relaiera s'il y a une question ou quelque chose auquel vous pensez ne pas avoir de réponse. On le mettra de côté, et on le mettra sur la plateforme pour s'assurer que vous ayez une réponse. Ou un principe. N'hésitez pas à nous l'écrire, et comme cela, cela nous permettra de passer le relai au prochain groupe.

Atelier « Pêche » – zones de protection forte et pêches (professionnelle et de loisir) animé par Thomas CHANGEUX

Groupe 1

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Bonjour. C'est le troisième et dernier groupe. Beaucoup parlaient de pêche et de zone de protection forte. On a discuté dans les groupes précédents, on a des questions de contraintes administratives, qui pouvaient faire obstacle, qu'elles soient au niveau européen, sur le plateau continental, ou les problèmes internationaux, avec les Espagnols. Ensuite, on a parlé des problèmes de nécessaire équitabilité entre les mesures que l'on prendrait pour limiter la pêche de loisir et les mesures que l'on prendrait pour limiter la pêche professionnelle. On a parlé de l'importance de mettre en connexion les différentes ZPF, pour qu'elles soient plus efficaces, qu'elles correspondent aussi à des zones fonctionnelles importantes. Celles qui remplissent, par exemple, des rôles pour la reproduction ou des rôles pour l'alimentation.

On a parlé de l'expérience du parc sur la côte Vermeille et, finalement, pas mal de difficultés à se projeter au-delà. Et puis, il y avait quand même la nécessité de protéger les canyons. C'est une certitude. Et l'importance tout de même de variations, qui sont liées à l'environnement et pas nécessairement donc à la pêche, uniquement, sur la ressource. Et donc, qu'il fallait une certaine mobilité et réactivité dans la définition de zones de protection forte, parce que ce n'était pas nécessairement quelque chose qu'il fallait envisager de manière fixe, que ce soit envisager des modifications dans le temps, par exemple. Si l'on doit par exemple admettre la pêche dans certaines ZPF, il faut y introduire des périodes où c'est interdit, par exemple, pour les jachères. On a parlé de la notion de jachère que l'on retrouve par rapport à l'agriculture.

On a parlé, donc... Je pense que l'on a essentiellement... Je n'ai pas fait trop d'impasses sur les questions importantes ? Alors, oui, il y avait quand même un consensus pour dire que la définition des

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

zones de protection forte, elles devaient maintenir les petits métiers et la pêche locale, au sens où il y avait aussi une notion d'efficacité carbone, de bilan de l'activité et, finalement, du service écosystémique. Le mot n'a pas été employé, mais l'idée était là. Donc, en privilégiant la pêche locale et les petits métiers, finalement, on était plus efficace au plan carbone. Voilà.

Donc je vois qu'il y a Thomas SERAZIN qui veut s'exprimer.

M. Thomas SERAZIN, Comité région des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Oui, j'aurais voulu réagir à ce que vous venez de dire. Donc pêche locale et pêche petits métiers, ce sont deux choses totalement différentes. En Méditerranée, on a uniquement de la pêche locale. Même les chalutiers que vous ne semblez pas vouloir accepter au sein des ZPF font des sorties à la journée. Ils sortent à 3 h du matin, ils rentrent entre 15 h et 18 h, et donc ce sont des pêches vraiment à la journée. On est sûr de la pêche artisanale.

Donc, certes, ils sont plus dépendants d'un point de vue carbone, mais il y a beaucoup de travaux qui sont en cours pour, justement, essayer de limiter cette dépendance énergétique. C'était quelque chose quand même qui était important, selon moi, à mettre au clair.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc oui, pour être clair, effectivement, c'est important. Donc, vous dites que l'idée de la compatibilité avec les chalutiers a été surtout présentée par la maîtrise d'ouvrage, par l'État. Mais parce que là, dans le groupe précédent, quand même, il y avait un certain consensus pour dire que les ZPF avec des chalutiers, c'était peut-être envisageable, mais certainement pas pendant toute l'année, par exemple, des choses comme cela. En tout cas, les chalutiers, ce n'était pas complètement envisageable dans la mesure où, par exemple, on interdisait... alors, l'argument était le suivant, on interdisait aux plaisanciers de dégrader l'habitat en mettant des ancres, et de l'autre côté, on laissait les chalutiers dégrader l'habitat, en passant dessus. C'était un argument qui a été développé dans un autre groupe.

Moi, je ne fais que rendre compte. Je ne suis pas, personnellement, pour ou contre une position.

M. Thomas SERAZIN, Comité région des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Oui, oui. Alors, vous parlez de jachère. Après, il faut voir quel est l'objectif de la ZPF. Chaque ZEP aura un objectif bien différent en fonction des habitats qui seront visés en production. Et je pense que chaque zone, chaque mode de gestion devra dépendre de la zone, des habitats et des objectifs visés. Après, je pense que dire, dès aujourd'hui, qu'il faut faire des jachères, il ne faut pas autoriser le chalutage ou ne pas l'autoriser toute l'année, je pense qu'on n'en est pas là.

Justement, tout à l'heure, je posais la question à l'autre groupe de travail. C'était par rapport à la note de cadrage. On est toujours en attente de cette note de cadrage pour définir ce qui sera autorisé ou non au sein d'une ZPF.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Mais quelque part, justement, cela laisse de la latitude. Et cela laisse le débat ouvert.

M. Thomas SERAZIN, Comité région des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Oui, sauf qu'aujourd'hui, le chalutier est assez décrié et fait l'objet de stigmatisation de la part de nombreux défenseurs de l'environnement. Et donc, les gens ne connaissent pas et veulent interdire sans connaître. Donc, c'est vrai qu'aujourd'hui cette latitude est plutôt en défaveur de cette pêcherie.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Ça, c'est un message important et que l'on n'a entendu nulle part ailleurs.

Donc, vous, vous nous dites clairement la pêche au chalut, c'est une pêche locale, c'est une pêche artisanale et ce n'est pas nécessairement un petit métier. C'est une question de classification, on est bien d'accord.

M. Thomas SERAZIN, Comité région des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Oui, oui, on a trois segments de pêche en Méditerranée. On a les petits métiers, les chalutiers, les thoniers senneurs qui vont au-delà, dans les zones de Malte ou des Baléares. Mais sur le plateau continental, ce sont des pêches artisanales à la journée, que ce soit de petits métiers ou les chalutiers. Tous les soirs, ils sont de retour au port. On est vraiment sûr de la pêche à la journée.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

OK. Après, les arguments n'étaient pas entre la pêche locale, c'était plus autour du fait que l'on n'allait pas pour couvrir le besoin de consommation de produits de la mer, on n'irait pas chercher des poissons à l'autre bout de la planète, que l'on ferait venir en avion, etc. Voilà, c'était cela l'argument de tout à l'heure, c'était justement la notion de pêche locale, ce n'était pas anti chalut, c'était simplement favoriser la pêche locale.

Mais effectivement, vous introduisez une nuance importante qu'il faut effectivement considérer. En revanche, en plénière, peut-être, tout à l'heure, j'en parlerai, parce que je veux que tout le monde... L'idée n'est pas d'avoir un consensus. Mais l'idée, c'est tout de même de faire, comme vous l'avez dit, la distinction entre pêche locale et petits métiers, parce que la pêche locale, c'est plus large que cela. J'ai entendu le message.

M. Thomas SERAZIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Après, quand vous parlez de faire manger la population locale, il faut savoir que les chalutiers représentent 80 % des apports. Malgré le fait qu'ils ne soient plus que 40 en Occitanie. Alors qu'on a quand même environ 500 petits métiers.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

C'est noté. Donc c'est important, c'est pour couvrir ce besoin de produits de la mer. OK. On a Carmen BATTEZ, qui veut prendre la parole.

Mme Carmen BATTEZ, Organisation des producteurs du Sud

Oui, bonjour, merci. Certains de mes propos vont se recouper avec ce que M. SERAZIN vient d'expliquer. Mais donc je représente l'OP du sud et on serait également pour un maintien de la pêche, sous toutes ses formes, dans des zones de ZPF, aussi bien petits métiers et chalutiers, sous l'angle de l'enjeu de la souveraineté alimentaire, dans un contexte où plus de la moitié de l'alimentation des Français en produits de la mer provient de l'importation. Et limiter les contraintes spatiales pour maintenir les activités des pêcheurs est important en Méditerranée, pour les activités des pêcheurs eux-mêmes, mais aussi pour les filières de commercialisation à terre. Et sous l'angle du chalutier, effectivement, ils représentent plus de 80 % des apports en criée, donc ils contribuent largement à l'équilibre des filières de commercialisation. Et en apport sur le marché, en produits de la mer accessibles en prix pour les consommateurs, puisque les petits métiers amènent de la qualité, mais des produits parfois plus chers. Donc, c'est pour cela que l'on tient à défendre les activités de chalutiers.

Et on est tout à fait conscients des impacts environnementaux de ce segment chalutiers. Et c'est pour cela que les pêcheurs eux-mêmes sont acteurs et portent déjà beaucoup de réglementations sur leur dos pour limiter les impacts qu'ils génèrent. Et il faut bien avoir conscience que ces ZPF risquent de se cumuler aux contraintes qu'ils ont déjà au quotidien sur leur activité.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

On a beaucoup parlé des pêcheurs professionnels. Est-ce que vous avez des choses particulières à dire sur les pêcheurs de loisir ? Et, ce que je voulais dire par rapport à tout ce que vous exprimez, que ce soit les questions du marché alimentaire, la question des chaluts, pour moi, cela ne concerne pas spécialement le parc marin, mais c'est plutôt sur toute la façade. On est bien d'accord. Parce que nous, nous devons segmenter. On ne va pas pouvoir écrire les *Post-its* à distance.

Ah, vous avez une conversation ? Vous avez un *tchat* ? Ah oui, d'accord. Ok, donc si vous avez des... D'ailleurs, on vous a peut-être déjà demandé de remplir. C'est super, on va pouvoir recueillir comme cela vos *Post-its*. Mais donc, là, on était plutôt à l'échelle de la façade, on est bien d'accord.

Mme Carmen BATTEZ, Organisation des producteurs du Sud

Cela porte aussi sur l'échelle du parc, puisque les activités de pêche professionnelle alimentent une criée à Port-la-Nouvelle et également le marché espagnol, de l'autre côté de la frontière. Donc je pense que les deux échelles sont valables.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Très bien, j'ai noté cela. J'ai vu que Thomas SERAZIN voulait reprendre la parole, mais avant de la lui redonner, peut-être que d'autres gens ont des choses à dire. Notamment, moi, je voulais parler de la pêche de loisirs, parce que c'est un sujet sur lequel on n'a pas eu beaucoup de retours finalement, si ce n'est la nécessité d'une certaine équité. C'est-à-dire qu'il ne fallait justement pas prendre des mesures spécifiques sur eux et faire en sorte que, par exemple, on définit une taille minimum, elle

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

s'applique non seulement à eux, mais dans le futur peut-être aux professionnels, parce que visiblement, pour l'instant, c'est envisagé de faire cela de manière différenciée.

Est-ce que vous avez des questions spécifiques ? Je vois que Thomas SERAZIN a abaissé le bras. Est-ce parce qu'il l'avait laissé ou, parce que je l'ai dissuadé ?

M. Thomas SERAZIN, Comité région des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Non, non, c'était pour laisser la parole aux autres. Mais si personne ne veut... Si, M. MORLON.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Alors, Monsieur MORLON, je vous écoute.

M. Francis MORLON, vice-président à la transition écologique du département de l'Aude.

Oui, je vais prendre la parole. Donc, pour me présenter rapidement, je suis vice-président à la transition écologique au département de l'Aude. La discussion sur la pêche de loisir, je n'ai pas d'avis. Très clairement, je n'ai pas d'avis. Sur la pêche pro, je pense que l'on est tous d'accord sur la question du maintien de l'activité et de l'aspect même culturel, on va dire, de la pêche sur notre territoire. Je pense que l'on est sur les mêmes critères que le sujet d'avant. C'est la question de la pression sur ces possibles zones de protection forte. Quel est le nombre de petits métiers ? Quel est le nombre de chalutiers ? Qu'est-ce qui est acceptable, en fait, qu'est-ce qui pourrait être acceptable sur ces zones qu'on identifierait en zones de protection forte ? C'est bien cela. On parle toujours du niveau, en fait.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

On est bien d'accord, mais l'idée, là, c'est que l'on voudrait avoir des orientations, ressortir de ce débat avec des propositions, des orientations, plus que, disons, des problématiques. Parce que, là, on comprend bien qu'on est en face d'une question qui mérite des mesures, des suivis, des études. Mais concrètement, quand on veut passer à l'action, qu'est-ce que vous préconisez ? Donc, vous souscrivez, j'imagine... Alors je vois qu'il y a Frédérique VIARD aussi qui a quelque chose à dire.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Oui, mais j'ai peur que cela ne vous plaise pas, vu ce que vous venez de dire (*Rires*).

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Attendez. Alors, moi, normalement, je ne devrais même pas m'exprimer.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Non, mais la différence entre poser une problématique et poser une orientation, je trouve que, là, on rentre dans des subtilités quasi politiques. Mais je reviens au cœur du débat.

Je n'avais pas pris la parole parce que je trouve que le bilan que vous avez fait avec les autres ateliers, il y avait plein de choses sur lesquelles je me retrouvais. Donc voilà.

Je voudrais juste réinsister, peut-être en revenant sur un des points que vous avez évoqués, c'est la fonctionnalité des zones de protection forte. Donc, si j'ai bien compris, vous en avez parlé lors des précédents ateliers, qu'il était nécessaire que les ZPF soient des zones fonctionnelles importantes, soit en termes de frayères ou de nourricerie. Enfin, bref. Et je trouve que c'est là une orientation intéressante, parce que c'est peut-être aussi un moyen d'arriver à avoir une interaction entre pêche et ZPF, qui soit partagée. Parce qu'effectivement, sur une ZPF qui serait une frayère et une nursery, on a envie de garder le potentiel pour que cette ZPF soit vraiment une source et non pas, en fait, serve à la fois de...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Un puits.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Pardon ?

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Un puits, une source, quelque chose qui apporte de la...

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Pas un puits, justement, pour éviter que les zones de protection forte... au contraire, il faut éviter que ce soit ce que l'on appelle des pièges écologiques ou des puits. Et donc, je trouve que c'est des idées, en

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

termes de problématiques et d'orientations, parce que c'est les deux à la fois, de mon point de vue. Ou peut-être des choses intéressantes sur lesquelles il y aurait des concertations aussi à faire et cela pourrait être des critères de choix.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Oui, tout à fait, c'est noté.

Mme Frédérique VIARD, CNRS

Je n'ai pas d'avis sur la pêche loisir. Avant, j'étais en Bretagne et il y a eu de gros soucis de pêche loisir sur le bar. Peut-être que les collègues représentants des professionnels de la pêche du Sud connaissent quand même aussi ces histoires-là. Je dirais juste que, effectivement, il y a un problème d'équité et d'équité, mais cela va dans les deux sens, en fait.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez écrire un peu sur le *tchat*, de manière à ce que l'on puisse avoir un peu par écrit votre expression ? Ce n'est pas du tout évident. On va les recopier, on va essayer de faire en sorte que l'on puisse exprimer ce qui est ressorti de ce débat sur la pêche.

Est-ce qu'il y a des choses que vous pensez qui manquaient ? Ah, je vois, Monsieur PEREZ a quelque chose à dire, peut-être. On ne vous entend pas, vous n'avez pas de micro.

M. PEREZ, CRPME Occitanie

Je suis représentant de la pêche de loisirs. Donc, je vais vous donner mon avis là-dessus quand même. J'ai écouté ce qui s'est dit avec attention. Et puis je vais vous dire, c'est que d'abord la pêche de loisir dans nos régions, sur la façade méditerranéenne, elle est culturelle. Il faut bien voir que, aujourd'hui, il y a beaucoup de nos grands-parents qui vivent ici, et leurs petits-enfants vont à la pêche, que ce soit au bord de la rivière [mots manquants] ou alors aller prendre le bateau familial et aller pêcher. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que la pêche de loisir est très règlementée aujourd'hui. Elle est, tous les jours, un peu plus règlementée. Je vous parle de ce que je connais, en particulier de la pêche au thon. Aujourd'hui, vous remarquez que les résultats sont là. Puisque depuis une quinzaine d'années, une vingtaine d'années, les stocks de thon se sont reproduits. Donc moi, ce que je souhaitais, c'est que, même dans ces zones de protection forte, la pêche soit autorisée, bien sûr, pour les pêcheurs de loisir. Qu'elle soit règlementée, ça, je le conçois tout à fait. Qu'il n'y ait pas d'abus par rapport à cela et que tout cela passe par un dialogue important avec les représentants locaux et le parc, ou les représentants de ces nouvelles zones.

Mais je pense que c'est une hérésie d'interdire la pêche de loisir au sein de ces zones.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

[Mots manquants]. Donc, on vient de nous dire qu'il faut que l'on s'arrête.

Atelier « Pêche » – zones de protection forte et pêches (professionnelle et de loisir) animé par Thomas CHANGEUX

Groupe 2

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

... sujet de la pêche, parce que j'ai bien vu que vous aviez quand même travaillé sur les ZPF. On est bien d'accord. Mais en relation avec la pêche, puisque c'est quand même ce que M. LOISEAU nous a présenté et, à partir de là, il faut faire peut-être bénéficier à la fois le parc... en tout cas, comment dire ? Présenter, détailler ou concrétiser les propositions qui sont faites au niveau du parc, mais aussi en faire bénéficier toute la façade pour voir si l'on peut étendre et comment vous voyez les choses plus loin.

Donc, là, on va vous écouter. Et vous avez compris, il y a deux manières de s'exprimer. Il y a d'une part, à l'occasion d'un débat et d'un échange autour de la table, et d'autre part, sous forme de *Post-its*, que l'on recueille et que l'on va positionner soit dans parc marin, soit dans Méditerranée, soit sur les deux.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Est-ce que vous pourriez nous faire un petit compte-rendu de ce qui s'est dit ?

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Alors, oui. Il fallait choisir les zones comme étant celles qui étaient les plus pertinentes au sens de la protection de la biodiversité, par exemple, et que ces zones de protection forte qui devaient donc être protégées des prélèvements par pêche, par exemple, il fallait les choisir comme étant des zones fonctionnelles, en tout cas celles qui ont des rôles particuliers à jouer.

Ensuite, on a discuté sur le fait que la ressource pouvait évoluer indépendamment de la pêche et que c'était des sujets sur lesquels les ZPF, c'était une idée supplémentaire.

Alors, il y a eu une expression directe des propositions que vous avez faites en termes de limitation de la taille des filets, du nombre de casiers, enfin de l'effort de pêche d'une manière générale, qui répondaient à la demande de baisse de l'effort de pêche qui était formulée justement dans le cadre des zones de protection forte, pour nous préparer finalement à rentrer dans cette nomenclature. Mais que vous vouliez absolument maintenir les différents métiers.

Participant

Pourquoi ne parlez-vous que des métiers ? La pêche, il y a les pêcheurs professionnels et il y a aussi la pêche de loisirs.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Tout à fait. Vous avez parfaitement raison. On en a très peu parlé.

Participant

Oui, mais à un moment donné, le parc marin et la Méditerranée...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Non, mais, je vous rends compte de ce qui s'est dit.

Participant

Il y a plusieurs usages.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

On est bien d'accord. On peut en parler là, maintenant.

Après, il y a la question, donc qui a dit : parmi les paramètres qui peuvent intervenir sur la ressource, il y a l'effet de la pollution qui a été cité, mais il y en a peut-être d'autres. Peut-être que vous avez d'autres idées, je parle par rapport à la ressource halieutique, puisque l'on parle de pêche et de ZPF. Qu'il y avait des problèmes qui étaient posés par les textes, concrètement.

Participant

Trop de normes.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Non, non, ce n'est pas trop de normes. C'est plus, par exemple, la zone internationale avec les Espagnols, par exemple, les obligations vis-à-vis de l'Europe qui s'imposaient. Je n'ai pas bien compris non plus pourquoi cela s'imposait, en particulier quand j'ai demandé, parce que beaucoup de gens parlaient du fait que... donc on parlait de Cerbère-Banyuls, la côte rocheuse, j'ai dit : « Mais vous avez d'autres secteurs, la côte sableuse, le littoral, le canyon... On n'a pas parlé du canyon non plus. Donc, il y a des choses à combler.

Participant

C'est vrai qu'il y a les deux types de pêche, loisirs et pro. Après, c'est deux contextes différents. Enfin, les pêcheurs pros, les contraintes pour eux, c'est changer de métier. D'ailleurs, tous les professionnels. Il y en a pour qui c'est des loisirs, il y en a pour qui c'est leur métier, c'est leur vie. Et je pense que, dans les priorités qu'il faut établir sur les impacts que les règles puissent avoir sur les uns ou les autres, c'est quand même bien de le prendre en compte. Les plus virulents ne sont pas forcément ceux dont l'activité dépend. Les pêcheurs pros, c'est vrai que, *a priori*, cela peut être les plus impactés par les mesures. Et après, c'est aussi ceux qui, indirectement, peuvent en bénéficier. Parce que le but quand même de tout cela, c'est que l'environnement fonctionne bien et produise des poissons. Mais je pense qu'il faut aussi le garder en tête, dans la hiérarchie des choses, des décisions de protection qu'on peut prendre et des impacts sur les uns ou les autres. Ce n'est pas la même chose, tout n'est pas au même niveau. Après ici, c'est vrai que l'on a beaucoup de petits métiers, donc *a priori* qui ont aussi un impact moins important

que d'autres peuvent en avoir. Je pense qu'ils sont assez conscients des difficultés. Et après, il y a le problème, c'est vrai, avec les canyons, puis les pêcheurs espagnols notamment. Quand on met des zones normes [mots manquants] et qu'ils voient que les autres à côté ne les respectent pas, parce que leurs normes ne sont peut-être pas les mêmes, ou quelle que soit la raison...

Participant

Elles ne s'appliquent pas à eux.

Participant

Oui, exactement. Ça, c'est un vrai problème aussi. Et même un problème en général, parce que les pêcheurs pros, par exemple, mettent des normes ou des règles pour eux, ils vont les respecter, en tout cas ils vont être contrôlés, etc. Ce qui n'est pas le cas de plein d'autres acteurs, qui prélèvent eux aussi les poissons, de la ressource, que ce soit d'ailleurs des pêcheurs d'autres pays, que ce soit parfois des pêcheurs de loisirs qui sont peut-être moins au courant des règles. Et ça, c'est vrai que les pêcheurs le disent régulièrement, c'est une difficulté. Eux, ils jouent leur vie, ce n'est peut-être pas le cas de tous les autres. Et en plus, ils voient des gens qui ne respectent pas ces différents règlements. Cela aussi est à prendre en compte dans la façon dont on met des normes, et dont on les fait respecter.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Donc, pour vous dire, à la fin de l'exercice, il faudra écrire sur des *Post-its*. À un moment, il faut aussi l'exprimer sous forme écrite et un peu condensée.

Donc, oui c'est noté.

Participant

N'étant pas pêcheur, je ne veux pas parler pour eux, mais en tant que consommateur, je préfère largement manger du poisson en circuit court, des pêcheurs locaux, que de manger un poisson qui vient de l'autre côté de la planète. Et par rapport à cela, si on les élimine, il faudra bien manger du poisson...

Participant

En fait, c'est exactement cela. Enfin, toi, Thomas, tu dois le savoir, mais le bas carbone des poissons pêchés, en particulier sur certaines espèces, tu viens de le dire, il faut bien qu'on mange. Donc, ce qu'on supprime ici, on va le prendre ailleurs et souvent l'impact est pire. C'est pour cela que ce n'est même pas une question de choix, parce qu'on ne va pas arrêter de manger, probablement. Et c'est vrai que la pêche, c'est encore une activité où on n'a pas à ensemercer, cultiver, etc. Donc, les entrants, on ne les met pas, c'est la nature qui le fait. Et la pêche, en tout cas de certaines espèces – il y a un papier qui est sorti l'an dernier, qui quantifie cela et en particulier en circuit court –, c'est en termes de coût carbone, pour la planète, un des trucs les plus bas. Donc, si l'on remplace par autre chose, c'est pire.

Après, cela ne veut pas dire que les pêcheurs peuvent pêcher ce qu'ils veulent, dans la quantité qu'ils veulent, mais il ne faut surtout pas oublier cela. Si eux ne peuvent plus travailler, on va faire des choses qui vont être pire. Cela peut être très bien pour la réserve, mais on va faire pire pour le bilan global.

Participant

Il faut différencier la petite pêche et la pêche chalutière. C'est totalement différent. Totalement différent.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

On est bien d'accord. Et alors, justement, sur la problématique... comme on a beaucoup parlé de la côte Vermeille et des petits métiers, la partie autre que petits métiers, comment l'appréhendez-vous, à l'échelle de la façade, par exemple ? Parce que, là, sur la façade, il y a tout de même beaucoup d'activités autres que des petits métiers.

Participant

À grande échelle, oui.

Participant

Les chalutiers se concentrent essentiellement en Occitanie, parce qu'il y a le plateau continental. Dans les canyons, les seuls qui pêchent, ce sont les Espagnols. Ils vont pêcher la crevette et la gambas, essentiellement. Les Français ne sont pas équipés pour pouvoir aller pêcher avec les chalutiers dans ces canyons. En faisant du *wild watching*, on le voit bien. Quand on y va, nous, dans les canyons, on voit que des chalutiers espagnols. Ça, c'est une problématique aussi.

Participant

Ça, c'est absolument régulé, n'en déplaise à notre secrétaire d'État qui pense qu'il faut chaluter dans les canyons. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Là, est-ce que vous préconisez l'interdiction de chalutage ? Concrètement, de fait, elle est très difficile à mettre en œuvre, on est bien d'accord.

Participant

Est-ce que les ZPF peuvent être au-delà des 12 000 ? Dans la ZEE.

Participant

On ne peut pas, à un moment donné, interdire aux bateaux de plaisance de s'ancrer comme cela, et d'un autre côté de draguer le fond. À un moment donné, il y a une cohérence que l'on doit avoir.

Participant

Moi, je pense qu'il y a un intérêt écologique à préserver les canyons en ZPF.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Mais vous avez bien entendu, tout à l'heure, l'expression qui disait que l'on pouvait accepter le chalutage en ZPF. Alors, vous le voyez comment ?

Participant

Moi, à mon avis, c'est non, mais...

Participant

Protection intégrale, je ne sais pas. Après, il y a des canyons... quand on voit la richesse de la diversité qui est méconnue, en tout cas des canyons, parce que c'est loin, donc on s'en préoccupe moins que la côte. C'est extraordinaire, ce qu'il y a là-dedans. Et c'est extraordinaire aussi, la pollution qu'il y a dedans.

Participant

Nous, nous les étudions.

Participant

Vous pouvez voir des vidéos de la COMEX.

Participant

Oui, c'est les mêmes.

Participant

Ma femme travaillait à la COMEX. C'est une pollution notoire et connue dans les canyons. Malheureusement, il y a des courants qui amènent pas mal de...

Participant

Le problème, c'est que [mots manquants – Son 08 – 00:10:53] c'est super pollué, c'est super fragile et cela se régénère très lentement. Donc, tout cela fait que les canyons, en gros, il ne faut pas y toucher, de façon assez simple.

Participant [Son 08 – 00:11:01]

Dans l'idée d'aider le cycle de vie des poissons et donc d'aider des zones qui concourent à ce cycle de vie comme les zones fonctionnelles, c'est-à-dire les zones où il va y avoir des fonctions vitales qui sont menacées dans ces zones, pour moi, il faudrait que ces zones-là, si elles sont en ZPF, le chalutage y soit interdit. Parce que, sinon, cela ne servira à rien.

Participant

Après, il y a peut-être une granulométrie plus fine aussi à avoir. Pour maintenir la ressource, il faut diminuer le prélèvement ou, en tout cas, l'ajuster. Mais il y a aussi favoriser la reproduction. Et favoriser la reproduction, c'est ce que l'on fait dans le cadre du groupe de travail pêche. On essaye de voir quelles sont les meilleures périodes de capture par rapport à la reproduction, et aussi les tailles minimales de

capture. Cela aussi va induire une meilleure productivité et, derrière, un retour sur investissement qui ne passe pas forcément par une interdiction.

Participant [Son 08 – 00:12:01]

Une pression maîtrisée.

Participant [Son 08 – 00:12:03]

Une pression maîtrisée et intégrée sur l'ensemble du cycle. Et c'est déjà ce qui est pratiqué, mais qu'il faut peut-être encore plus...

Participant [Son 08 – 00:12:11]

Et on met le doigt aussi sur la qualité de l'eau. Avec tout ce qui se déverse en amont. Là, cela touche la ressource, cela touche toutes les activités qui sont liées à la ressource, que ce soit la pêche et toutes les activités.

Participant [Son 08 – 00:12:26]

Après, il faut être prudent maintenant dans ses propos, de dire « tout ce qui vient de l'amont ». Tout ce qui vient de l'amont, cela s'est réduit quand même à sa plus simple expression. Il n'y a plus rien qui coule. Donc je dirais que, fût un temps, tu avais parfaitement raison. Mais là, aujourd'hui, on est quand même dans une période de sécheresse extrême où les cours d'eau sont à sec. Donc plus rien ne nous arrive de l'amont.

Participant [Son 08 – 00:12:54]

Oui et non.

Participant [Son 08 – 00:12:55]

À l'échelle de la façade, c'est chez nous que cela...

Participant [Son 08 – 00:12:56]

Cela risque d'être concentré, par contre.

Participant [Son 08 – 00:12:58]

Non, mais moi, je ne peux te parler que de ce que je connais.

Participant [Son 08 – 00:12:55]

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Alors, justement, là, à l'heure où l'on en est, normalement, on n'est pas loin de l'échéance.

Participant [Son 08 – 00:13:11]

On a des pluies diluviennes qui, au contraire... On a en fait de moins en moins de pluie, mais quand on a de la pluie, en général, c'est...

Interventions simultanées

Participant [Son 08 – 00:13:20]

Mais voilà, c'est cela, le problème. C'était des arguments, qui maintenant...

Participant [Son 08 – 00:13:26]

J'ai une proposition à faire à l'échelle de la façade.

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Ce lien terre/mer est évidemment très important, mais c'est clair que notre sujet, c'est plutôt autour de la pêche de loisirs, et la pêche professionnelle.

Participant [Son 08 – 00:13:46]

Non, mais la pêche de loisir est en train de se réglementer. Elle est en train de prendre des décisions intéressantes sur les captures, sur les déclarations, sur les comportements.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Mais quand vous dites qu'elle est en train de se réglementer, c'est que jusqu'ici, elle ne l'était pas, alors.

Interventions simultanées

Participant [Son 08 – 00:14:06]

Ça l'est dans deux jours.

Participant [Son 08 – 00:14:10]

On a la réserve marine ici, mais c'est vrai que les règles qui sont appliquées et qui sont mises en place, dans cette situation, peuvent être extrapolées pour les ZPF, en général.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Alors là, c'est pour toute la façade. Super, on va pouvoir mettre là, alors.

Participant [Son 08 – 00:14:23]

Et maintenant, on va relever le niveau de réglementation sur le parc, justement, qui va permettre pour la pêche de loisir aussi de resserrer vraiment...

Participant [Son 08 – 00:14:34]

Si tout le monde fait des efforts, si un pan fait des efforts, il faut que les autres pans fassent aussi des efforts. Parce qu'autrement, cela...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Ça, j'ai compris, depuis tout à l'heure, par rapport aux protections des habitats, vous l'avez dit très clairement. Mais là, c'est pareil, là, vous voudriez appliquer le même principe par rapport aux contraintes réglementaires, au sens où on empêchera, on limitera par exemple – c'est ce qu'ils ont dit dans l'autre groupe – le nombre d'hameçons. Et donc là, ce serait pour...

Participant [Son 08 – 00:15:02]

Pour qui ?

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Justement, d'un côté et de l'autre. C'est important d'équilibrer. OK.

Participant [Son 08 – 00:15:11]

Ce qu'a évoqué Pascal, c'est les tailles minimums de capture, qui est quand même un gros sujet, puisque, dans la gestion halieutique, si l'on veut une pêche durable, il faut pêcher des poissons qui se soient reproduits. Or, c'est vrai qu'aujourd'hui, dans le nouvel arrêté qui va sortir, que l'on va avoir le respect d'un certain nombre de tailles minimums de capture, qui sont vraiment établies sur des bases scientifiques et solides, qui vont dépasser celles que s'appliquent les pêcheurs professionnels. Là, on va avoir à un moment donné un besoin de rééquilibrage, pour faire que ces tailles minimums de captures soient respectées aussi par la pêche professionnelle, y compris des petits métiers qui, aujourd'hui, ont des règles « trop permissives » en matière de taille.

Participant [Son 08 – 00:16:02]

Encore une fois, taille minimale de captures, et période de repos biologique.

Participant [Son 08 – 00:16:04]

Ça, par contre, tu as parfaitement raison de le dire, je ne prends pas assez en compte le repos biologique.

Participant [Son 08 – 00:16:12]

Typiquement, là, par exemple, la côte est actuellement... j'ai eu l'info encore ce matin, on a plein de [mots manquants – Son 08 – 00:16:19] qui arrivent actuellement. C'est parce que les sars se sont reproduits il y a un mois et demi. On aurait pêché tout le stock il y a un mois et demi, on n'aurait plus...

Participant [Son 08 – 00:16:26]

Mais on a commencé à le faire avec le poulpe. Quand on a dit : « Stop, il faut arrêter en période de ponte de prélever du poulpe. »

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Alors, super. Et le poulpe, d'ailleurs, c'est pour les chasseurs sous-marins, comme pour...

Participant [Son 08 – 00:16:26]

Pour tout le monde.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous voulez bien, parce qu'il ne nous reste plus que cinq minutes à peu près, mettre des messages forts que vous auriez à donner sur la pêche et sur les méthodes, et surtout les orientations, les objectifs, les mesures à prendre pour rendre les ZPF compatibles avec l'activité de pêche, de loisirs et professionnelle.

Participant [Son 08 – 00:17:08]

Un système qui serait, je pense, gagnant-gagnant, dans les ZPF, c'est de mettre en jachère pendant plusieurs années, parce qu'en fait, le repos biologique, c'est bien sur quelques mois, mais en fait, la ressource qui est née est prélevée juste derrière. Cela ne reconstitue pas forcément les stocks.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

On en a parlé. Le mot a été employé, c'est le mot temporalité.

Participant [Son 08 – 00:17:29]

Il y a les tailles minimums.

Participant [Son 08 – 00:17:31]

Oui, il y a des tailles. Mais je pense que, comme les agriculteurs, qui font la mise en jachère de terres, s'il y a des zones qui étaient...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc, écrivez-le.

Participant [Son 08 – 00:17:44]

Comme quand il y avait le chalutage dans la zone des 3000 (nautiques). Le jour où il a été respecté, cela a changé les choses.

Le chalutage était interdit entre 0 et 3 000.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Oui, et ce n'était pas toujours respecté, d'ailleurs, et qui a été mis...

Participant [Son 08 – 00:18:06]

C'est le parc qui a permis cela, et la pêche au corail aussi. C'est ces deux choses qui, grâce au parc, mais à la réserve...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Et donc, ça, c'est à mettre au bénéfice du parc, que d'avoir rendu effectives des réglementations, qui n'étaient pas nécessairement... et qui finalement la mise en application, est-ce que cela s'est révélé efficace pour les quelques corailleurs, qui...

Participant [Son 08 – 00:18:32]

De toute façon, on n'en avait pas, des locaux.

Participant [Son 08 – 00:18:33]

On n'en avait pas, des locaux, et le problème a été réglé. Ils sont partis. Ils ne viennent plus.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Nous, on en a, à Marseille.

Participant

Oui voilà, mais ils venaient de là. Ils venaient de là.

Participant

Cela fait loin tout de même. Mais ils venaient par la route.

Participant

Oui, bien sûr.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc, quelque part, il y a un retour positif, je dirais, de l'expérience du parc sur la ressource en application des réglementations. Il y a déjà un retour ?

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

De la concertation qui s'était faite, et du bon sens qui prédomine petit à petit.

Participant

Pour le corail, c'est une nouvelle réglementation. Il y a eu la pêche à l'oursin aussi, sur lequel il y avait des choses intéressantes de faites. Ce qui est important, c'est de comprendre que les ressources ne sont pas stables, comme cela, d'un coup de baguette magique. Et de plus en plus, elles sont soumises à des pressions extérieures, à des changements, les effets du changement climatique en particulier. Ce qui fait qu'il faut suivre cela comme le lait sur le feu. C'est-à-dire que l'on peut avoir à un moment donné vraiment des alertes, et cela veut dire que la réaction doit être rapide pour permettre de sauvegarder un certain nombre de stocks, un certain nombre d'espèces qui sont structurantes sur le territoire. Cela demande un suivi, une réactivité qui n'est pas toujours au rendez-vous, malheureusement, parce que l'on a en face de nous des acteurs qui ont une certaine inertie et qui sont des acteurs économiques fragiles, etc. Donc, on peut se retrouver, à certains moments, à rater le coche parce que, justement, il y a trop d'inertie dans la réponse qui est donnée.

Participant

Tu as complètement raison sur les espèces. Alors, c'est valable pour les espèces commerciales évidemment, les stocks [mots manquants] naturelles, mais même les espèces qui ne sont pas commerciales, on le voit. Et là, on ne peut pas incriminer la pêche sur des poissons, par exemple, qui ne sont pas exploités du tout et qui ne sont même pas des prises accessoires en fait, qui sont présents et qui ne sont jamais dans les filets ou au bout de la ligne. Et on voit les stocks, il y a des moments où il va y en avoir beaucoup. Et des moments où il n'y en a plus.

Interventions simultanées

Participant

Les quelques espèces que l'on mange sont très restreintes, ce qui se vend dans une poissonnerie. Et...

Interventions simultanées

Participant

Et ça, si c'était mis en avant, cela ferait plus de pièces à vendre pour les pêcheurs. Mieux valoriser plutôt que de le jeter ou de le vendre pour rien.

Participant

On a un exemple chez nous qui est le crabe bleu. Le crabe bleu, cela se mange.

Participant

Oui, mais tu vois, on n'en a presque plus.

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez des choses que vous voudriez dire plus pour la Commission, des messages spécifiques ? Parce que, là, on a encore peut-être un dernier mot. Vous avez vraiment été sur la pêche, à fond, et c'est très bien, par rapport aux précédents. Peut-être après, le problème de la zone de protection forte, pour vous. Enfin, on en a un peu parlé, mais on a compris que cela devait ménager... disons que cela dessert de manière équitable pour les différents usagers, mais est-ce qu'il y a d'autres dimensions que vous pensez que l'on n'a pas vues, dans le cadre de la relation entre ZPF et pêche ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous restent ?

Participant

Il y a le problème de la connaissance sur les zones fonctionnelles, qui a été évoqué. Connaître les zones fonctionnelles, arriver à mieux les délimiter dans l'espace, si l'on peut. C'est la possibilité justement d'aller protéger au bon endroit avec le plus d'efficacité possible.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Et ça, vous le mettriez en Méditerranée ou pour le parc ?

Participant

Méditerranée. En plus, il y a des transferts.

Participant

Et de la même manière, Pascal a parlé des espèces accessoires. Je pense que, peut-être, il faudrait voir si, à un moment donné, ces espèces accessoires, comme d'autres espèces, ne sont pas là par hasard. Elles fréquentent *a priori* une zone bien précise. Donc, si dans les espèces accessoires, il y en a aujourd'hui, dont on s'inquiète par rapport à la régression des populations, peut-être voir aussi le positionnement [mots manquant] de l'impact sur ces espèces accessoires.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord.

Atelier « Pêche » – zones de protection forte et pêches (professionnelle et de loisir) animé par Thomas CHANGEUX

Groupe 3

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Quelles modalités envisagées pour la définition des zones de protection forte et les activités de pêche ? Ce qui est intéressant, c'est que là, on vient d'avoir un exposé qui était assez démonstratif. Par contre, ça parlait essentiellement des chalutiers et il faut voir que, dans notre enveloppe, donc périmètre, il y a aussi la pêche de loisir à considérer. On dispose de 25 minutes.

Il faut réfléchir à la fois à l'échelle du parc, à l'échelle de la façade entière. Et surtout, avoir des orientations. L'idée est que vous vous exprimiez sur des orientations et des propositions, plutôt que sur des situations ou des descriptions que l'on connaît, que vous connaissez. Parce que ce qui est tout de même formidable pour la Commission, c'est de disposer de votre expertise, parce que moi, je vois que vous avez déjà un groupe de travail, qui a déjà beaucoup travaillé sur les ZPF. Pour nous, c'est super intéressant. Donc, on va pouvoir discuter avec vous, j'espère, enfin vous écouter encore plus attentivement et avoir des choses très intéressantes à recueillir, comme information.

Donc à vous de... il faut que l'on termine, à la fin de nos discussions, par une forme de synthèse qui pourrait être écrite sur des *Post-its* qui soient ensuite disposés sur parc marin/Méditerranée, donc en matière d'orientations et de propositions. Donc il faut remplir tout de même les deux colonnes.

Je pense que, comme vous vous intéressez surtout au parc, vous aurez beaucoup de choses à dire, d'abord, sur le parc. Et puis, peut-être après... Enfin, je ne sais pas, c'est à vous de vous exprimer, que ce soit sur le parc ou sur la façade.

Et donc, sur les questions de pêche, si quelqu'un peut prendre la parole rapidement. Et chaque fois, il faut que vous disiez qui vous êtes, évidemment. Votre nom et éventuellement à quel titre vous êtes au sein du comité de gestion.

Participant

On a le président des zones de protection et du groupe de travail. Mais après, ce qui est important, Philippe, c'est de redéfinir les zones de protection, à mon sens. Parce que c'est quand même assez compliqué à comprendre, quand on est dedans. Et quels aménagements on peut y mettre.

Participant

Après, [mots manquants] sur le fait de pourquoi pas de ZPF vers l'éolien. En fait, cela permettrait de savoir, à cet éolien, s'il va avoir des incidences sur des zones qui vont compter [mots manquants]. Là, on pourra le gérer, alors que si cela ne rentre pas dedans...

Participant

Ce qui serait quand même choquant, c'est qu'on enlève du périmètre de zone de protection forte, une activité que l'on dimensionne quand même depuis des années, pour qu'elle ne soit pas impactante, en vous donnant comme élément de langage qu'elle a un impact incompatible avec la protection. C'est là où il y a une politique qui manque de cohérence et de sens. Donc, cela ne paraît pas logique d'enlever cette enveloppe spatiale là, à l'ampleur de l'ambition autour des ZPF, surtout quand ils ont une politique d'ampleur, et de laisser à des gestionnaires la responsabilité de déployer une politique spatiale dans un contexte où ils ne peuvent pas, parce qu'ils n'en ont ni les moyens, ni la légitimité, enlever significativement l'ensemble des pressions qu'ils vont avoir sur leur territoire.

Ça, c'est au niveau de la façade, c'est une première incompréhension, une incompatibilité à lever.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

J'avoue que j'ai du mal à suivre, mais par rapport à la pêche, là, vous parlez de l'éolien en réalité. Parce que là, nous, notre sujet, c'est la pêche. C'est la zone de protection forte et la pêche. Alors, l'éolien, j'ai déjà entendu. On en a parlé d'ailleurs en plénière, si j'ai bien compris, mais nous, soyons clairs, nous sommes tout de même autour des activités de pêche et de ZPF. Alors, l'éolien, cela joue, mais...

Participant

Pour l'instant, il n'y a pas de cumul d'activités prévu.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Le cumul d'activités, c'est-à-dire ?

Participant

Qu'il n'y aura pas de pêche dans la zone, cela, on ne sait pas encore.

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

C'est pour cela que je viens d'insister. Et il faut aller vite.

Participant

Pour Maria, je pense que c'est un peu connecté aussi, parce que voilà, Bernard il est là, [mots manquant] la pêche, il y en a un peu partout, mais la première chose, c'est que, les ZPF, il faut qu'il y ait une réduction significative des pressions – dans ce cas-là, la pêche – pour que ce soit compatible. Le problème, c'est que veut dire « réduction significative » ? Jusqu'où faut-il réduire ? Moi je dirais qu'il faut que ce soit durable. Et pour être durable, il faut tenir compte du cycle de vie des espèces, etc. Donc, peut-être protéger les nurseries ou les zones de repos, tout en maintenant l'activité de pêche.

C'est une première idée, mais il y a certainement d'autres choses...

Interventions simultanées

Participant

Au niveau des zones de protection forte, déjà déterminer où on les situe sur le périmètre du parc, en croisant les enjeux écologiques de diversité et les enjeux aussi de pêche. Et à partir du moment où on les croise, on pourra peut-être... Enfin, c'est une idée. C'est à l'instar de ce qui s'est passé dans le cadre du projet d'extension de la réserve.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Tout à fait. Et c'était bien exprimé.

Participant

Alors, c'est un modèle qui a été expérimenté à l'échelle de cette extension, pour déterminer quelles étaient les zones susceptibles d'être plus fragiles, avec une richesse en biodiversité et les activités, et les impacts d'une activité, qui est ne pas aggraver la situation, mais en tout cas maintenir. Ce qui fait que cette zone est particulièrement riche et cela participerait également à cette connectivité qui est, d'avis de scientifique, importante quant à la régénération avec les zones de protection renforcée, qui ont été identifiées sur le projet d'extension. Celle qui existe déjà et les deux autres qui vont être mises en place, dans le cadre de l'extension, du projet d'extension et de la réserve. Créer cette connectivité pour justement faciliter le renouvellement des espèces, et bien en lien avec la pêche, le renouvellement de la

ressource et préparer l'avenir. Et préparer également cette activité de pêche, qui participe à une économie locale. Pour moi, c'est la vision globale.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Ça, c'est des orientations, c'est typiquement des orientations.

Participant

Quand on définit la pêche, on parle toujours pêche, mais ce n'est pas que la pêche professionnelle, c'est la pêche en terme général, on est bien d'accord. Là-dessus, il y a la pêche de plaisance et il y a la pêche professionnelle. Il y a les deux. On englobe les deux sur les mêmes fonctions.

Participant

La pêche en général.

Participant

Voilà, c'est la pêche en général, mais je souhaite que ce soit précisé.

Participant

Nous, c'est en ce sens que l'on a travaillé – Martine a cité l'extension – sur le projet d'extension de la réserve. On avait défini un groupe de travail pêche pro, qui n'a pas du tout les mêmes intérêts que la pêche de loisir.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Bien sûr. Pas les mêmes zones non plus ?

Participant

Si, certaines mêmes zones, parce que la petite pêche côtière a les mêmes zones que la pêche de loisir, notamment.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Et les mêmes espèces aussi ?

Participant

Il y avait aussi dans la réflexion un partage de la zone. Nous, nous avons construit le projet comme cela, avec un partage de la zone, parce qu'il y a des pêcheurs. Alors, nous, nous sommes allés encore plus loin. Là, on parle de la pêche, mais il y avait les autres activités.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Oui, mais, là, on est plutôt pêche, vous l'avez compris, mais dans toutes ses dimensions par contre, vous avez raison.

Participant

Alors, j'ai une petite question, après l'intervention sur le topo des ZPF, on est bien d'accord que l'extension de la réserve va rentrer dans les ZPF, d'office.

Participant

En fait, je ne vais pas parler au nom du parc, parce que je ne suis pas si la demande vient du parc, mais en fait, le parc doit répondre à ces zones de protection forte. C'est pour cela qu'il y a eu un groupe de travail qui a été créé, et plusieurs zones ont été potentiellement identifiées. Et c'est vrai que c'était issu d'un atelier que l'on appelait cartes sur table à l'époque, qui s'était fait à Banyuls. Et la zone côte rocheuse avait été identifiée comme une zone de protection forte.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Par rapport aux quatre zones qui étaient...

Participant

Voilà, par rapport aux quatre zones. Et donc nous, pour ne pas demander le travail en double aux partenaires, aux usagers, on a travaillé avec le parc marin, en collaboration avec le parc, sur la création d'une zone de protection forte à l'échelle de la côte rocheuse. Et donc, on a travaillé avec des pêcheurs, pour ne se cantonner qu'à la pêche, avec des pêcheurs pros et des pêcheurs de loisir, pour trouver une solution pour réduire l'activité dans cette zone.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Je vais tout de même vous dire que, par rapport aux débats, là, ce qu'il fallait, c'est proposer des orientations. Alors, moi, j'ai compris la méthode, là, que vous avez conduite quelque part. Mais forts de cette expérience, finalement, qu'est-ce que vous préconiserez au-delà de la méthode ? Finalement, à quelles conclusions de compatibilité êtes-vous arrivés, dans votre approche ? Cela fait combien de temps ? Il y avait quatre ans de cela au moins ?

Participant

Non, non, les ateliers, c'était l'année dernière.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Ah d'accord. Donc, c'est relativement neuf, je suis désolé. Donc, c'est bon, il n'y a pas de problème. Parce que nous, l'idée, c'est d'avoir des propositions, c'est d'avoir quelque chose qui ne soit pas méthodologique, mais plutôt ce que l'on peut prendre comme mesures ou pas. Par exemple, la question des types de métiers, de l'évolution de la pêche, de l'évolution de la ressource, des choses comme cela.

Participant

Nous, nous avons fait ce travail, mais je ne vais pas le...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Non, mais le résultat, c'est quoi, finalement ?

Participant

Le résultat, en fait, on a toujours travaillé avec une identification zonage et réglementation, zonage et aménagement de l'activité, si vous préférez. Au moins, c'est plus souple. Et donc, on a travaillé avec les pêcheurs. Si on prend le cas, parce que Bernard était aux ateliers, des pêcheurs professionnels, il y a eu un gros effort de fait, où il y a eu des réglementations décidées, en limitant la taille des filets. Or, nous, on n'a pas de chalutage à l'échelle de la côte rocheuse, enfin sur l'échelle de l'extension du projet d'extension. On n'avait pas de pêche au chalut. Donc, on n'a travaillé que sur de la petite pêche côtière avec des acteurs, sur une limitation du nombre de filets de pêche, en distance, une limitation des pots à poulpe, en fonction de la zone qui avait été définie. Ça, c'était aussi important. Une limitation du nombre de casiers. Ça, c'est pour la pêche. Et une limitation du nombre d'hameçons pour les palangres.

On s'était accordés avec les pêcheurs de maintenir, et c'était une demande des pêcheurs professionnels, les différents métiers, pour qu'il y ait une diversité. Bernard, tu me contredis si... j'essaie de bien retenir la leçon, tu as vu. Et donc, pour qu'il y ait une diversité, en fait, et que l'on évite la pression sur une espèce. Donc, on est typiquement dans cette réduction de pression.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Mais, est-ce que vous avez pris en compte, par exemple, les variations qui pourraient... parce que, là, on travaille quand même à échelle de 20 – 30 ans. Vous voyez un peu l'échéance. Enfin, moi, en tout cas, je suis venu ici il y a 20 ans. Cela n'avait pas du tout la même tête, la ressource n'était pas du tout la même. Il y avait beaucoup plus de pélagiques. Il y avait un tas de choses. Est-ce que vous envisagez de vous projeter ? Quand vous dites on va maintenir tous les métiers, est-ce que vous êtes convaincus que c'est possible, dans un cadre qui est quand même changeant ?

Participant

Je ne veux pas monopoliser la parole, mais oui, je suis convaincu parce que, sinon, on ne l'aurait pas fait. Et puis on l'a construit ensemble. Nous, c'était l'objet de la concertation. On est passé par une concertation. Et moi, je suis convaincu dans un premier temps de passer là-dessus parce que l'on répond aux obligations des textes sur les zones de protection forte, qui est un label, je le rappelle, à savoir, réduire la pression. Du moment où l'on réduit les métiers, mais qu'on les maintient, on réduit la pression, donc on apporte une réponse. Et on a la même approche avec la pêche de loisir. Jean-Claude a participé à tous les ateliers. Après, je vais arrêter de parler.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Non, c'est bien, au contraire.

Participant

Cette approche-là, on l'a faite. Tu l'as fait pour l'extension de la réserve, cela a été fait avec des professionnels, cela a été fait avec M. LOISEAU. Il faut se servir de cela.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Mais est-ce que vous pensez que la baisse de pression, cela suffit à garantir le maintien d'une ressource ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres facteurs qui vont intervenir ?

Participant

Moi, je pense qu'il faut commencer par-là, déjà.

Participant

C'est déjà un gros point. Il faut commencer par là.

Participant

Commençons par le commencement.

Participant

Après, évidemment, si l'on va sur la pollution ou si l'on va sur des trucs comme ça...

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Effectivement, vous avez raison, il faut que tout le monde parle. On a eu une idée très importante, qui était sur la connexion. On est bien d'accord ? Ça, c'était important. Et vous, vous avez une expérience sur la côte rocheuse. Il y a quand même... Vous avez vu la taille, l'ampleur, l'emprise des autres secteurs. Alors, est-ce qu'il y a d'autres gens qui ont des idées à développer sur ces secteurs, sachant qu'on a, je crois, fait près de la moitié de notre... Oui, c'est cela, même un peu plus.

Donc, là, on a parlé beaucoup de l'expérience sur la côte rocheuse. Et sur le reste, comment envisagez-vous les choses ?

Participant

Excusez-moi, vous avez parlé de la diminution du pélagique. Cela a été dit tout à l'heure. C'était un problème environnemental. Or, cela a été dit, je pense que c'est la première cause. Parce que, comme je suis un défenseur de la pêche, j'entends bien que, dès qu'il y a un problème au niveau de la ressource, on dit que c'est la population et tout cela. Aujourd'hui, moi, personnellement, en tant que professionnel et acteur au quotidien, je pense que c'est plutôt un problème, et je vais le dire clairement devant tout le monde, de pollution. Et aujourd'hui, on ne travaille pas assez là-dessus et on ne sait pas ce qui se passe.

Le problème des pélagiques, comme vous venez de le dire, quand il est arrivé en diminution, on a dit que c'était les pêcheurs. On a fait des expériences avec IFREMER à Palavas et on s'est aperçu que c'était vraiment un problème environnemental. Moi, je vais lancer le pavé dans la mare : demain, on n'a pas de retour d'expérience sur les éoliens, on ne sait pas ce que cela va faire.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Si ça se trouve, cela va être super bénéfique, attendez. Cela fait tout de même d'énormes récifs artificiels. On est bien d'accord.

Participant

Oui, et je voulais dire qu'il y a la pollution qui vient de la terre, et la pollution sonore. On n'en parle pas non plus. Et ça, c'est important.

Participant

Le champ magnétique, oui.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

OK, c'est entendu, pas de problème. Et ça, c'est une remarque façade ? Cela va dans la colonne façade ou parc ?

Participant

Sur les deux.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord.

Participant

Après, on a une particularité ici...

Interventions simultanées

Participant

Alors que c'est 12 000, il y a un accord franco-espagnol, franco-catalan, jusqu'à 7 000 de la côte jusqu'à Leucate. Alors, ils peuvent venir dans le parc.

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord. Donc il y a l'aspect international.

Participant

L'aspect transfrontalier, c'est un peu spécifique.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Bien sûr, il faut le considérer. Après, moi, ce que j'ai compris, c'est que vous aviez quand même une grande diversité, vous avez quand même les systèmes.... la côte sableuse, la côte rocheuse, le plateau continental et le canyon. Le plateau continental, on n'en a pas parlé. Alors que ce que j'ai vu tout à l'heure, quand on nous a présenté la répartition de l'effort de pêche, c'était quand même que c'était là que se posaient la question et la contradiction avec le fait qu'on va protéger finalement des endroits qui sont peu ciblés. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Participant

On n'en parle pas parce que c'est la cartographie des éoliennes, le plateau continental. La plupart des parcs sont...

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Oui, c'est vrai.

Participant

Après, c'est différentes techniques de pêche et, là, des chaluts...

Participant

On est sur le même esprit, la réduction des moyens de pêche...

Interventions simultanées

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc, cela ne vous inspire pas la question du plateau continental ?

Participant

Ce n'est pas que cela n'inspire pas, c'est que ce n'est pas possible. Il n'y a pas de moyens pour penser une politique de ZPF, sur le plateau continental, puisqu'on échange régulièrement, dans le cadre du parc. Parce qu'elle est contrainte, d'un côté, par la politique européenne des pêches qui fait sa vie, son calendrier, sa spécialisation, et, de l'autre côté, par les zones grises qui ne sont pas gérables parce qu'elles ne sont pas sous responsabilité de l'État français, et donc, encore moins du parc.

Donc, comment voulez-vous raisonner sur des périmètres de ZPF, quand l'ensemble des enjeux politiques vous échappe de toute façon ? Et c'est pour cela que la question des éoliennes est importante, parce qu'elle est profondément corrélée à la question de la pêche.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Ce que vous dites finalement, c'est que le plateau continental, c'est l'Europe. Et la zone grise, c'est international. Donc le parc n'a pas les mains libres. C'est quand même un drôle de constat.

Participant

Il a les mains libres sur toute la zone côtière, les pressions dans la bande 0 – 3 000 qui sont actuellement importantes aussi. Et dans la bande 0 – 6 000, il est question de loisirs.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Je ne me permettrais pas de dire le contraire, mais j'ai l'impression quand même que l'on a dans... Comment dire ? En tant que citoyens, ce n'est pas en tant que... Je ne m'adresse pas au comité de gestion du parc, mais en tant que citoyens, vous avez le droit de vous prononcer, indépendamment des options de l'Europe et des conditions spécifiques locales sur ce que les orientations autres... et au bénéfice d'ailleurs de votre expérience que vous souhaiteriez donner, indépendamment, finalement, de tout ce que vous dites comme contraintes, qui vous empêchent de vous exprimer.

Participant

Comme orientation, je pense qu'il y a un effort à prononcer sur la bande 0 – 3 000, et la bande 0 – 6 000, plutôt que sur les [mots manquants].

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

D'accord, OK. Mais avec votre expérience d'avoir travaillé sur ces sujets-là, il y avait une promotion de la méthode, ce que je comprends. Mais après, il y avait des actions et peut-être aller au-delà finalement de la côte rocheuse et d'envisager les choses. Et vous avez l'air de dire... pour donner des exemples, parfois, les zones internationales, cela peut même être l'occasion de contrôles accrus, de meilleurs efforts sur l'observation de l'effort de pêche, etc. Donc, ce n'est pas systématiquement ingérable. C'est possible de le faire, au contraire. Il y a d'autres exemples. Je crois que, normalement, il y en aura une présentation d'ailleurs demain. Vous pouvez venir demain, sur le sujet.

Participant

Et en connaissance, il y a aussi une zone où on a quand même un peu un déficit de connaissances sur le cycle de vie des espèces, etc.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Il faut que vous commenciez à écrire, à résumer le message important que vous voudriez mettre dans les deux zones, là, qui sont parc marin ou façade.

Participant

... trouve quand même pas mal de choses. Donc, oui, tu as des lacunes de connaissances. Mais si tu veux, la corrélation connaissance – zonage de protection, moi, je ne la trouve pas si évidente que cela.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc, ce que vous voulez dire, c'est que le plateau continental, finalement, c'est peut-être le plus exploité, mais ce n'est pas celui dont on connaît le mieux le fonctionnement. C'est cela ?

Participant

Peut-être pas.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

En tout cas que la côte rocheuse, on connaît mieux.

Participant

Les emprises ne sont pas les mêmes.

Participant

C'est parce qu'il n'y a plus de monde, déjà, qui pêche là. Il n'y a plus de monde qui y travaille, sur la côte rocheuse, par rapport au plateau continental où c'est à une certaine distance, et il y a moins de gens qui y vont, à l'exception des professionnels, évidemment. Mais pour la plaisance, on y va de moins en moins, d'autant que c'est de plus en plus cher.

Participant

Après, il y avait une notion de temporalité [mots manquants]. On ne sait pas leur échéance, le caractère saisonnier aussi. C'est un cadre qui est quand même un peu borné. On ne voit pas bien si l'on peut jouer avec les temporalités. [Mots manquants] ZPF, il faut un temps de gestion. Donc, pourquoi ne pas avoir des ZPF qui fonctionnent sous forme de jachère à certains moments ?

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez écrire ? Mettez vos idées sur vos *Post-its*, s'il vous plait. Comme cela, on va pouvoir le... temporalité, connexion entre zones de protection, etc.

Participant

Je vais faire un peu la naïve, parce que moi, je n'ai pas du tout professionnelle de la pêche et pas scientifique. Je suis élue au Barcarès. D'après ce que j'entends, une histoire de limitation juridique semble apparaître. Ce que j'ai compris. Et par rapport à la pollution, on parle de pression des chalutiers, pression des jet-skis, etc. Sauf erreur, je n'ai pas entendu la pression de l'éolienne, humaine.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Non, mais c'est normal parce que c'est l'autre groupe. Ils vont venir, vous allez pouvoir vous exprimer.

Participant

Il y a des problèmes de pollution. Est-ce que l'on pourrait justement, par rapport à cela, prévoir des actions de compensation des pollutions, en fait, avec un programme, des marges de progrès ?

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Cela va avec l'idée...

Participant

Oui, pour compenser. Cela ne sert à rien de mettre des zones de protection, si la pollution, notamment des plastiques, ou autres. C'est vraiment une vraie problématique.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

C'est noté. Si vous avez encore des choses à dire, mettez-les sur le *Post-it*, le temps que l'on se déplace. On va aller voir avec mon collègue. Et il va falloir les ranger.

Merci.

Plénière de conclusion

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

... du fait qu'il est conçu et qu'on l'accompagne pour qu'il soit le moins impactant possible, justement. Et donc, potentiellement, il n'y a pas de frein ou il n'y a pas d'empêchement à ce que ZPF/éolien soient compatibles. Un certain nombre de personnes dans le groupe se sont dit : « Finalement, c'est plutôt dans le temps que cela peut se gérer, c'est-à-dire en accompagnant avec la création de l'éolien et/ou de la ZPF, que l'un accompagne l'autre, en tout cas, que l'on accompagne les zones de développement de l'éolien pour que, progressivement, elles puissent devenir éventuellement des ZPF.

Quant au troisième groupe à qui j'avais demandé de trancher entre les positions du premier et du deuxième, évidemment, ils ont réussi à ne pas trancher et à me proposer tout à fait autre chose. C'est-à-dire à être plutôt dans l'idée que le parc éolien peut être un enjeu de protection et un lieu de protection. Et ça, c'est intéressant en soi. Mais qu'en revanche, le qualifier de ZPF, c'est effectivement imprudent à ce stade. Il vaut mieux envisager un certain niveau de protection associé à l'éolien parce que, finalement, l'éolien réduit certaines pressions. Donc oui, c'est bien un espace intéressant en termes de protection. En revanche, à ce stade, maintenant, le considérer ou imaginer que cela puisse être une ZPF, ce n'est pas forcément idéal. Surtout que cela voudrait dire que l'on « consomme » une partie de ces ZPF, des pourcentages de ZPF à créer sur ces zones-là, peut-être au détriment d'autres. Et donc, le souhait de ce dernier groupe était vraiment de bien entendre qu'il y avait d'autres endroits que les zones de développement éolien qui devaient être l'objet de protection forte, et donc, ne pas faire attention à ce que l'arbre ne cache pas la forêt, mais à ce que l'arbre soit plutôt dans la forêt. Pardon pour cette métaphore très terrestre et pas très maritime. Voilà, j'ai terminé pour l'éolien.

M. Sébastien FOURMY, Commission nationale du débat public

Merci Étienne. Moi, j'étais sur le groupe « zone de protection forte et tourisme », avec un constat partagé qui était la difficulté de qualifier cette question du tourisme en raison de la grande diversité des activités touristiques. Donc, en partant de là, ont été discutées à la fois, on va dire, des activités touristiques, d'extrêmement fortes à impactantes, de croisières. On a parlé beaucoup de questions de bruit, de bruit au-dessus de l'eau, sous l'eau, etc. Pour finalement, au fil des ateliers, arriver à se dire qu'il n'y avait pas d'activités touristiques sans impact. Il pouvait y avoir des activités considérées comme étant douces,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

mais finalement, suivant l'endroit où elles étaient faites, suivant la fréquentation, leur volume, leur saisonnalité ou non, de toute façon, toute activité touristique avait un impact et devait donc être considérée, règlementée, encadrée pour éviter les dérives.

On a aussi beaucoup parlé de la question des moyens de surveillance, en se disant que ce n'était pas forcément évident, déjà dans les aires marines existantes ou les endroits où il y avait déjà certaines règles, y compris pour le tourisme, de les faire respecter. La question des ZPF, en se disant qu'on allait devoir, là aussi, éduquer, réglementer, surveiller, notamment surveiller les moyens. La question de ces moyens sur la surveillance est ressortie dans plusieurs ateliers. Et avec cette question du dimensionnement des ZPF. Est-ce que, finalement, des ZPF très grandes, on peut véritablement y surveiller les différentes activités touristiques qui y seraient développées ?

Et c'est là où le débat est revenu finalement sur ces ZPF, qui sont faciles à faire au large, plus facile à surveiller peut-être au large, mais qu'il fallait avoir le courage de les concentrer là où il y a le plus d'activités, y compris, donc, ces activités touristiques.

Et une des conclusions que l'on a pu avoir dans le dernier groupe, c'est de se dire que, finalement, le tourisme et les zones de protection forte ne peuvent pas se penser sans penser la transition du tourisme, transition du modèle touristique. La question, pourquoi pas, de quotas, la question de la transition énergétique du tourisme, la question des équipements différents et qui vont évoluer. Et que finalement, cela ne devait pas se limiter aux ZPF, puisque la question touristique dans la mer, c'était aussi les bassins versants, c'était aussi le tourisme et la pression touristique sur l'ensemble de la côte et en mer. Et donc, que les ZPF devaient être au moins moteur ou catalyseur dans cette transition, favoriser la transition du tourisme, qu'il soit professionnel, individuel, dans la sensibilisation, etc.

M. Thomas CHANGEUX, Commission particulière du débat public

Donc, c'était zones de protection forte et pêche. Il y a eu quand même un certain consensus qui est ressorti, autour de la nécessité d'un maintien de la pêche locale. Parce que c'était vertueux, parce que c'était mieux au plan carbone, plutôt que d'aller chercher des ressources à travers la planète. Parce que, actuellement, la situation est telle que ce que l'on consomme en matière de poisson est essentiellement couvert par d'autres zones. Et cette pêche locale inclut le chalut. Donc, un peu quelque part, à la question « est-ce que ZPF et chalut, c'est compatible ? », là, il y a eu moins de consensus. Il y a des gens qui ont dit « peut-être », d'autres qui ont dit « certainement pas ». Et surtout, quand on considère certains endroits, et en particulier, par exemple les canyons. Il faut reconnaître que le chalut dans le canyon, ce n'est pas trop possible.

C'est un peu le constat qu'a fait tout à l'heure Thomas LOISEAU, en montrant que les endroits où l'on s'accordait pour mettre des zones de protection forte, c'était les endroits où l'on pouvait pas trop pêcher, où en tout cas il n'y avait pas de pêche.

Mais ce qui importe, et je pense que ce résultat est aussi le fait d'un processus, je dirais, de concertation, c'est que l'on veut de l'équité. C'est-à-dire que si l'on prend par exemple des mesures qui vont restreindre une catégorie en particulier, les pros, par exemple, il faut que cela concerne aussi les pêcheurs de loisir. Ou alors, si l'on restreint la plaisance, par exemple, dans ces amarrages, pour protéger les habitats, il faut d'un autre côté aussi que les chaluts fassent des efforts. C'était une idée importante.

Après, plus des questions qui étaient liées à l'écologie finalement, et au choix des zones de protection forte en fonction de l'écologie de la ressource elle-même. Et qu'il fallait privilégier les zones qui jouaient des rôles fonctionnels importants : reproduction, zone de nourricerie, etc. Par contre, que l'on était dans un environnement, avec le changement climatique, où l'on percevait finalement des modifications qui allaient assez vite et qu'il fallait introduire peut-être dans ces zones de protection forte de la temporalité, c'est-à-dire la notion, par exemple, de jachère. C'est encore une notion terrestre, mais l'idée étant que l'on avait tout de même, disons, le droit, par exemple, si l'on voulait protéger une zone où les poissons se reproduisent, évidemment ils ne l'utilisent pas pendant toute l'année, donc d'interdire certaines pratiques pendant un certain temps, et puis pendant d'autres périodes, l'autoriser.

Voilà à peu près les idées qui sont sorties. Et ça, c'était valable à la fois de l'expérience qui était sortie sur le Parc et la côte Vermeille, mais aussi pour la façade dans son ensemble. Après il y a peut-être d'autres choses. Je ne prétends pas tout résumer.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Avant de redonner la parole, Monsieur le Président, juste bien préciser, cela a déjà été dit, que l'escalade du débat public à Perpignan s'est arrêtée cet après-midi, et on est vraiment ravis. On vous remercie beaucoup de l'opportunité qu'on a eue là de faire se rencontrer finalement les travaux du

parc marin et les travaux du débat public au sens large. Demain soir, à 18 h au Palais des Congrès de Perpignan, si je ne me trompe pas, on traitera, dans un espace cette fois-ci ouvert à tous, et donc y compris à vous aussi – ce n'est pas parce que vous étiez là aujourd'hui, que vous ne pouvez pas venir demain, au contraire – donc, acteurs publics, parties prenantes, usagers de la mer, tout le monde est bienvenu demain. On traitera de la question de l'éolien, à nouveau. On traitera de la question de la plaisance, plus spécifiquement à l'intérieur des activités touristiques, et on traitera aussi de la protection de la biodiversité, notamment à l'échelle internationale et à travers l'exemple de la zone notamment, qui comprend le canyon de Lacaze-Duthiers, si je ne me trompe pas, de la zone contestée France – Espagne, qui est donc tout près du parc marin. Donc, demain soir à 18 h, je voulais simplement le signaler – et vous êtes vraiment tous les bienvenus – avant de vous redonner la parole, Monsieur le Président.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Merci, puisque nous ferons un duo avec Marion demain soir. On verra qui commence, qui danse, qui chante.

Je crois qu'il faudra aussi quand même se poser la question, parce que je l'ai demandé ce matin, sur cette pression – alors, peut-être que je risque de froisser le ministère des Affaires étrangères – de chalutiers espagnols sur le parc marin. Je ne veux pas être un protectionniste, je ne veux pas être un protecteur. Mais à un moment donné, il faut se poser vraiment des questions. Quand ce matin, on m'a sorti les chiffres de chalutiers espagnols qui venaient sur notre zone, c'est devenu, je dirais, inacceptable. Je le dis. Je l'écrirai. Mais les chiffres que l'on m'a donnés ce matin, moi, en tant que président du parc, je ne peux pas l'accepter. Je ne peux pas continuer à l'accepter.

Quand je vois que nos chalutiers français sont soumis à des règles où l'on doit, à un moment donné, donner des gages de tout, de comportement, de pêche, de taille, etc., là, je trouve que c'est inadmissible. Voilà, donc je vais faire un courrier très prochainement, je le proposerai au conseil de gestion, mais les chiffres que l'on m'a annoncés sont tout de même effrayants. Je crois que, à un moment donné, on fait partie de l'Europe, mais ce problème de transfrontière, de transfrontalier me pose souci aujourd'hui.

M. Bernard PEREZ, Président du comité régional des pêches d'Occitanie

Par rapport à ce que tu viens de dire, Serge, je l'entends, mais je serais quand même un peu plus modéré. Pourquoi ? Puisque c'est une réglementation qui a des années. C'est un accord franco-espagnol qui a été mis en place. Je l'ai expliqué tout à l'heure. C'est un accord où les chalutiers ont le droit de venir travailler jusqu'à 7 000 de la côte, jusqu'au Cap Leucate.

Et pourquoi est-ce que je dis qu'il faut être modéré et vigilant ? Parce que, aujourd'hui, toute la réglementation se décide à Bruxelles. Et il y a des accords franco-espagnols, avec les Italiens, et on essaye systématiquement de s'entendre et de cohabiter, pour avoir une réglementation européenne qui arrange un peu les trois pays. Alors, il faut faire attention. J'entends ce que tu dis, mais il faut être très vigilant.

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Je suis d'accord, et on en parlera tranquillement. Mais pour que tout le monde sache ce qui se passe, aujourd'hui, il y a 30 navires espagnols, contre 8 sur notre zone. Est-ce que l'on trouve cela normal ? Je peux comprendre que vous avez des accords. Mais à un moment donné, il faut quand même se défendre un peu.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Une conclusion peut-être, Monsieur le Président ?

M. Serge PALLARES, Président du Conseil de gestion

Je suis très heureux que tout le monde ait pu participer. Le débat a été long à se lancer, mais je crois que les ateliers ont été quand même assez positifs et prolifiques sur certaines propositions. Maintenant, nous sommes dans un parc marin qui a quand même initié beaucoup de concertations avec tout le monde. Donc, à partir de ce moment-là, pour nous, c'est un peu plus facile de faire passer certains messages.

Sur l'éolien, je rappelle que mon prédécesseur, lors d'un conseil de gestion, avait fait voter à l'unanimité pour des projets pilotes pour l'éolien, que l'on continue à en discuter, lors de nos conseils de gestion. Il n'y a rien de tabou, on arrive à discuter de tout et tout le monde peut s'exprimer, pour ou contre. Mais on amène toujours un esprit constructif à ce défi qu'a la France, et dont nous accompagnerons, nous aussi, de toutes les expertises qui soient, pour travailler dans de bonnes conditions.

Je sais que, demain, nous faisons avec Marion un exercice un peu difficile sur la plaisance, parce qu'il faut quand même être clair aussi, la plaisance avec l'éolien, quand les éoliennes sont à 22 kilomètres de la côte, on a quand même une plaisance en Occitanie qui est une moyenne plaisance. Ce n'est pas une grande plaisance. Notre zone d'évolution, c'est grand maximum dans les 7 000, 8 000, 10 000, pas plus. Nous sommes quand même une flotte et une navigation de proximité. Je dirais que, pour nous, cela va être difficile de dire que nous sommes contre les éoliennes. Que l'on soit très clairs aussi. Il ne faut pas non plus couper les cheveux en quatre. Voilà. Si toutefois quelqu'un veut parler, veut s'exprimer, la parole est donnée. Et nous vous remercions. Madame la Préfète, voulez-vous clôturer ?

Mme Clara THOMAS, Sous-préfète de Céret

Je suis ravie de cette journée. Vraiment des débats très constructifs. J'insiste encore, bravo pour le fait que tous les acteurs sont autour de la table. J'ai rarement vu cela. Même pour la montagne, on ne le voit pas forcément. Donc, ça, c'est un plus.

Et la deuxième chose, je pense que les débats ont été très constructifs, la communication, la parole ouverte, les débats qu'il y a eu aujourd'hui, les ateliers, ce qu'il y aura demain et ce qu'il y aura après-demain sera très constructif pour faire comprendre – c'est de la pédagogie – pourquoi on en arrive là. On est bien dans une transition énergétique, effectivement, et écologique majeure qui va arriver jusqu'à 2050. Tout cela en fait partie. Donc, je pense que des explications, de la pédagogie, c'est important et, avec tous les acteurs autour de la table, on va dans cette évolution et on tombera au fur à mesure dans des accords, en tout cas, et des compromis qui seront extrêmement importants.

Peut-être faudra-t-il éclairer, mais j'ai bien compris que c'était trop tôt, la définition de ce qu'est la ZPF. Cela semble un peu flou encore, même pour moi. On entend « Oui, ce sera très restrictif », « Non, ça ne le sera pas », « Ce sera au cas par cas », « Oui, mais non ». Donc, c'est majeur. Mais je pense qu'en avançant et en discutant, on y arrivera. En tout cas, bravo à tous.

Je pense que l'on pourra refaire, de temps en temps, ce genre de réunions avec des thématiques, mais Monsieur le Président est le premier à le faire. C'est très important pour notre mer. On est tous là dans un même objectif : c'est la protection de la mer, l'évolution et le changement climatique, écologique et l'adaptation, avec des choses qui bougeront dans les années qui viennent. Merci à tous.

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

Simplement pour conclure, rappeler qu'on aura donc un GT ZPF qui se réunira, de mémoire, le 18 mars et que les premiers dossiers de labellisation de ZPF seront présentés lors du CMF de juin prochain.

Et par rapport aux échanges que l'on a eus, je pense que ce sera intéressant que l'on clarifie la position des différents acteurs, dont celle du Parc, sur la compatibilité entre ZPF et zone propice de développement, pour l'éolien flottant.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur LECOMPTE, je vous reprends juste, je vous demande de préciser GT ZPF et CMF, parce que ce n'est pas forcément un vocabulaire tout à fait maîtrisé partout.

M. Pierre-Luc LECOMPTE, PRÉMAR

GT ZPF, donc c'est le groupe de travail zone de protection forte qui a été créé. C'est un groupe de travail du CMF. Et donc le GT ZPF prépare le CMF, le Conseil maritime de façade, qui suit au mois de juin.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci.

Merci à tous.